

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°1

Cadastré: ZB n° 874

Surface : 532 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

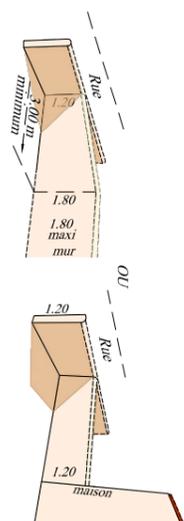


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

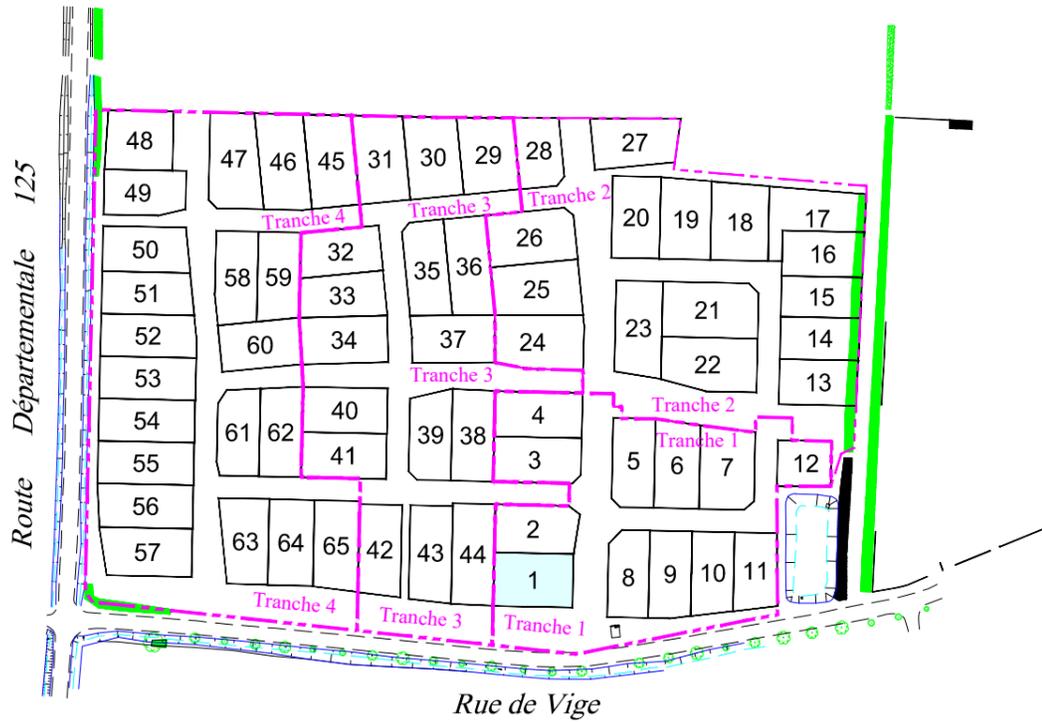
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

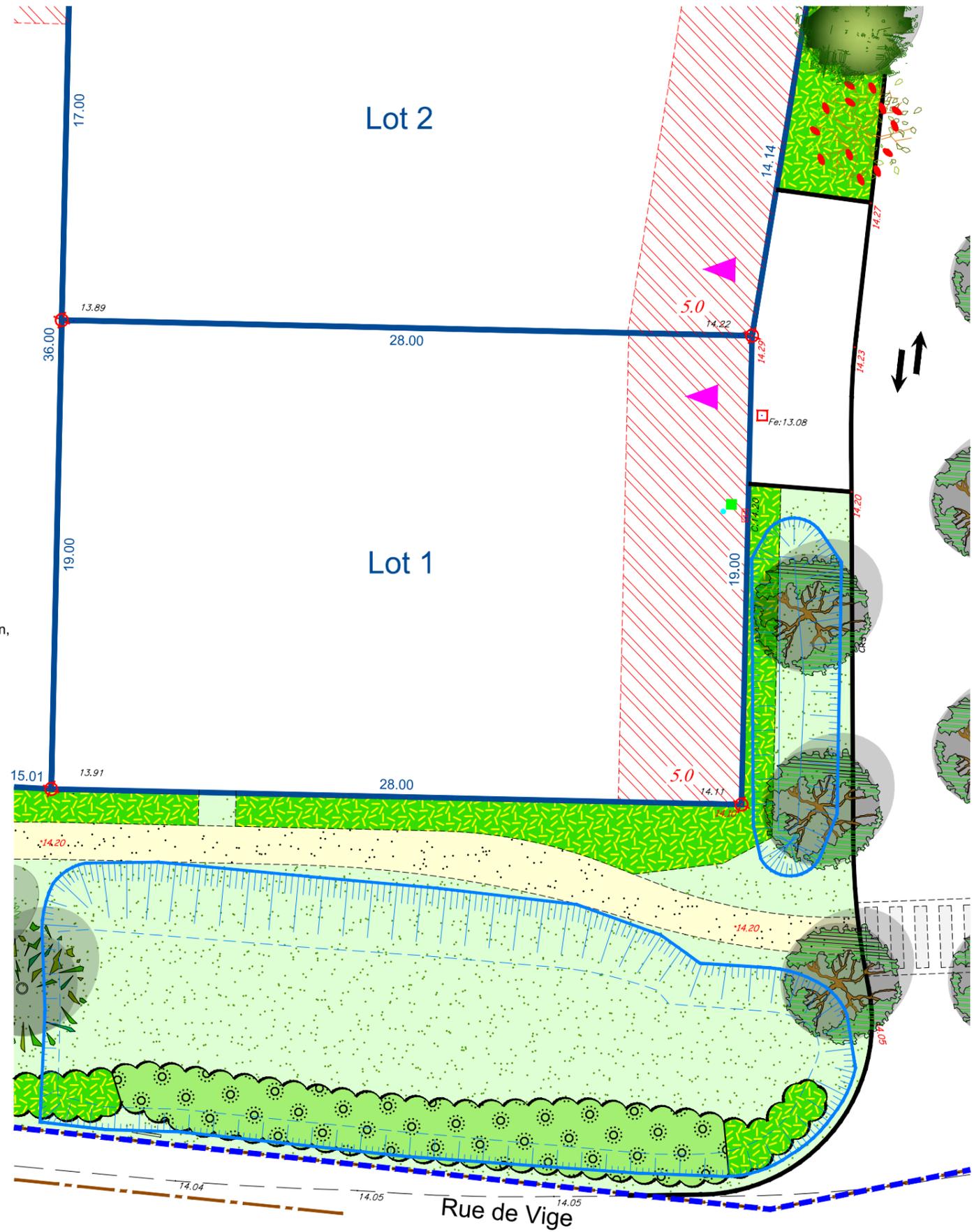


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Rue de Vige

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE
Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°2

Cadastré: ZB n° 875

Surface : 490 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

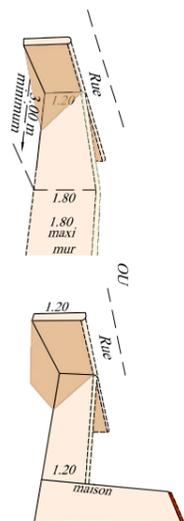
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m, ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haie existante à conserver**
- Haie existante à conserver**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

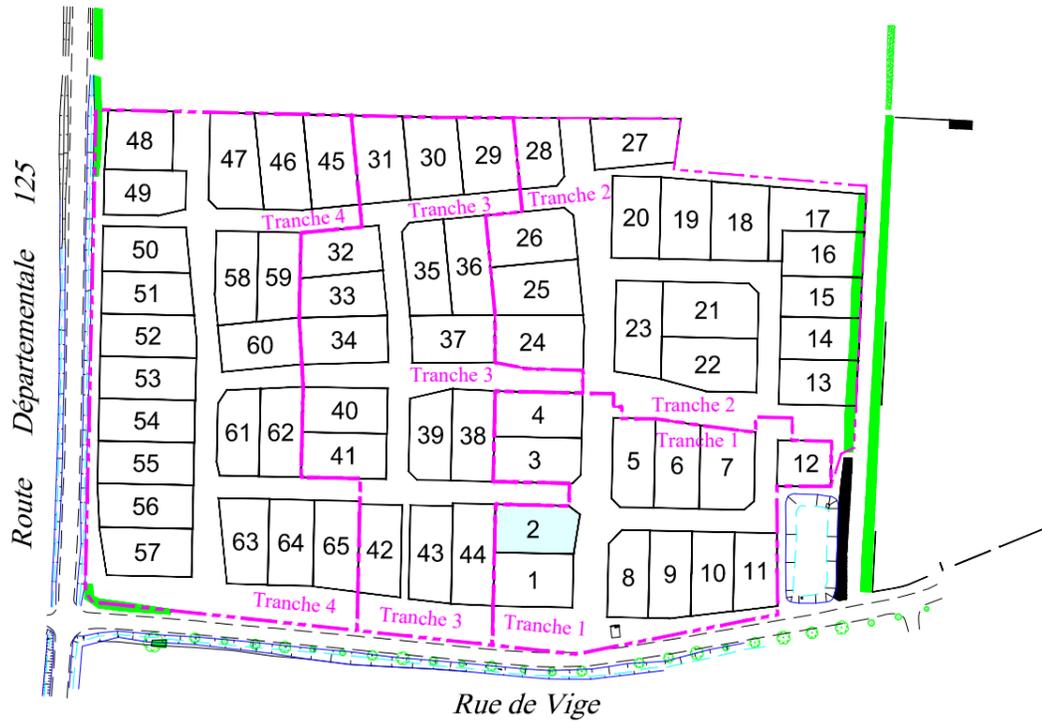
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
- Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°3

Cadastré: ZB n° 876

Surface : 492 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

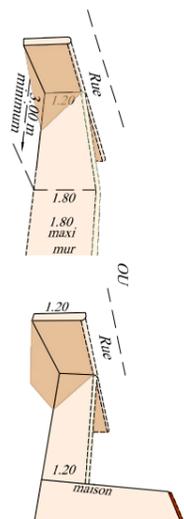


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

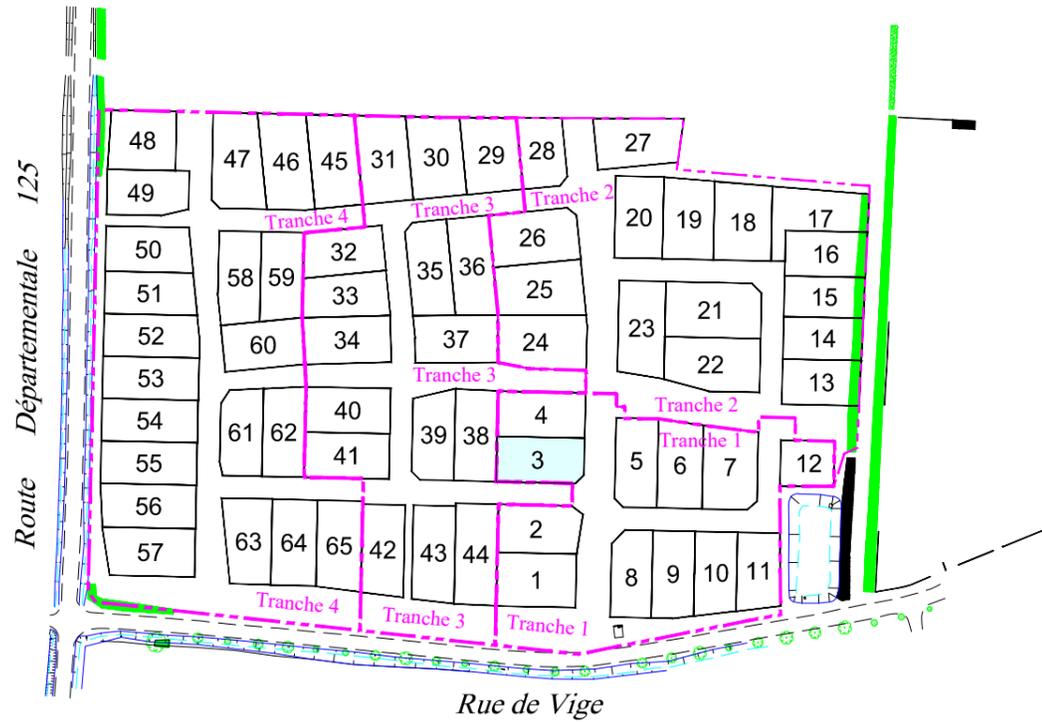
Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haie existante à conserver

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

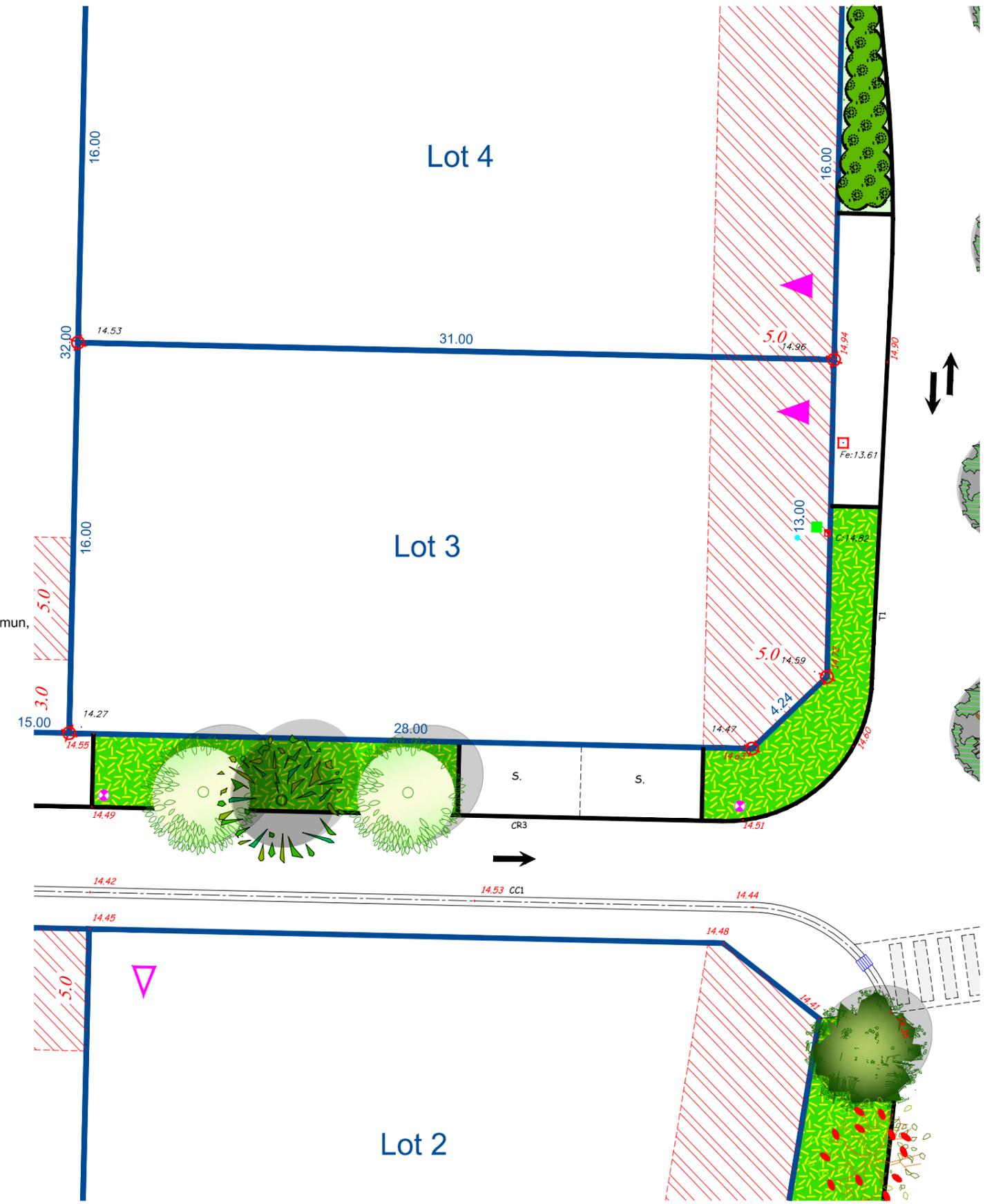


Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°4

Cadastré: ZB n° 877

Surface : 496 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

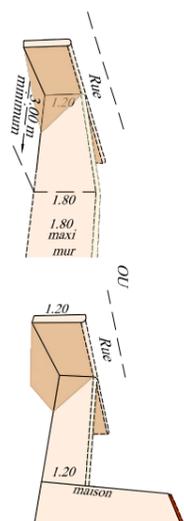


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

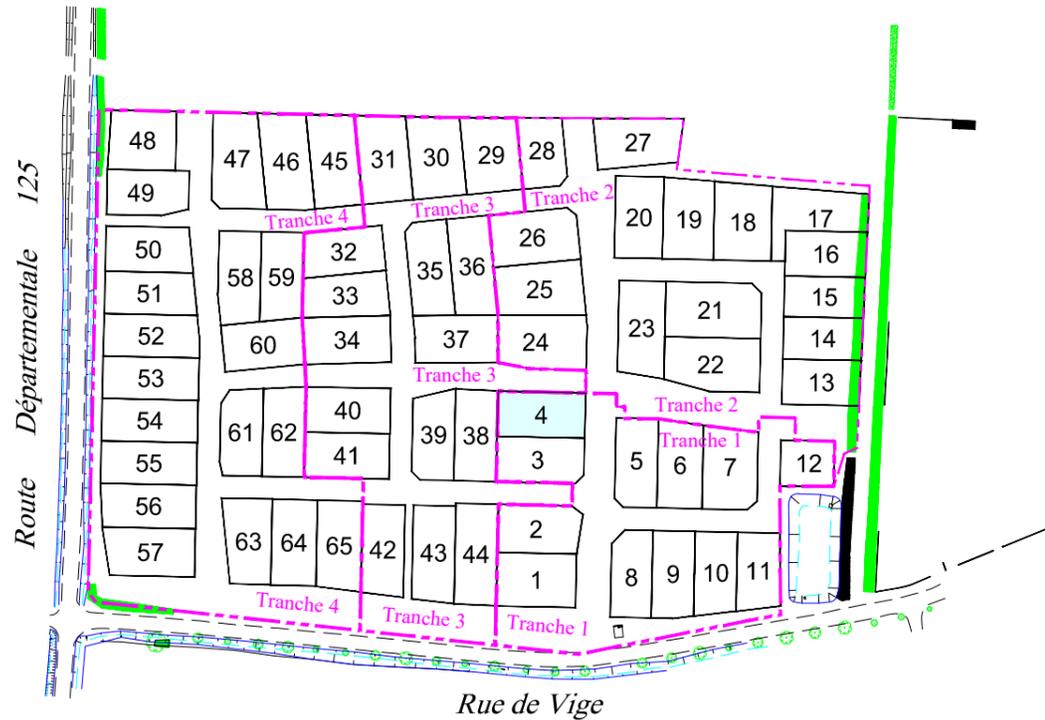
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

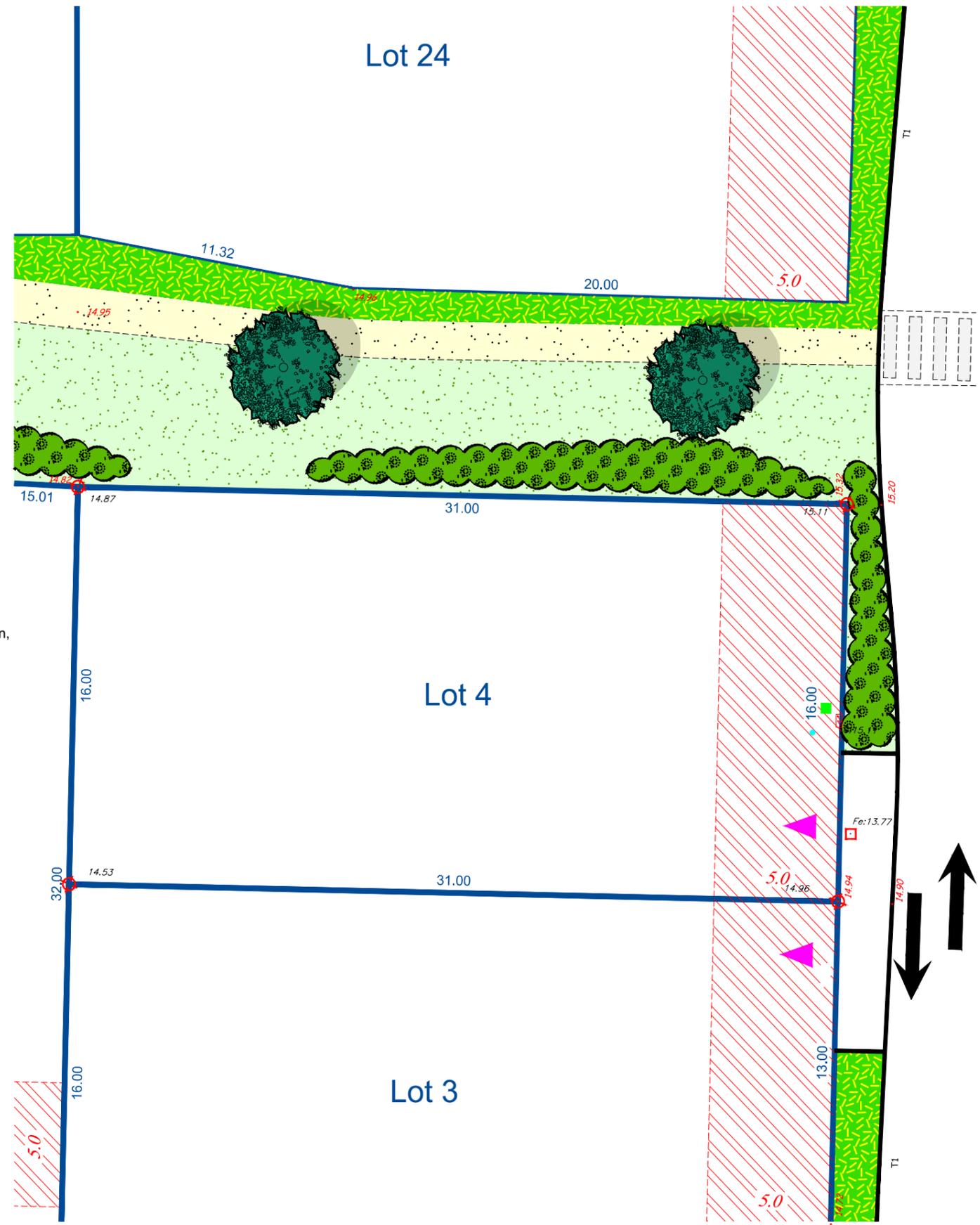


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°5

Cadastré: ZB n° 878

Surface : 468 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

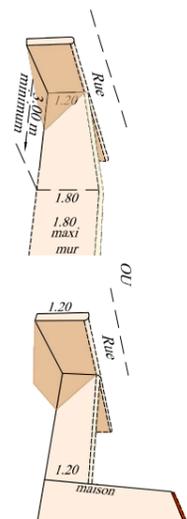


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

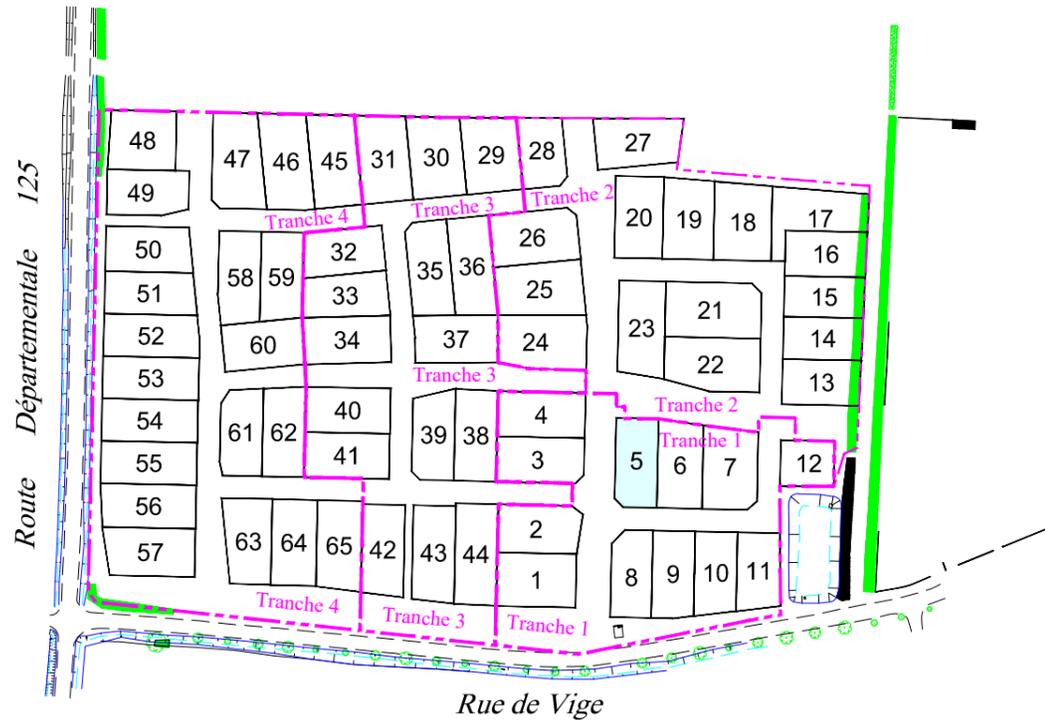
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
Altitude voirie finie | | Arrivée Eau Potable |
| | Sens de circulation | | Coffret EDF |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Boitier de branchement Télécom |
| | Passage piétons | | Bassin ou noue |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne bois |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE implantée |
| | Limite de zone du PLU | | Borne OGE existante |
| | Tranche du lotissement | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès
aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°6

Cadastré: ZB n° 879

Surface : 488 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

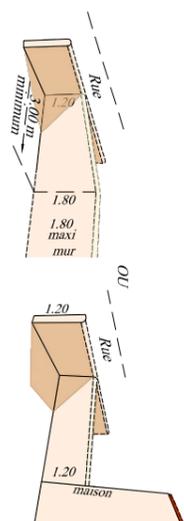
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

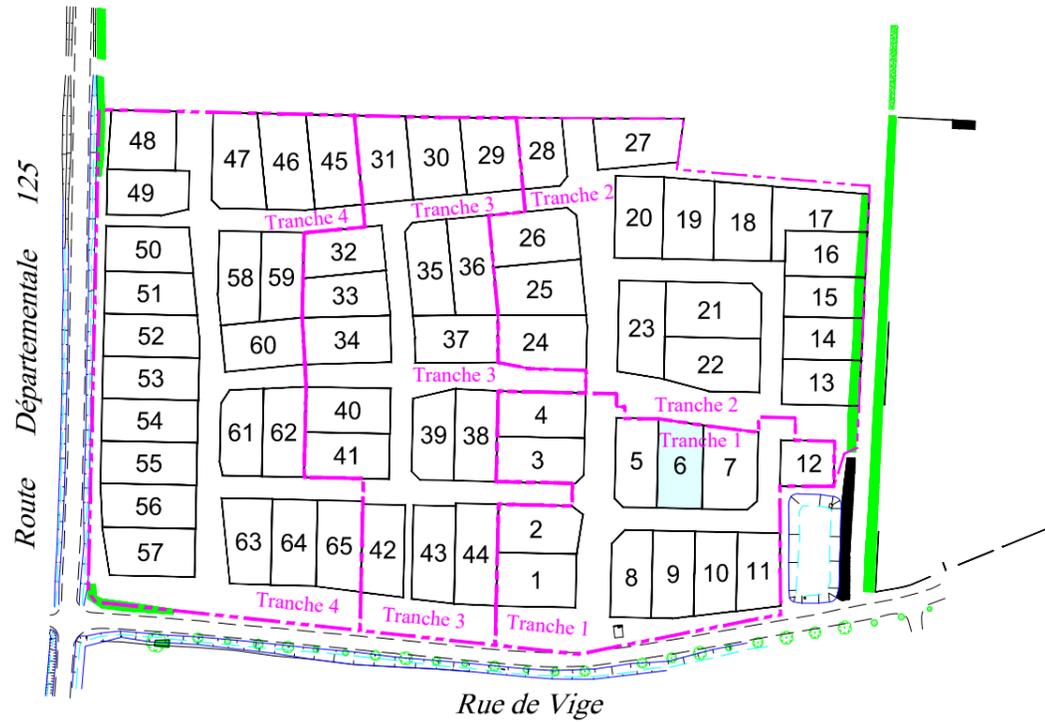
E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

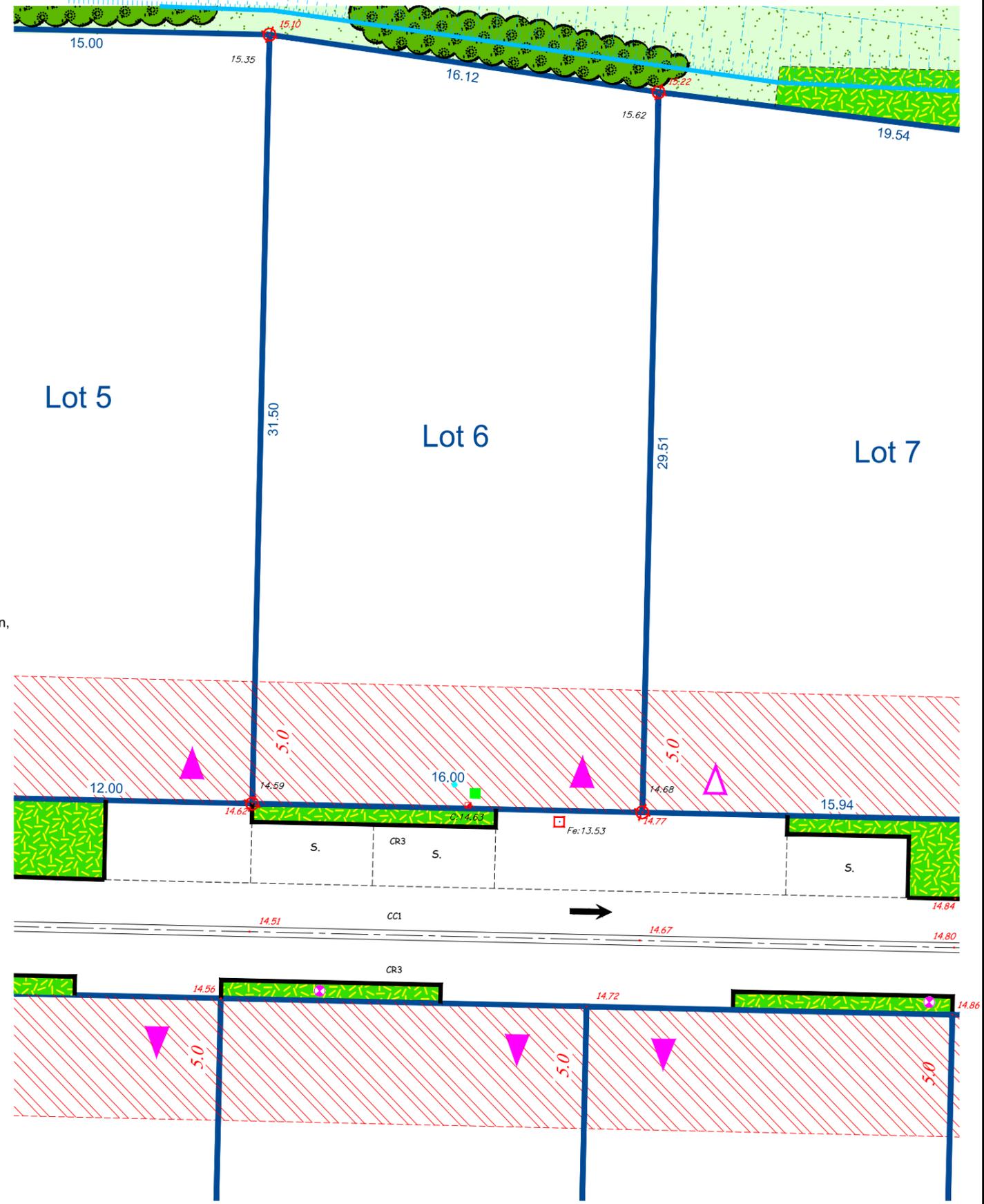


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE
Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente
Lot n°7

Cadastré: ZB n° 880
Surface : 549 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

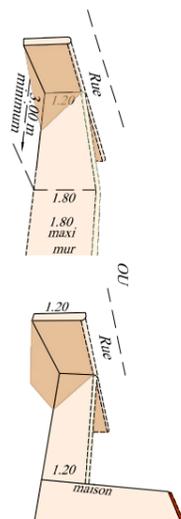


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

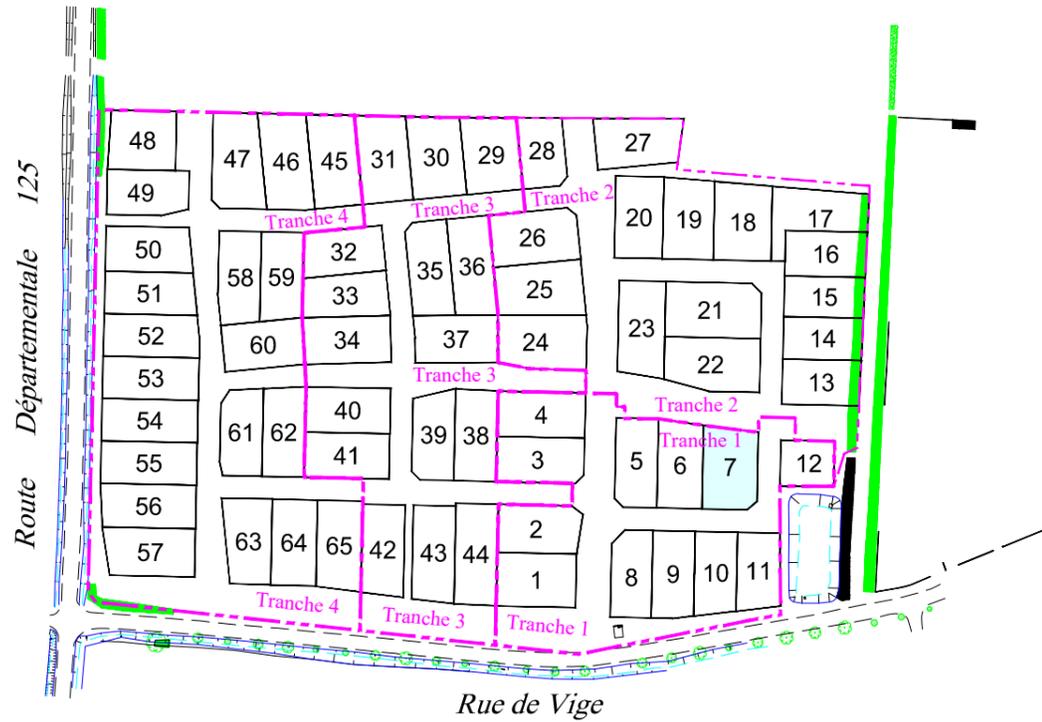
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m, ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

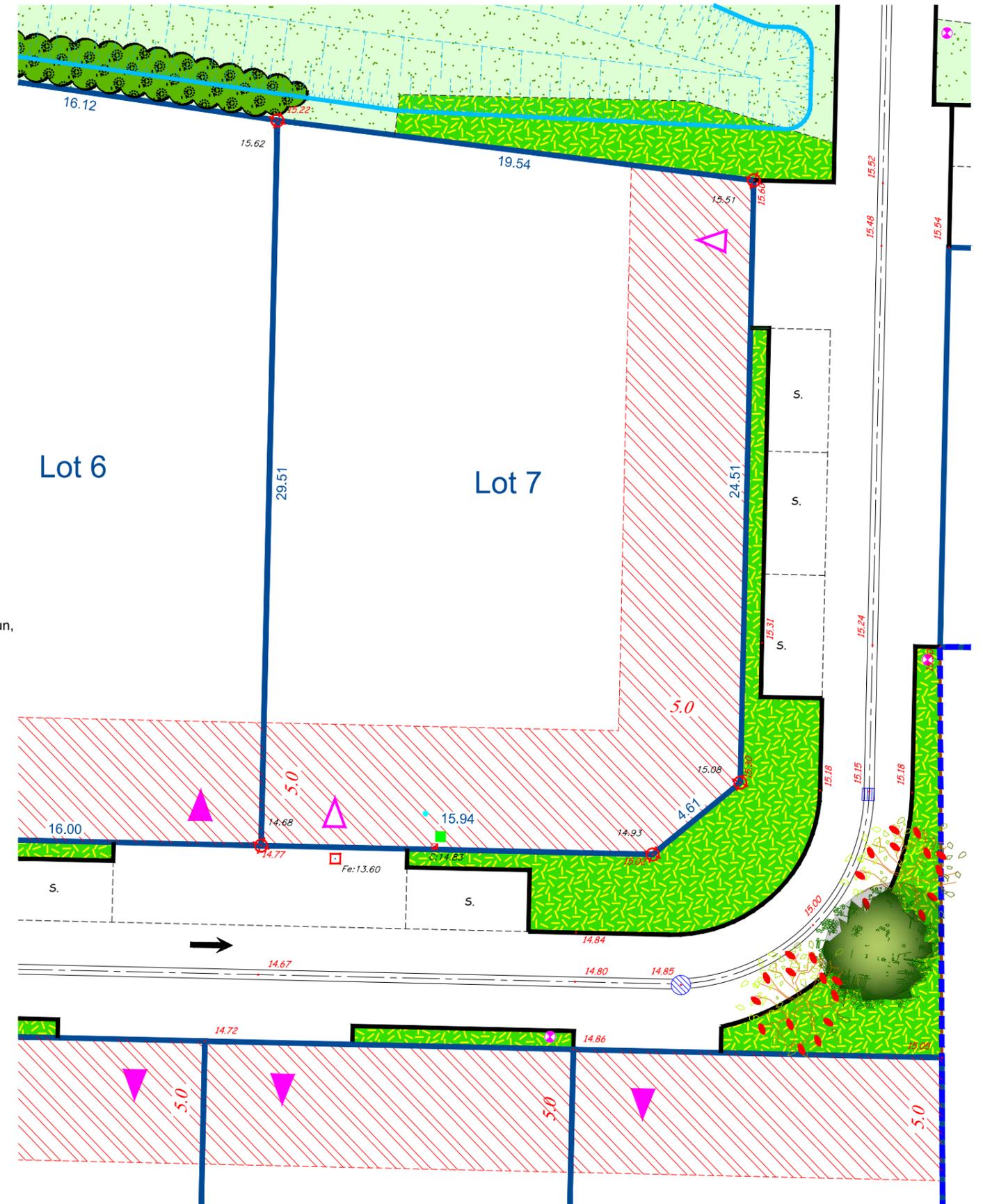


Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Fe:13.30
Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°8

Cadastré: ZB n° 881

Surface : 438 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

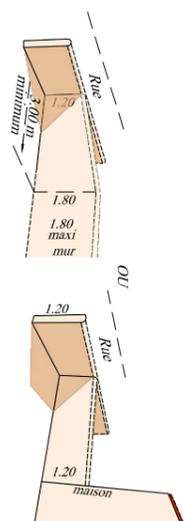


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

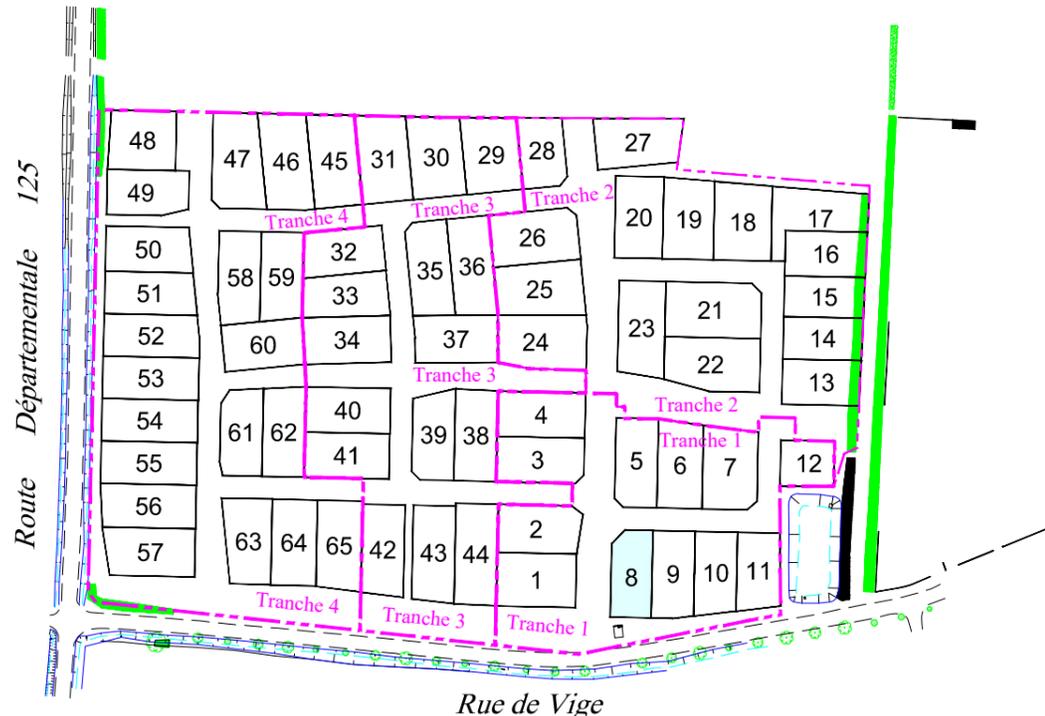
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain naturel après travaux de viabilité | | Arrivée Eau Potable |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |
| | Tranche du lotissement | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE
Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°9

Cadastré: ZB n° 882

Surface : 461 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

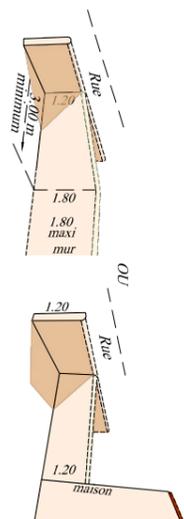


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

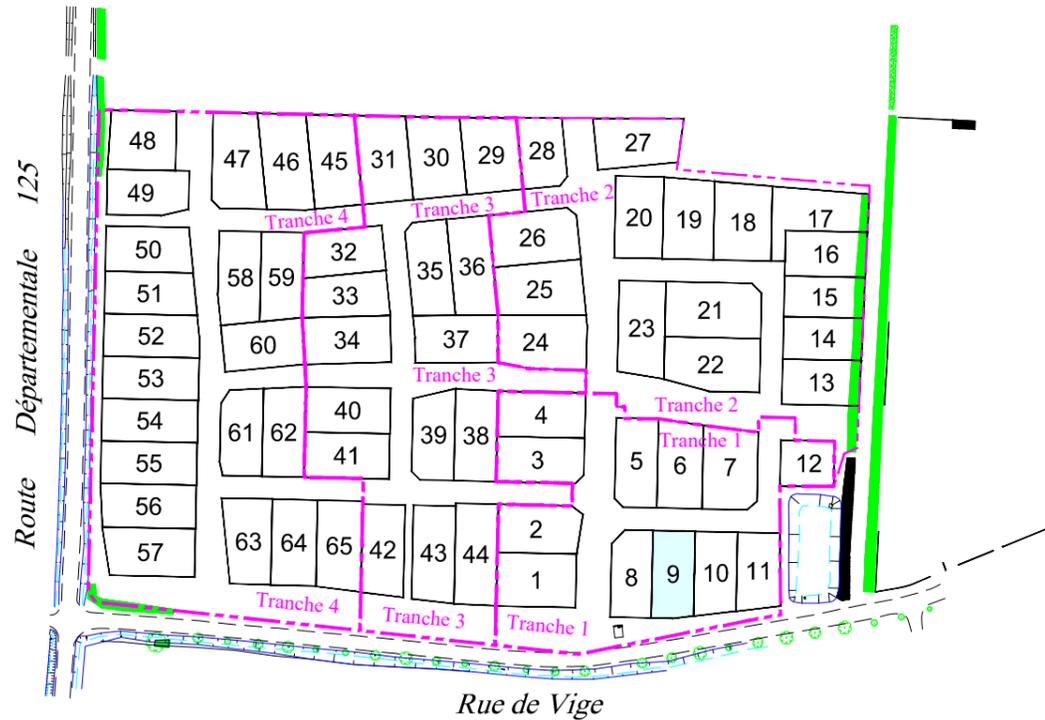
Haute existante à conserver

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°10

Cadastré: ZB n° 883

Surface : 435 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

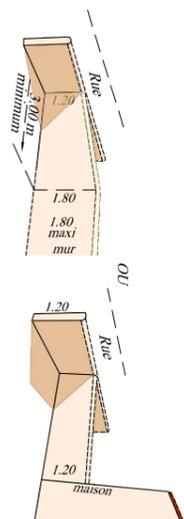


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

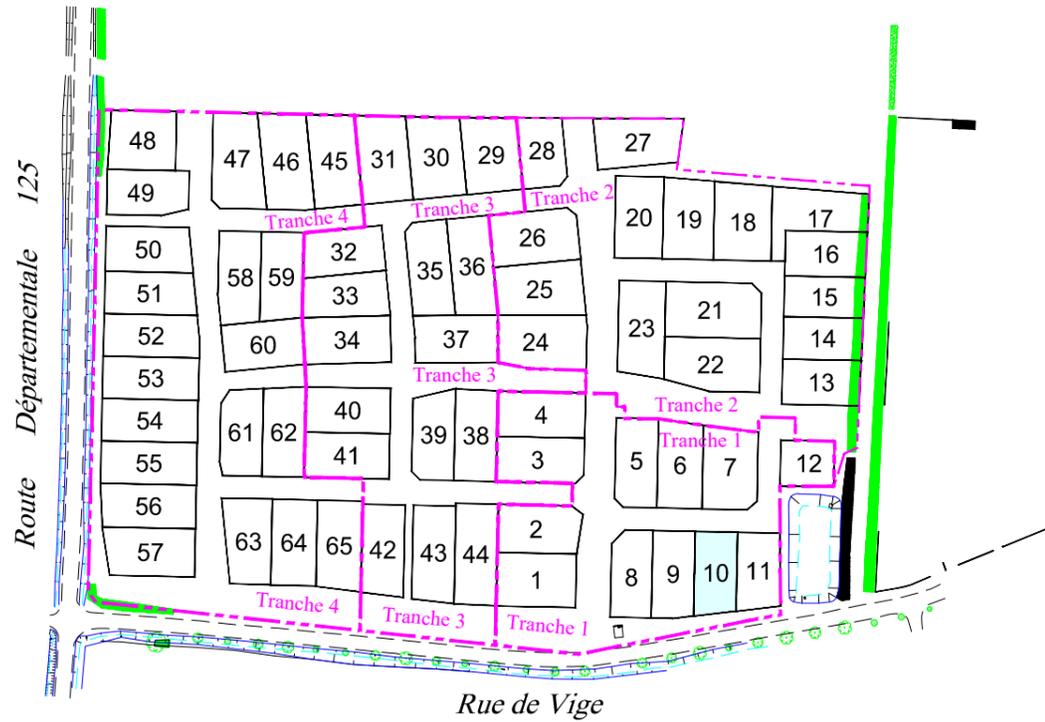
Haute existante à conserver

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

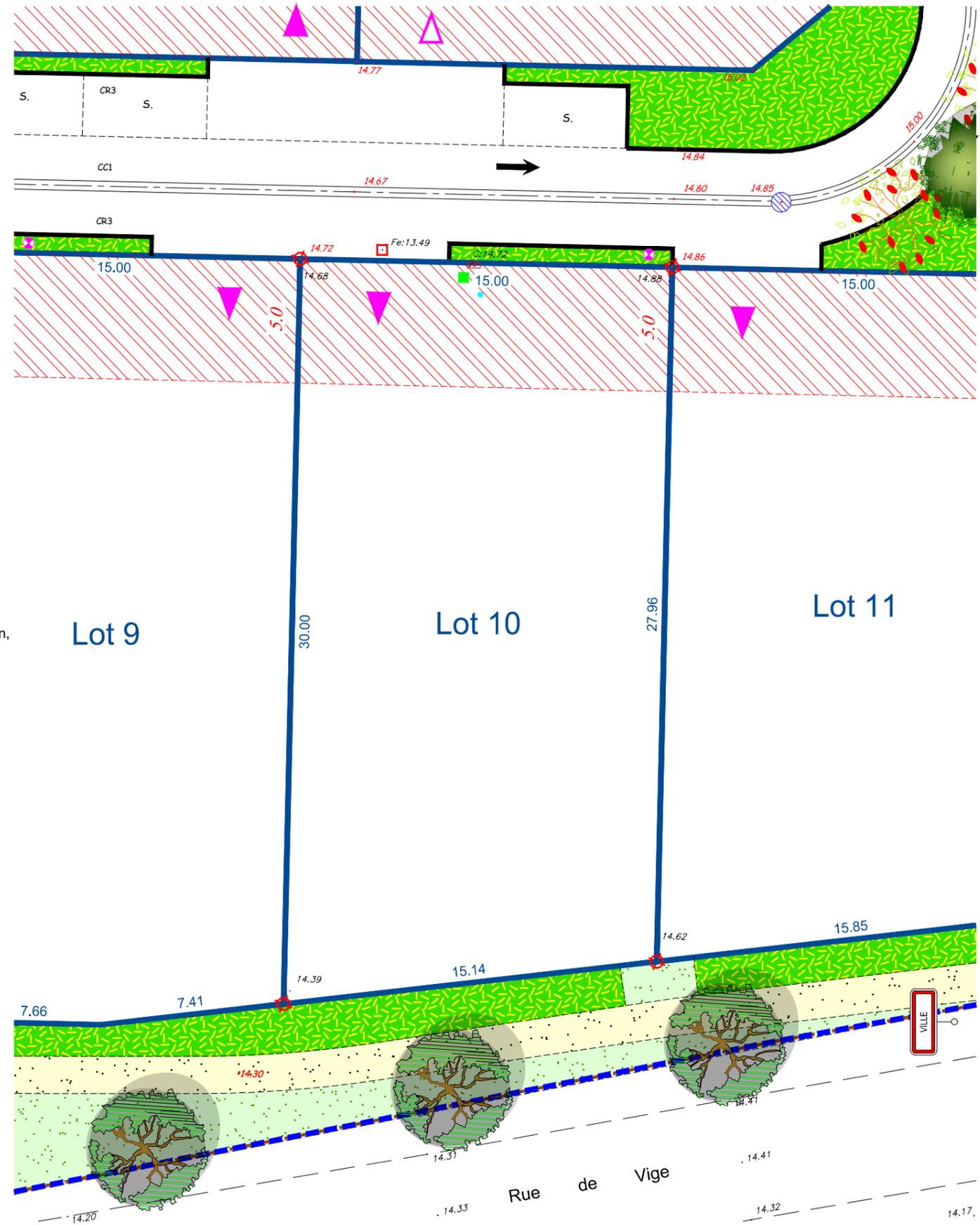
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
- Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°11

Cadastré: ZB n° 884

Surface : 414 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

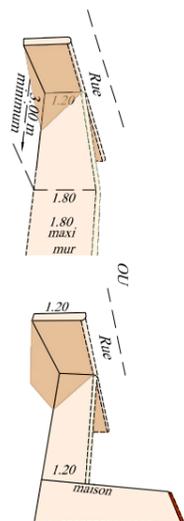


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

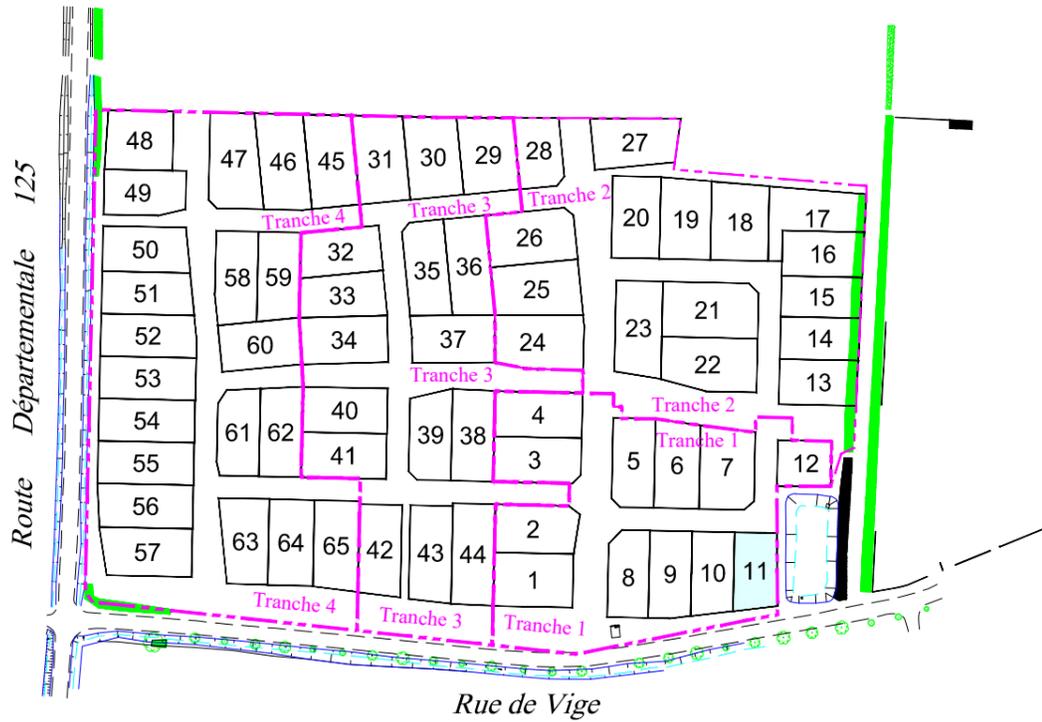
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation

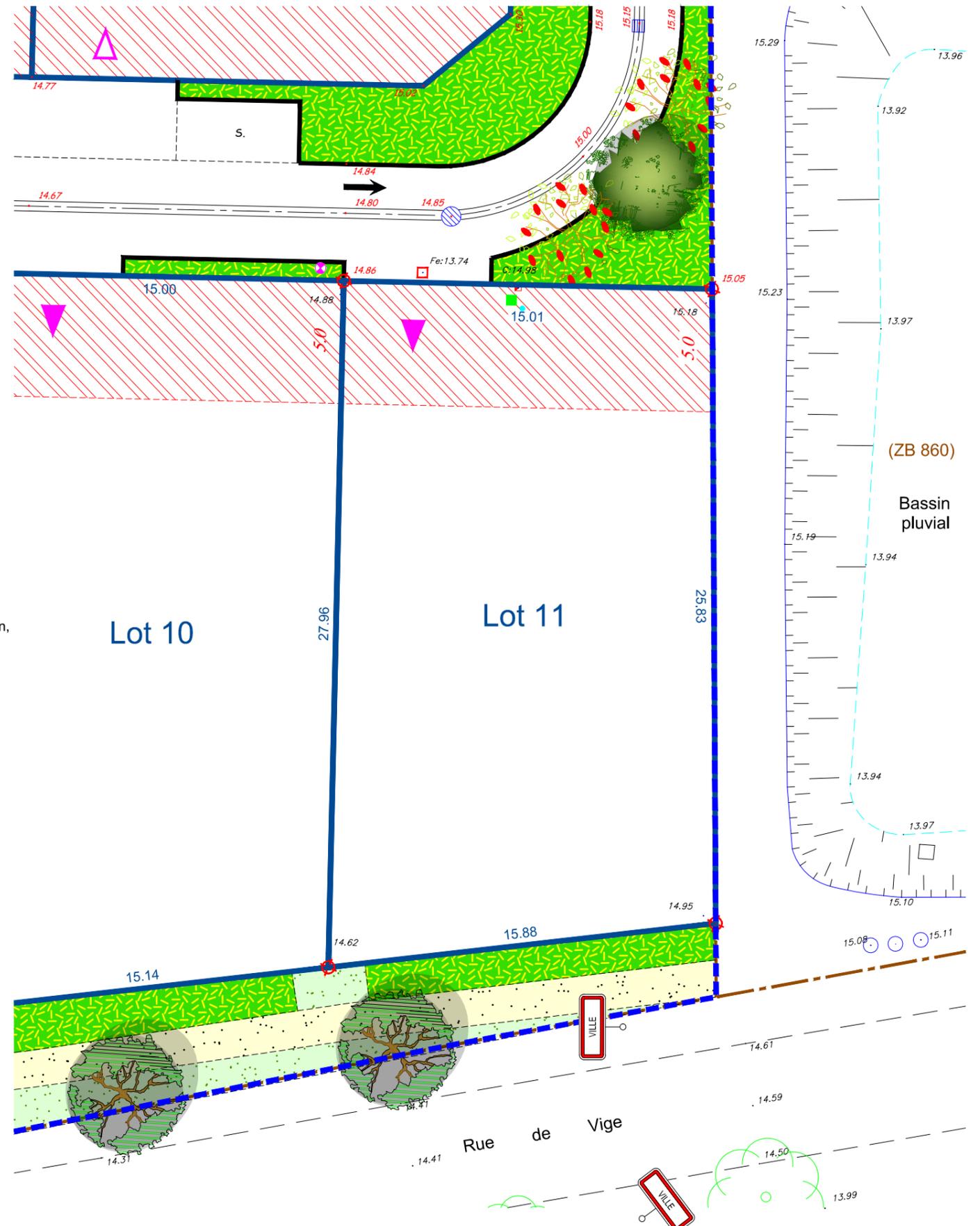


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vige

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°12

Cadastré: ZB n° 885

Surface : 307 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

CELSIUS INVESTISSEMENTS
16, Avenue Marcel Dassault
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.12.67

E-mail : celsiusinvest@gmail.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 mars 2020 - complété le 05 novembre 2020

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

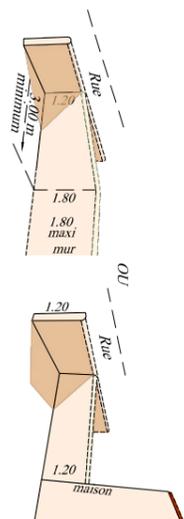


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

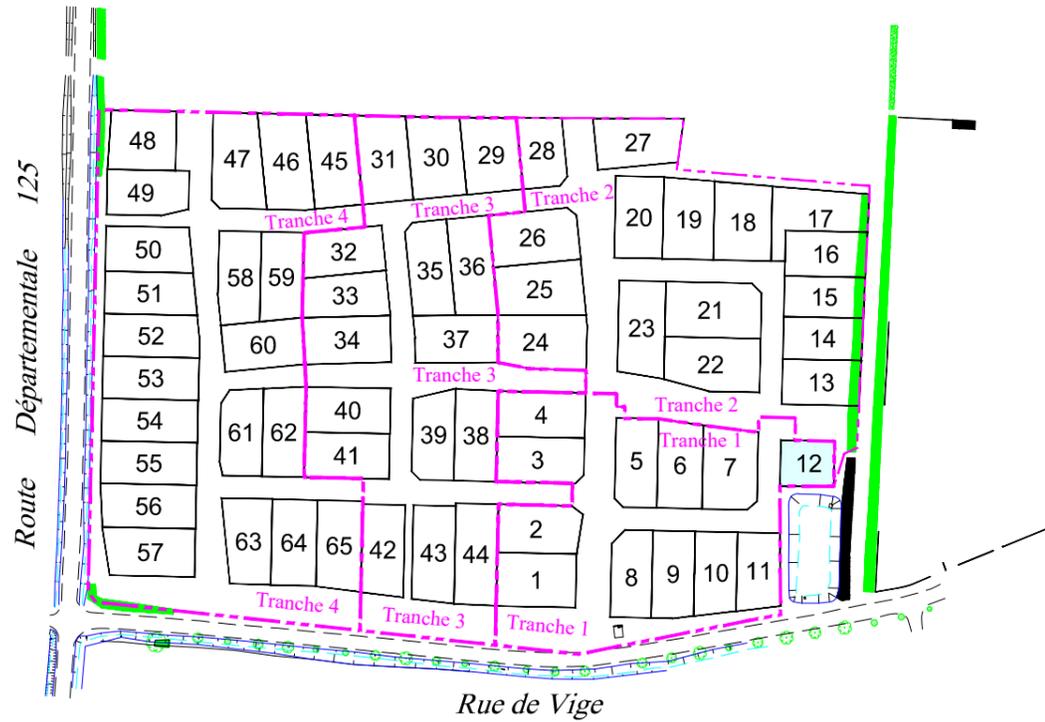
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

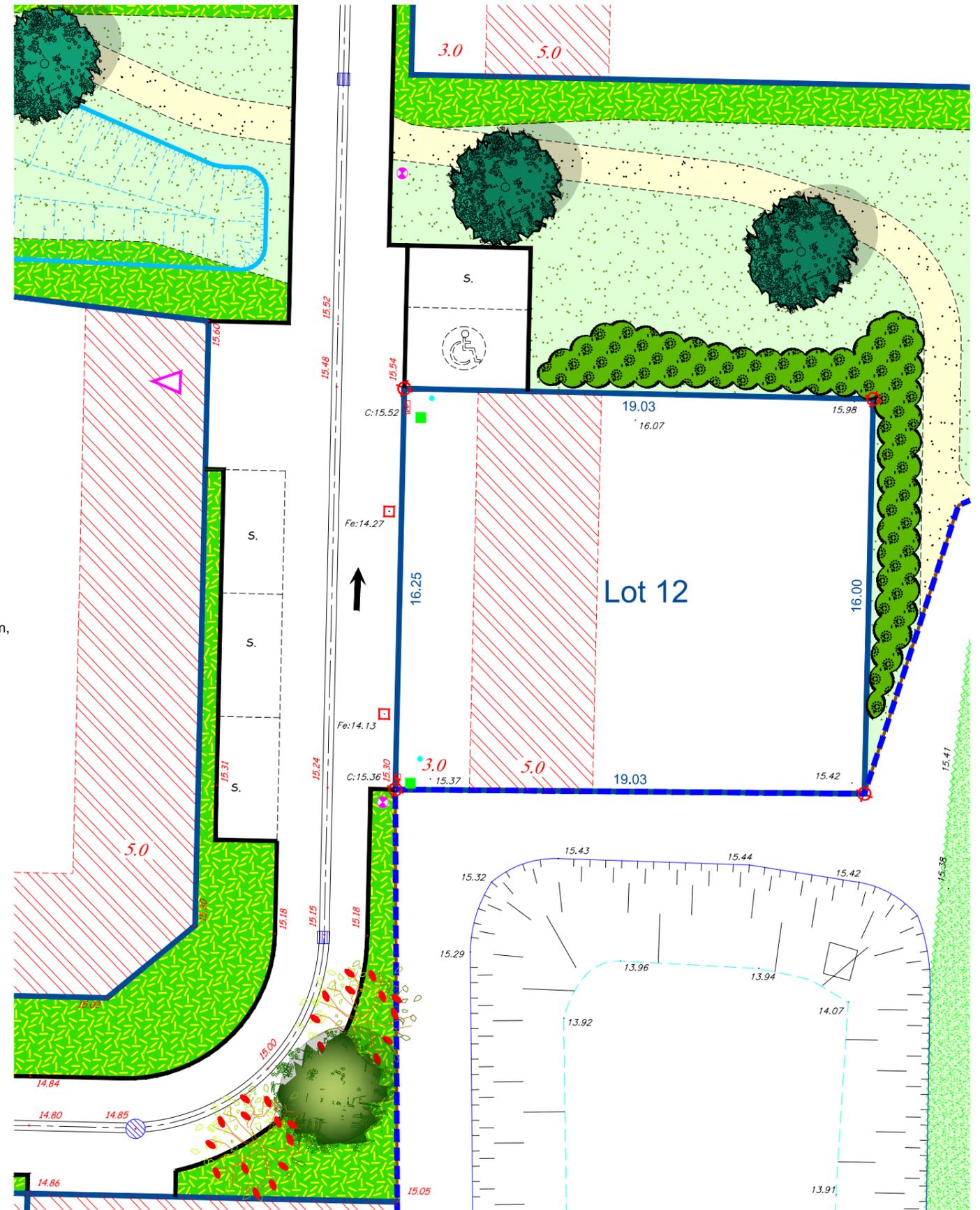


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
- Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel après travaux de viabilité
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Tranche du lotissement

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépine, Merisier, tamaris, bouleau, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 13

Cadastré: ZB n° 903

Surface : 441 m²

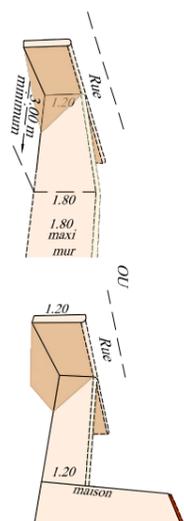
Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com



Route Départementale 125



Rue de Vige

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 14

Cadastré: ZB n° 904

Surface : 420 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

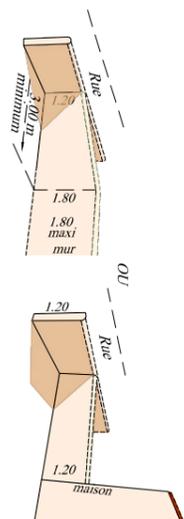


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

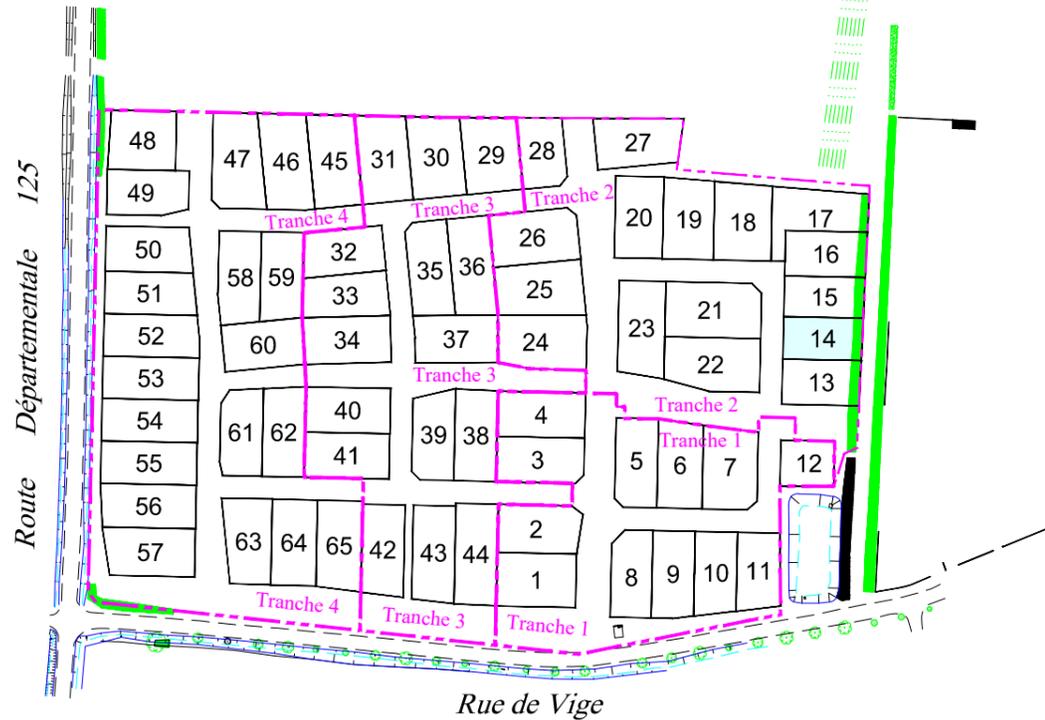
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

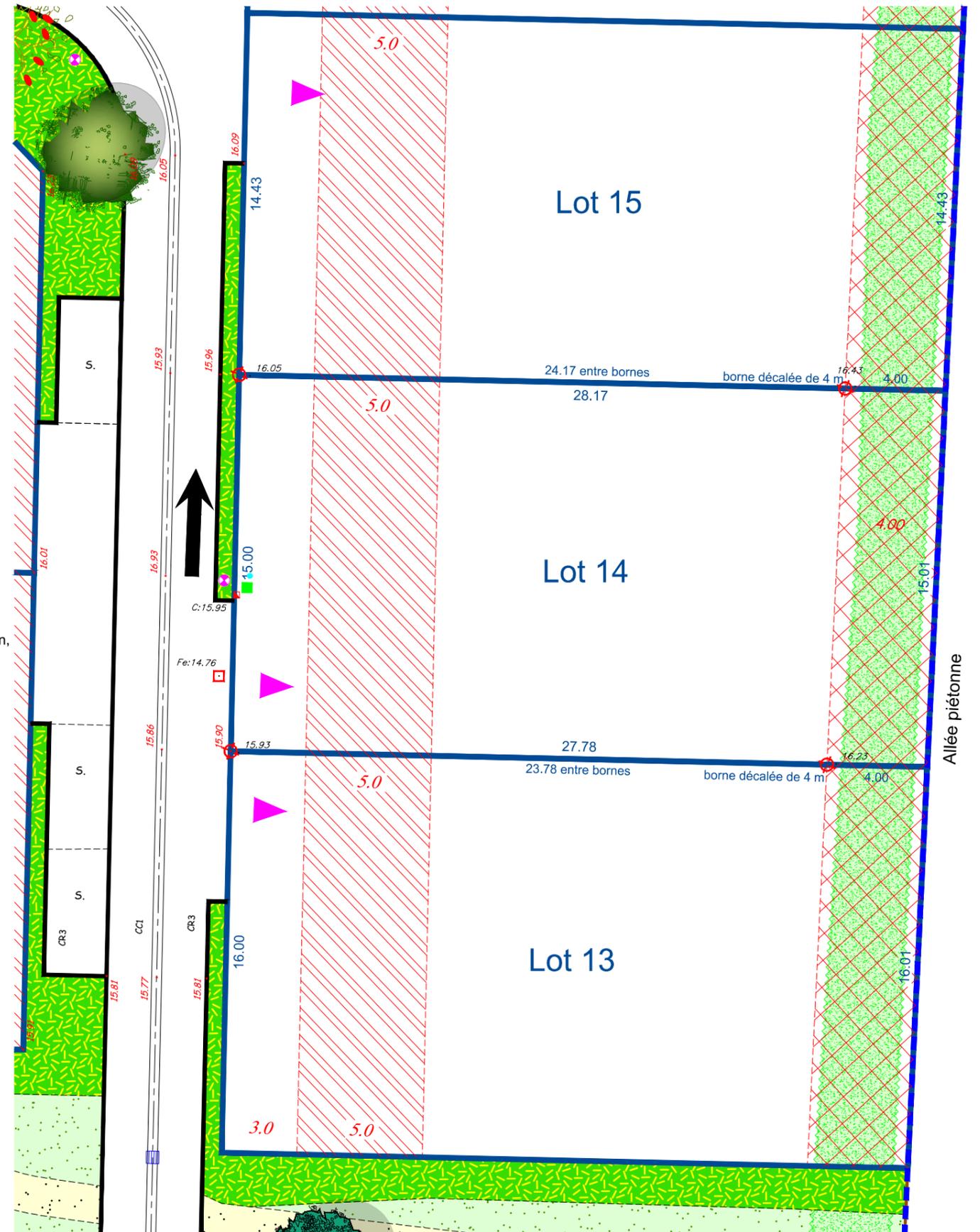


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 15

Cadastré: ZB n° 905

Surface : 409 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

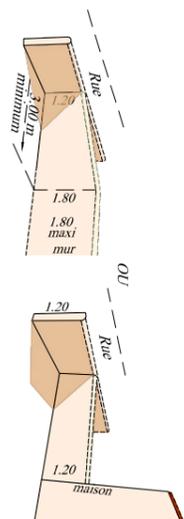


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

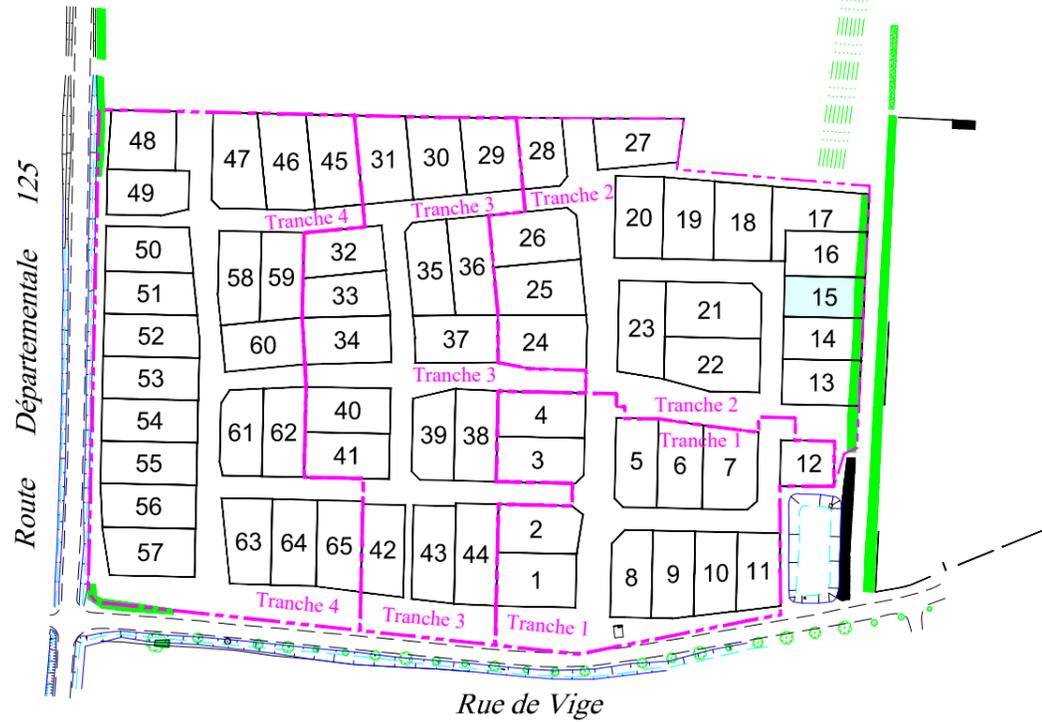
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



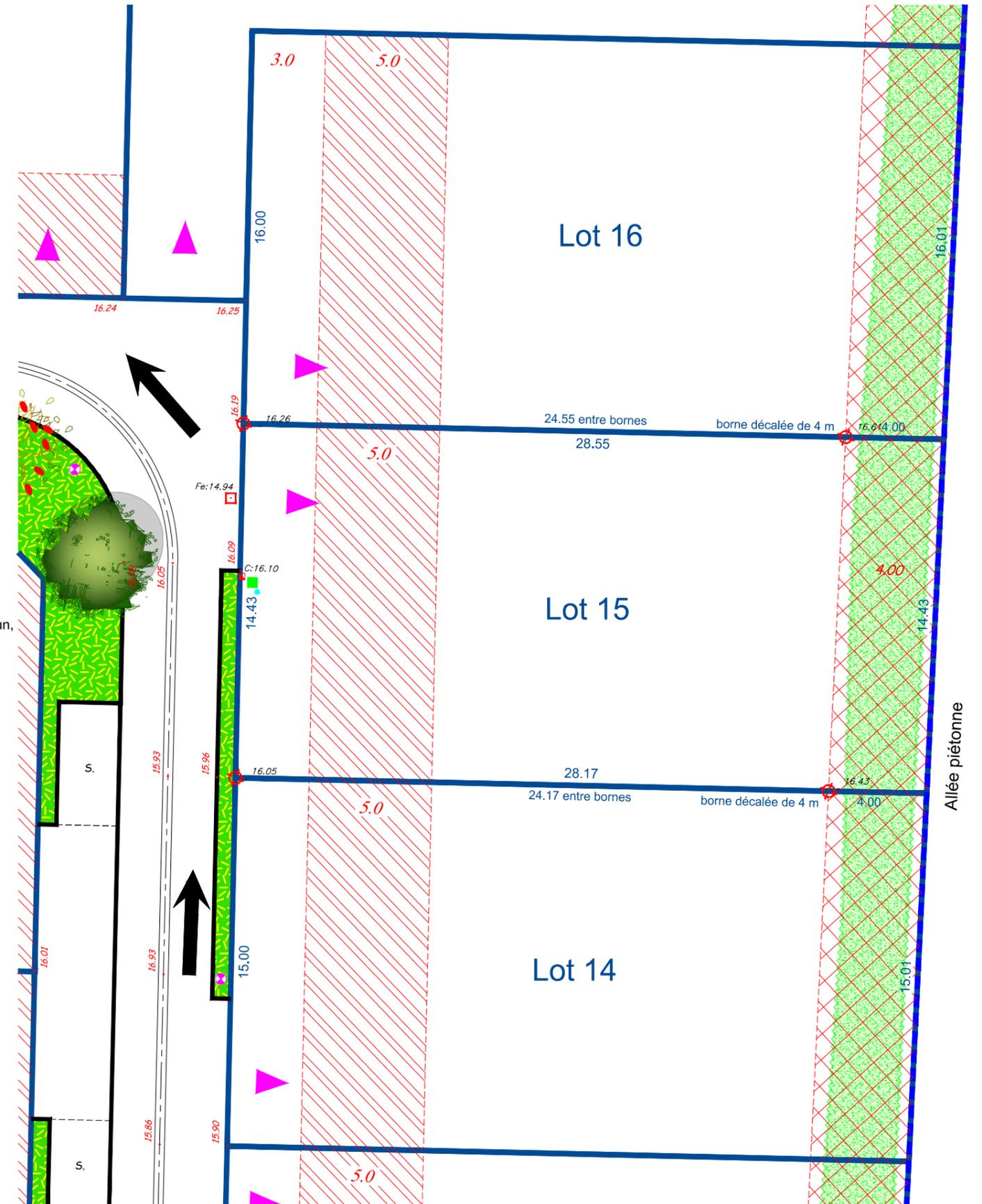
Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 16

Cadastré: ZB n° 906

Surface : 460 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

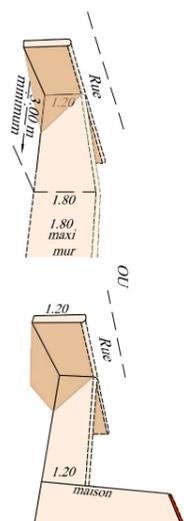
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m, ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haute existante à conserver
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

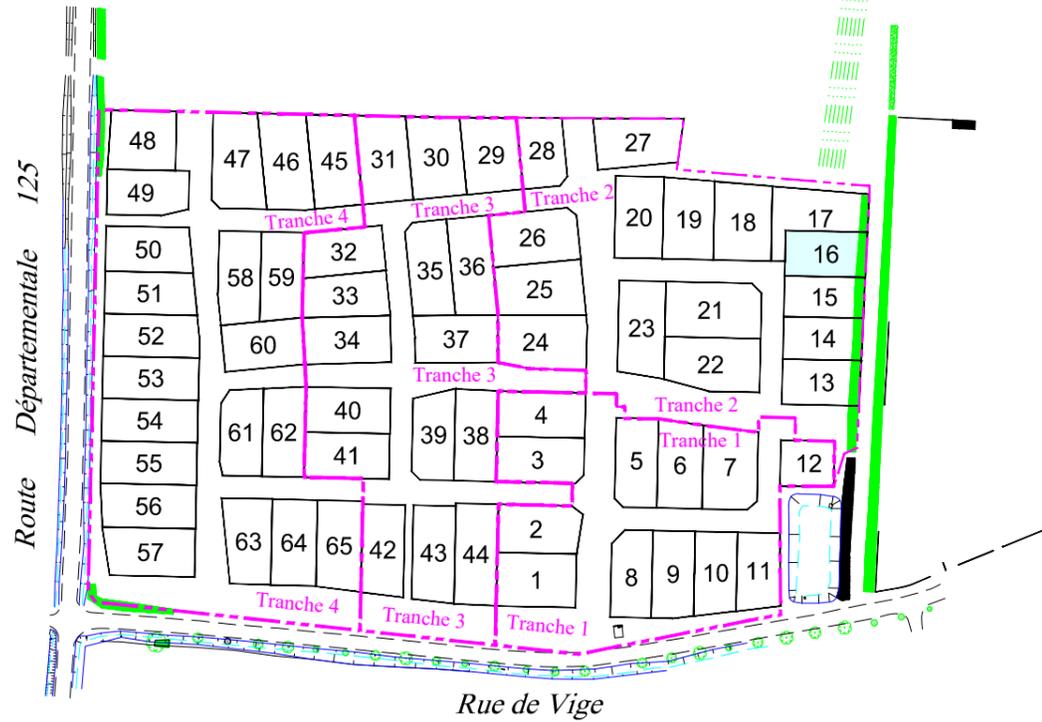
Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



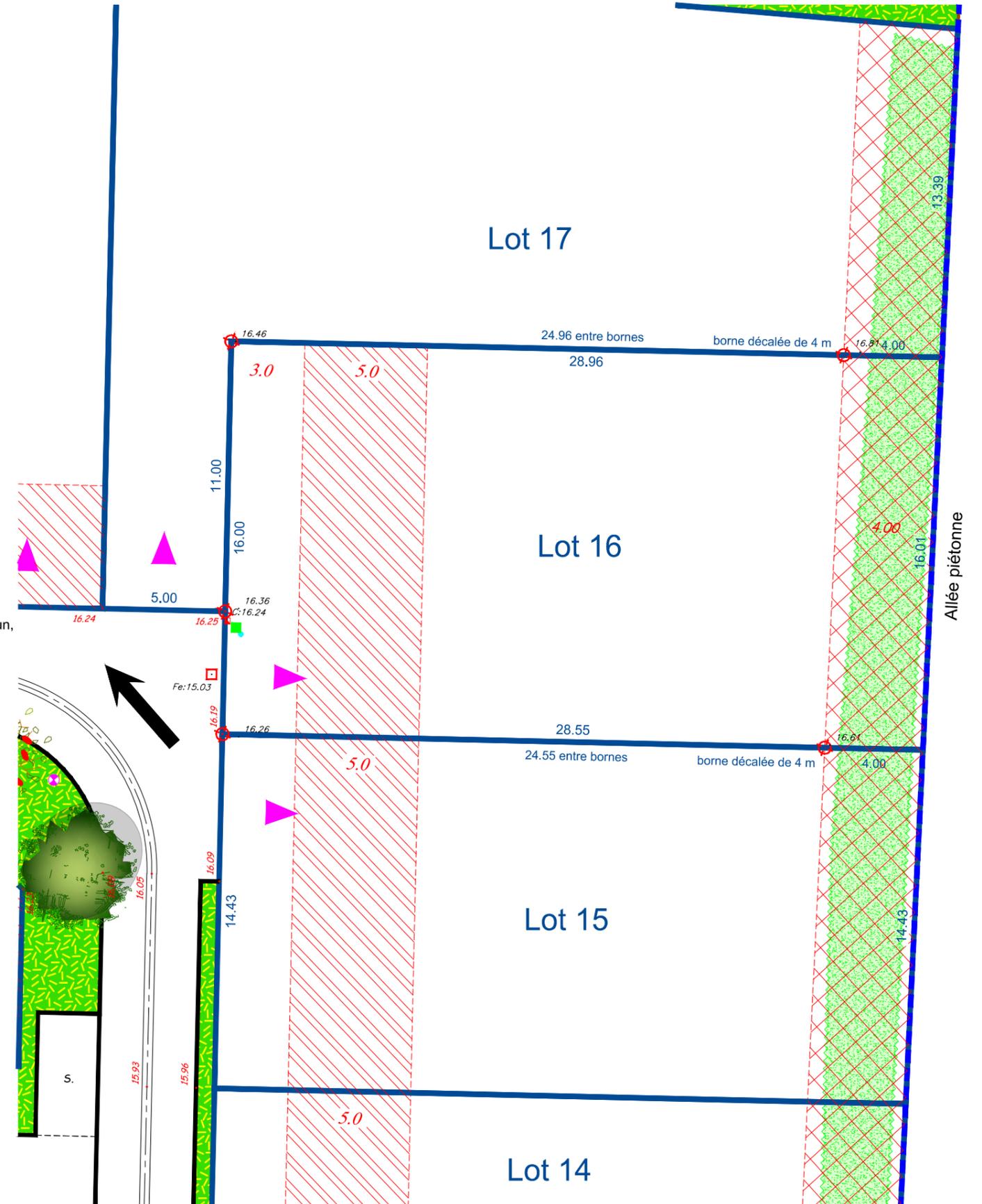
Echelle : 1/200



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 17

Cadastré: ZB n° 907

Surface : 548 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

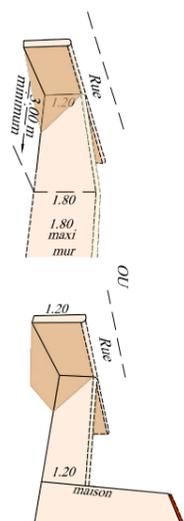


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.

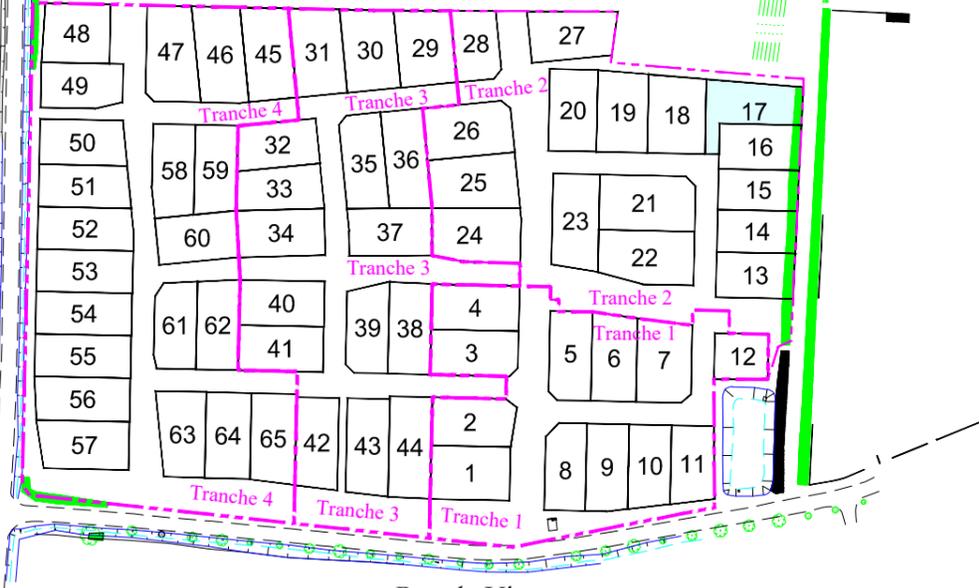


Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



Route Départementale 125



Rue de Vige

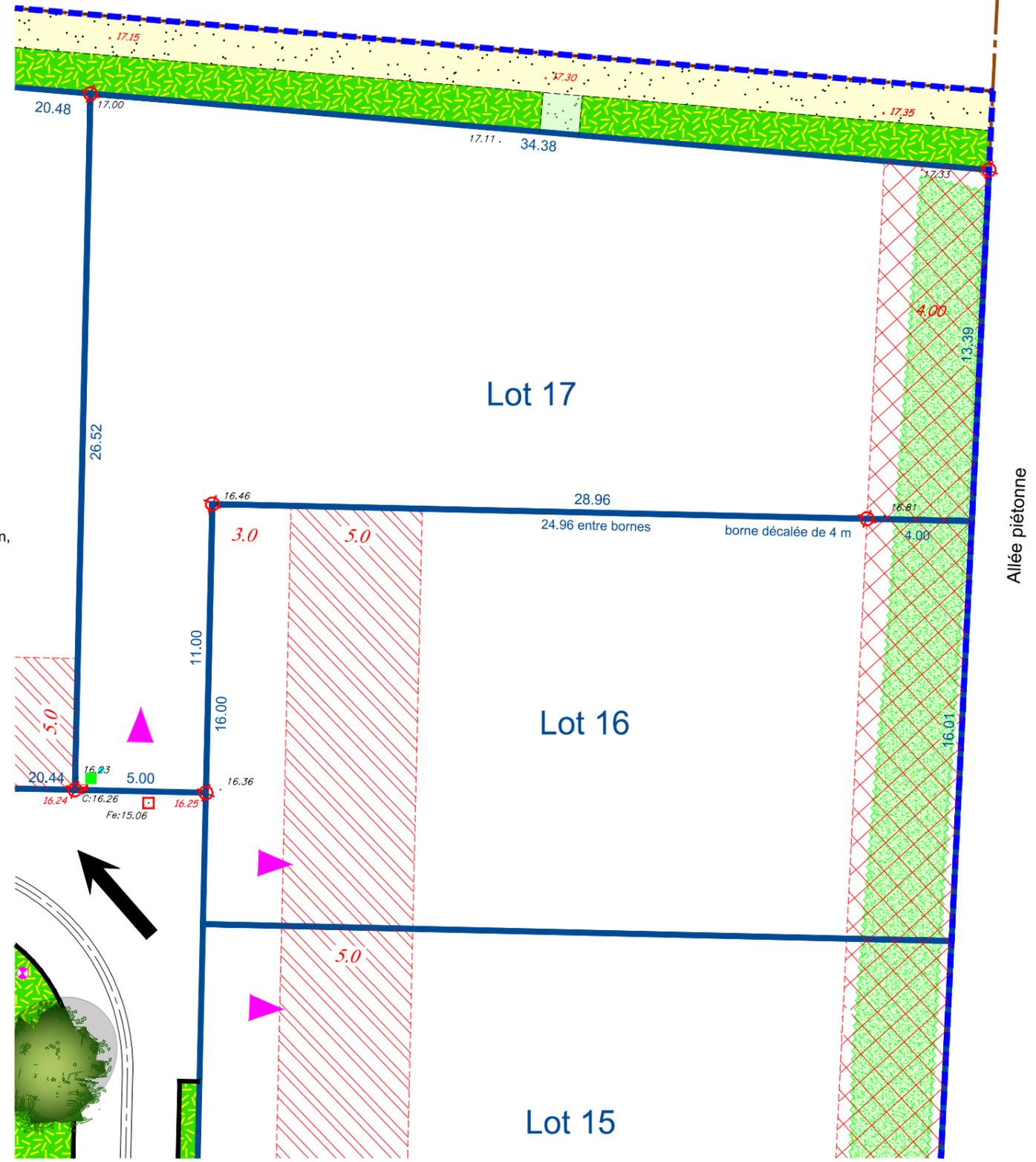
Echelle : 1/200



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Allée piétonne

Lot 15

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 18

Cadastré: ZB n° 908

Surface : 555 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

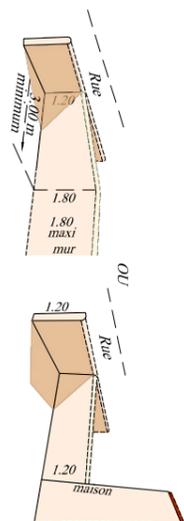
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- **Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haie existante à conserver
- - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

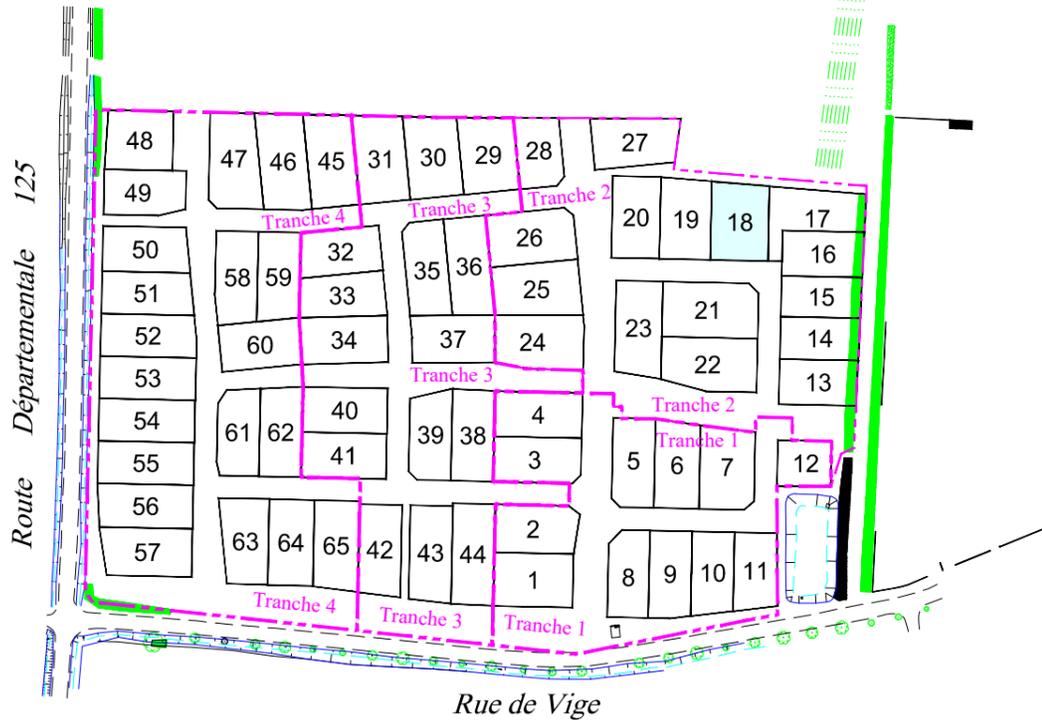
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

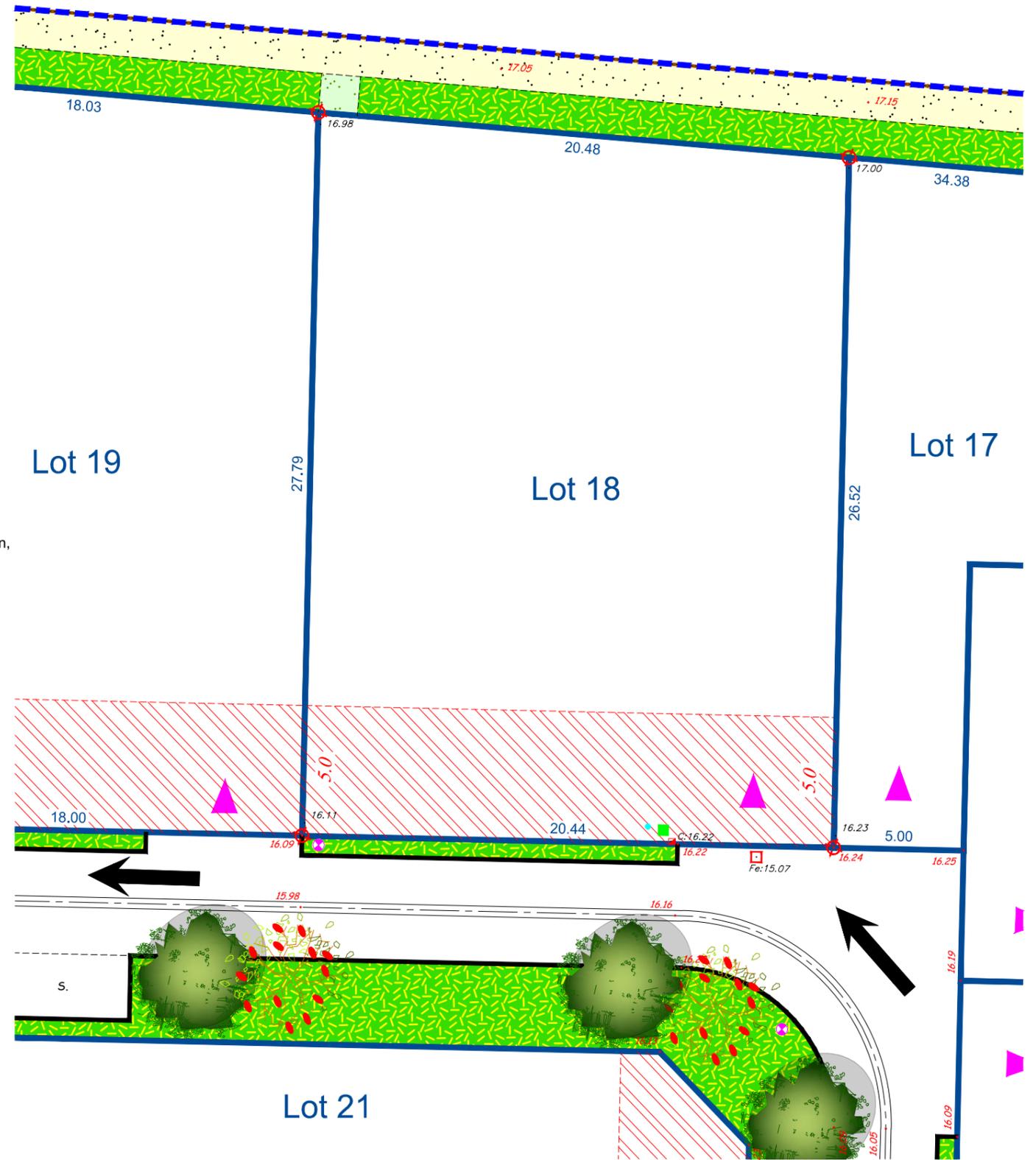
Plan de Situation



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R. |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Lot 21

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 19

Cadastré: ZB n° 909

Surface : 510 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



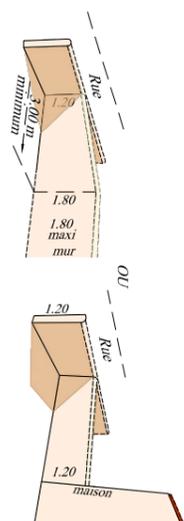
Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

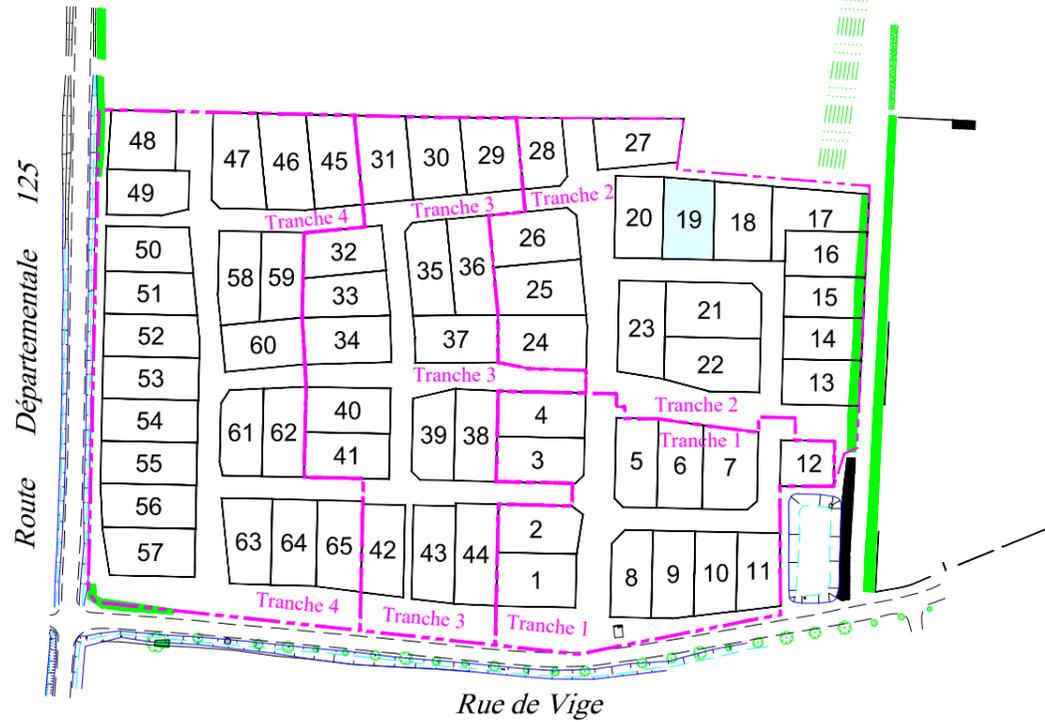
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

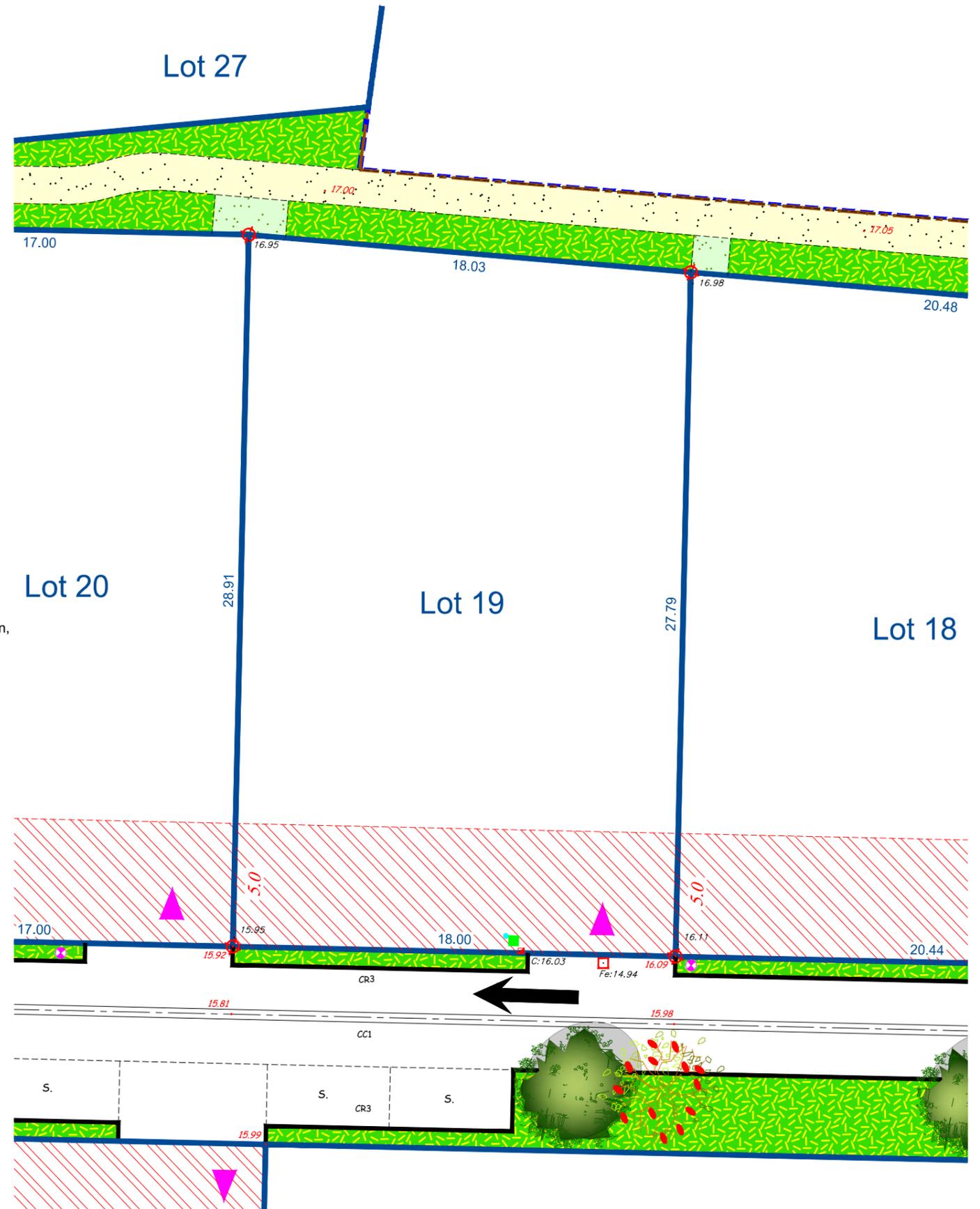
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante
- Passage piétons
- Parcelaire cadastral (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°20

Cadastré: ZB n° 910

Surface : 491 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

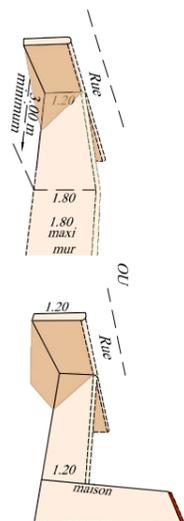


Closure non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

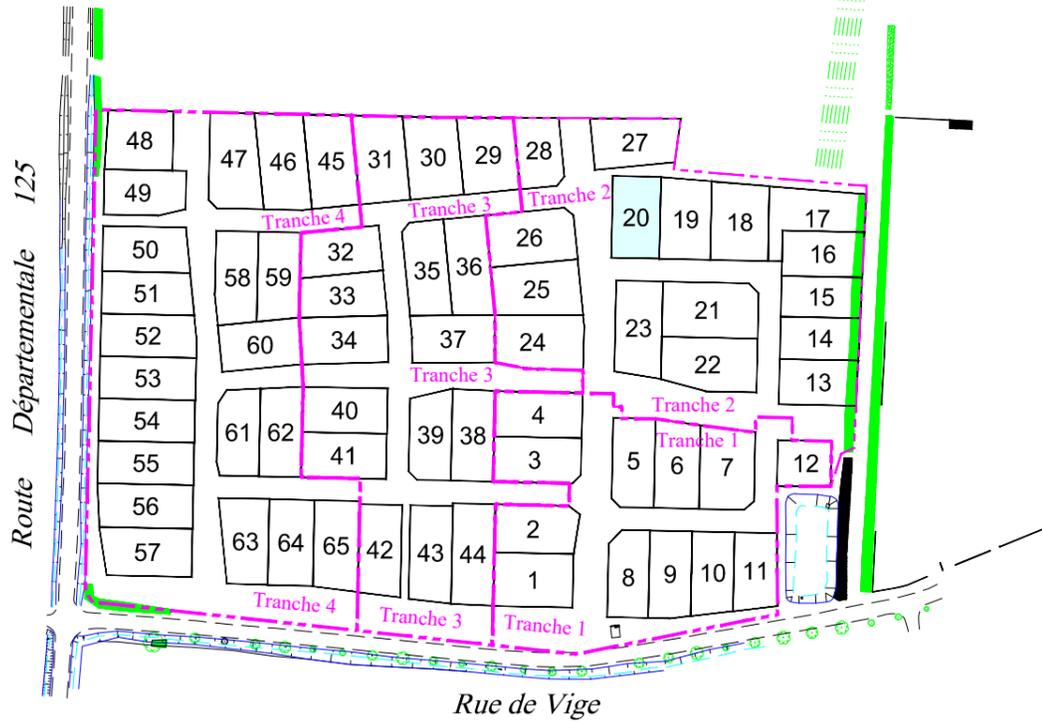
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation

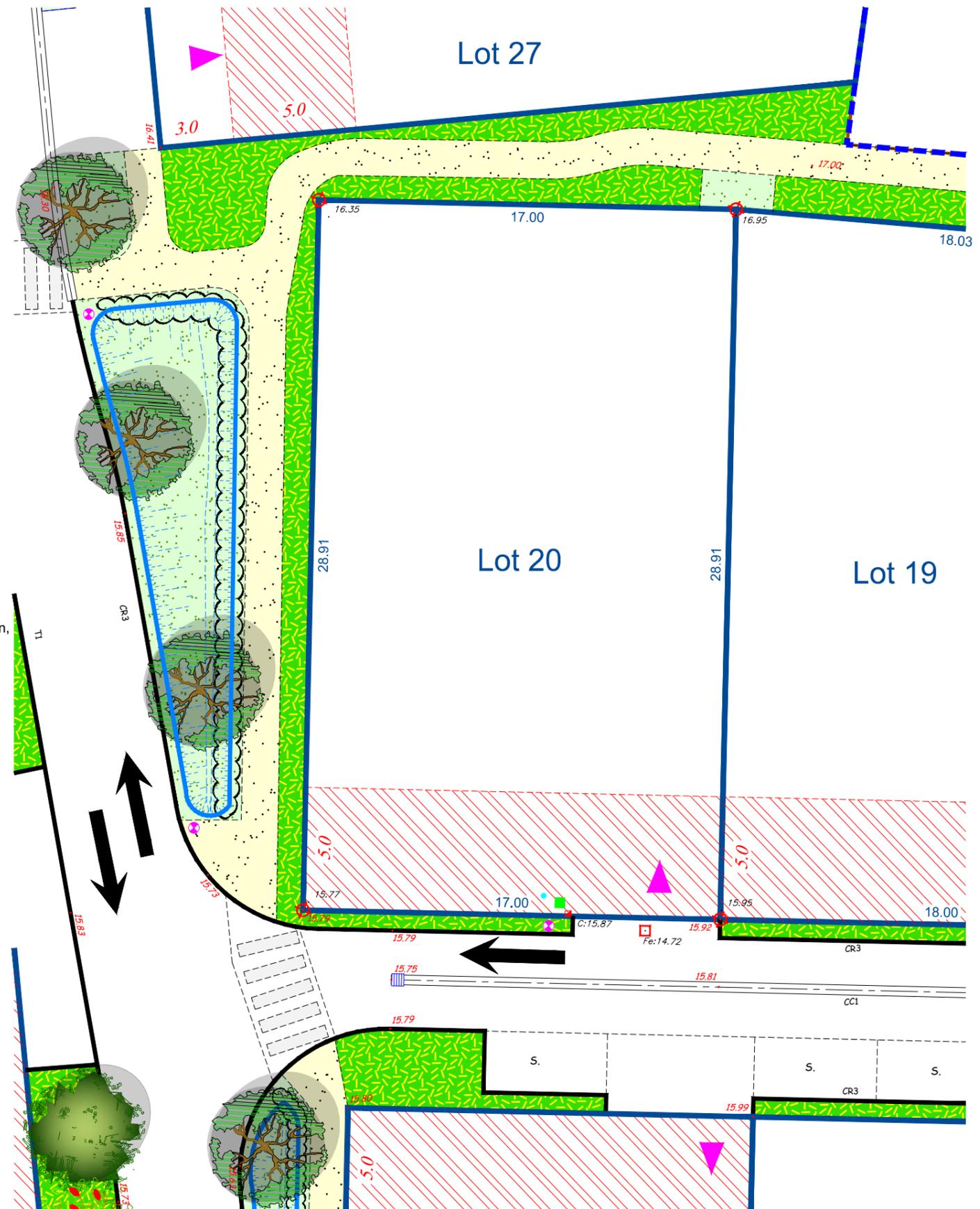


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
- Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°21

Cadastré: ZB n° 911

Surface : 655 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

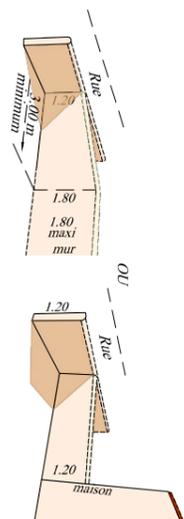
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

-  **Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
-  - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
-  Haie existante à conserver
-  - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

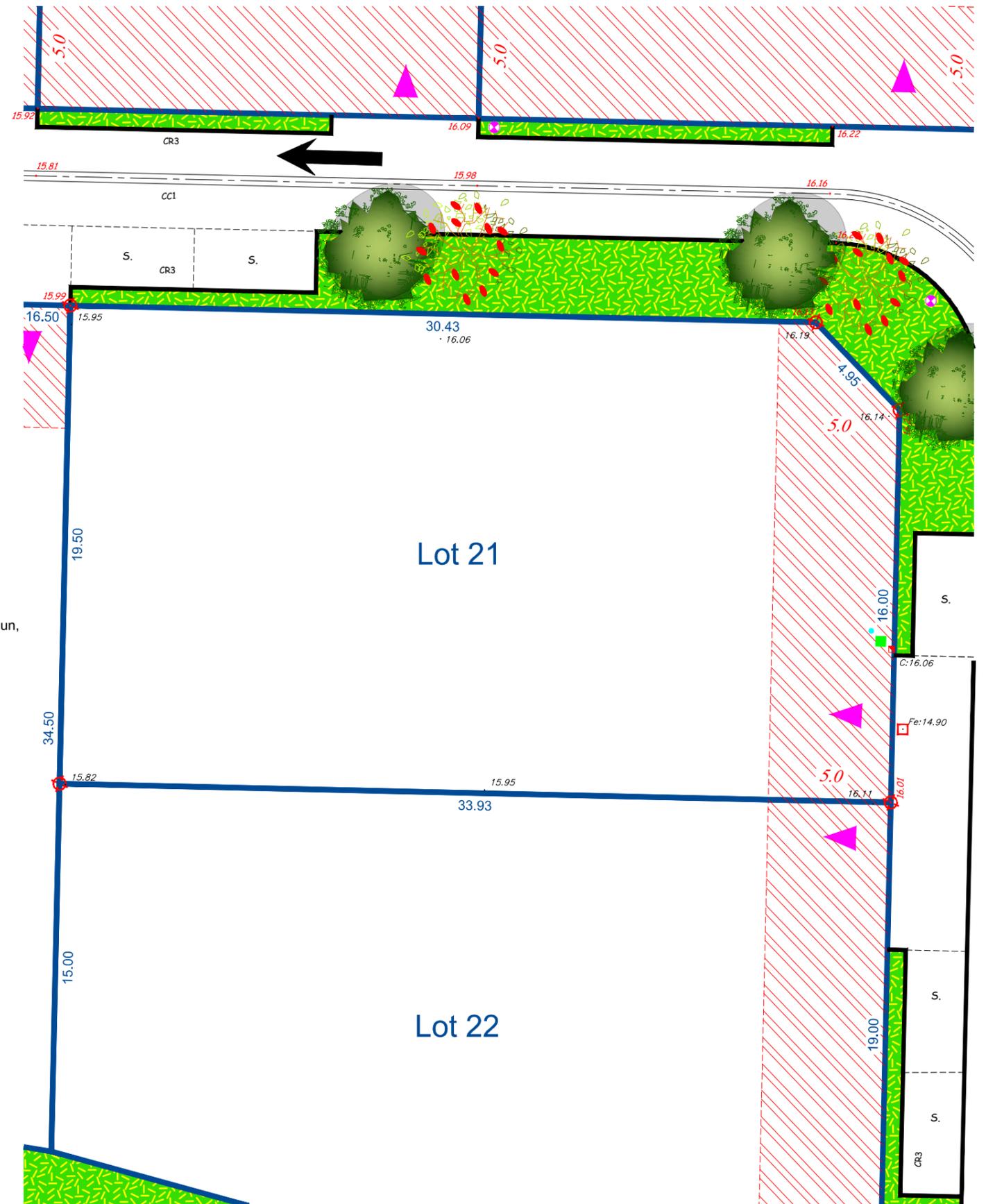
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE
Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente
Lot n° 22

Cadastré: ZB n° 886 et 912

Surfaces : 432 m² et 181 m²

Surface totale : 613 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



— Clôture non obligatoire

Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

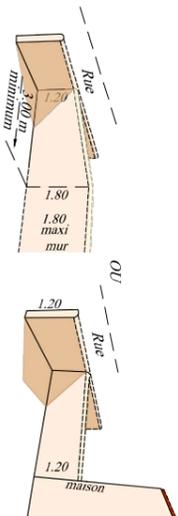
— Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.

ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

— Haie existante à conserver

— Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)

ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

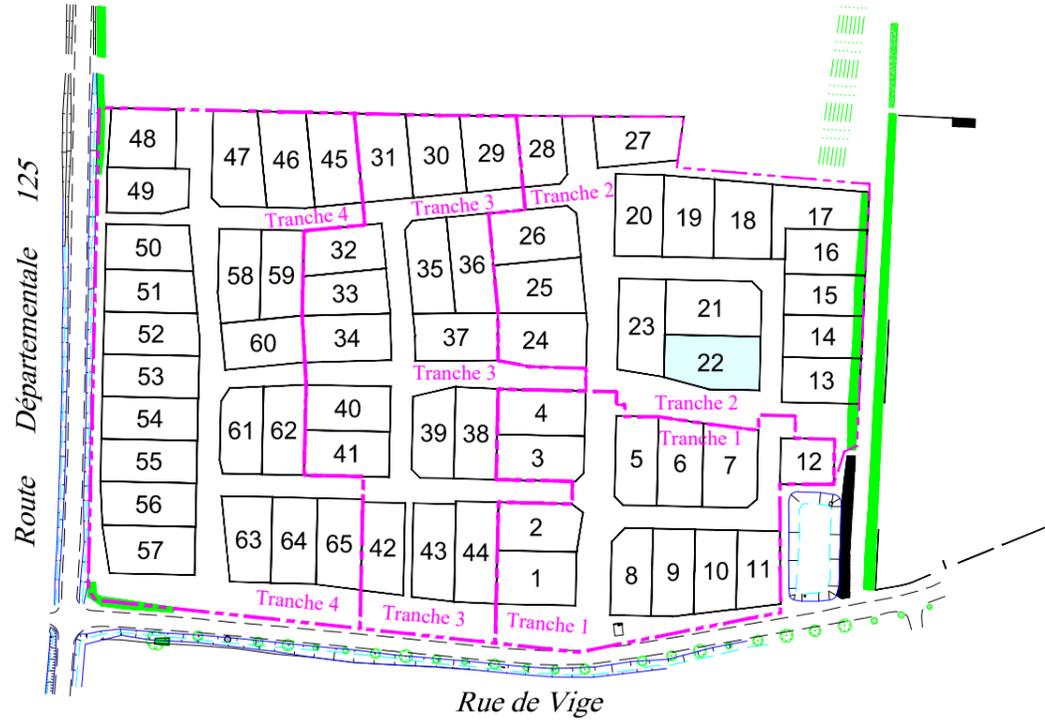
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

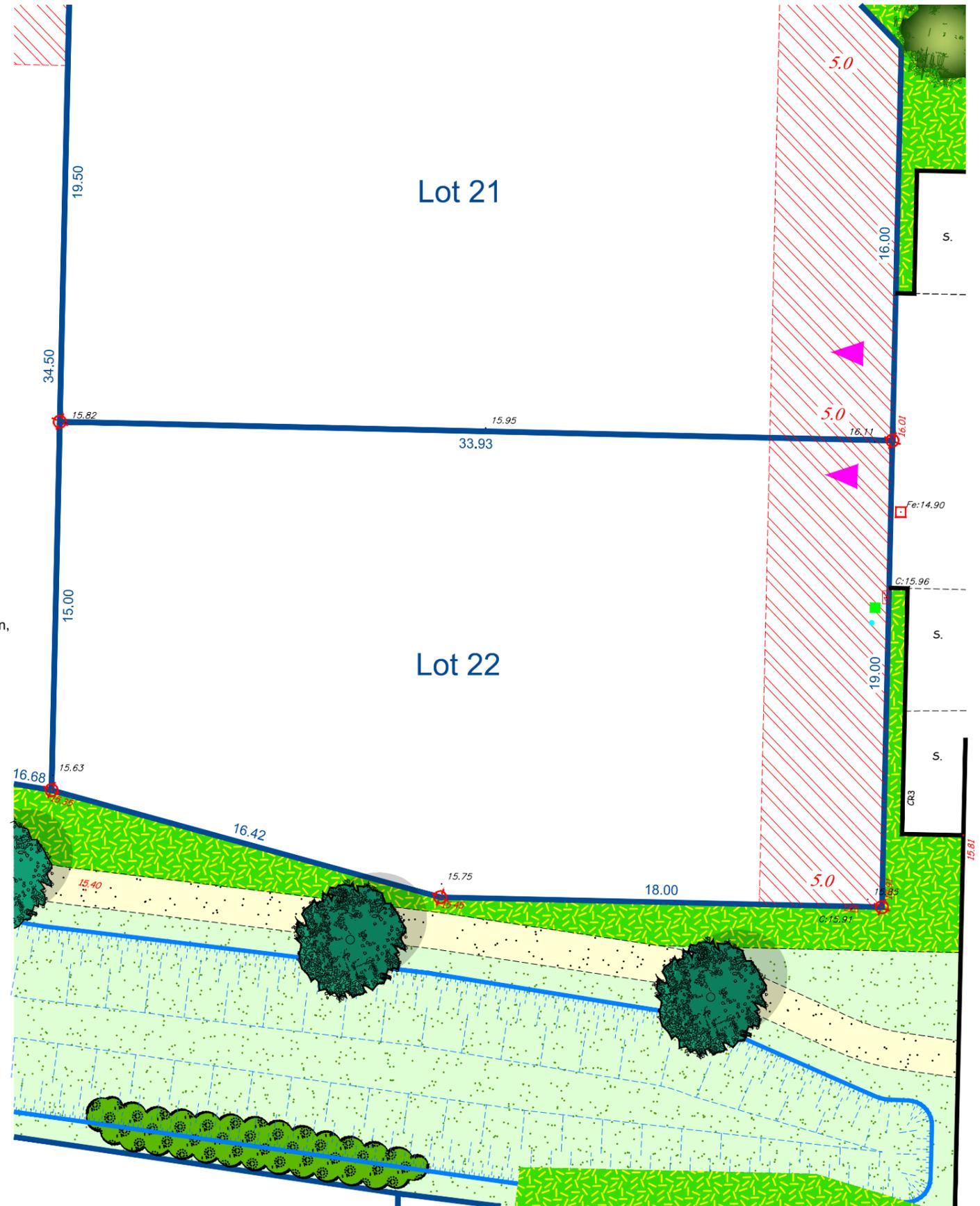
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE
Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente
Lot n° 23

Cadastré: ZB n° 887 et 913
Surfaces : 142 m² et 407 m²
Surface totale : 549 m²

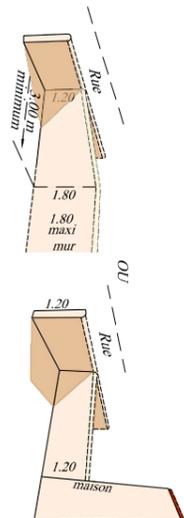
Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Mur plein enduit** deux faces d'une hauteur de 1,60m, ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haie existante à conserver**
- Mur plein enduit** deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

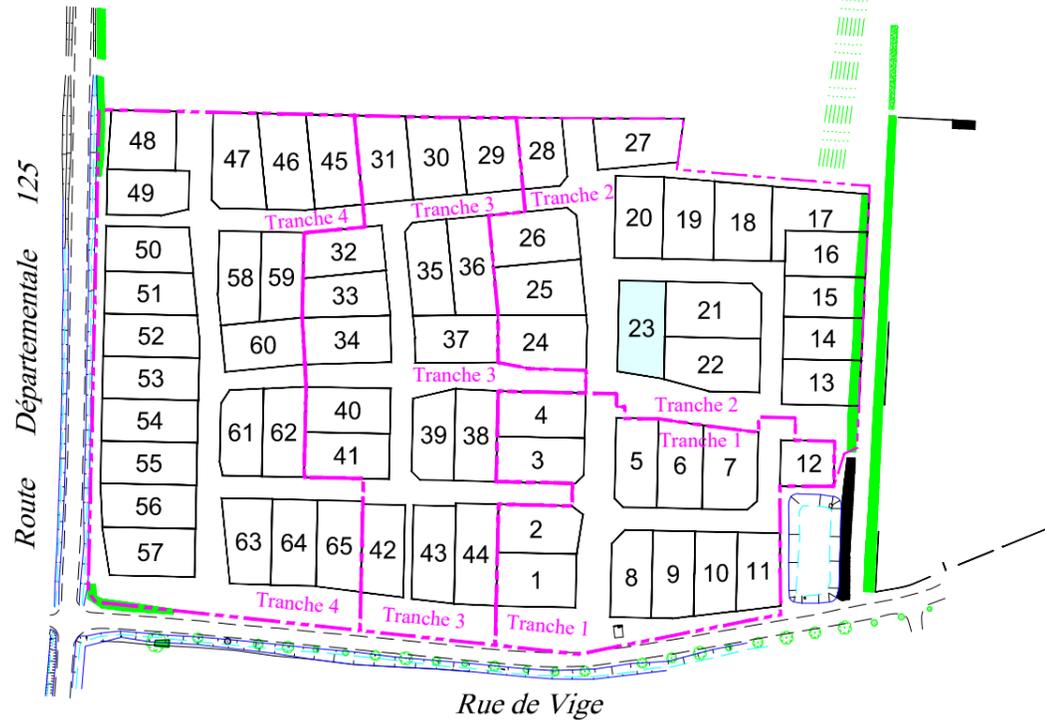
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation

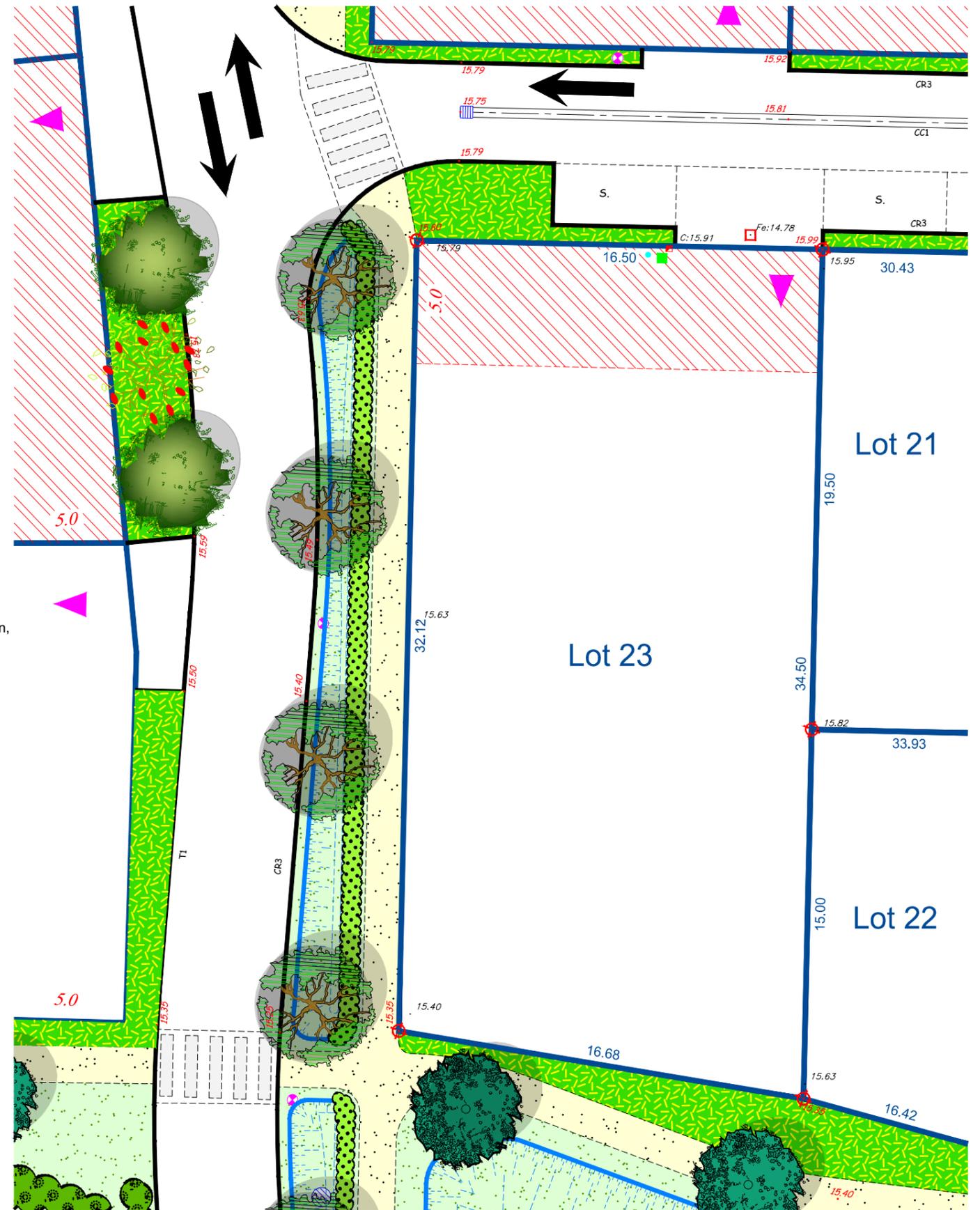


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 24

Cadastré: ZB n° 888 et 914

Surfaces : 224 m² et 362 m²

Surface totale : 586 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

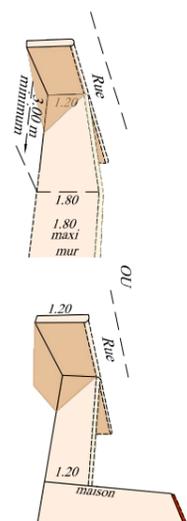
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- **Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haie existante à conserver
- - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

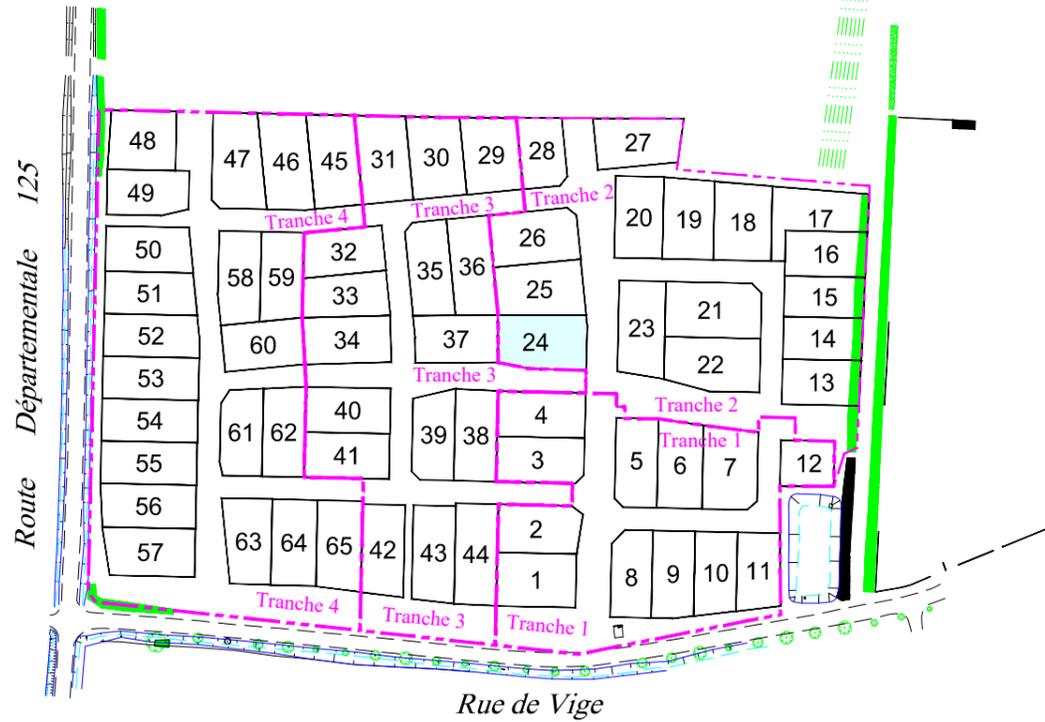
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

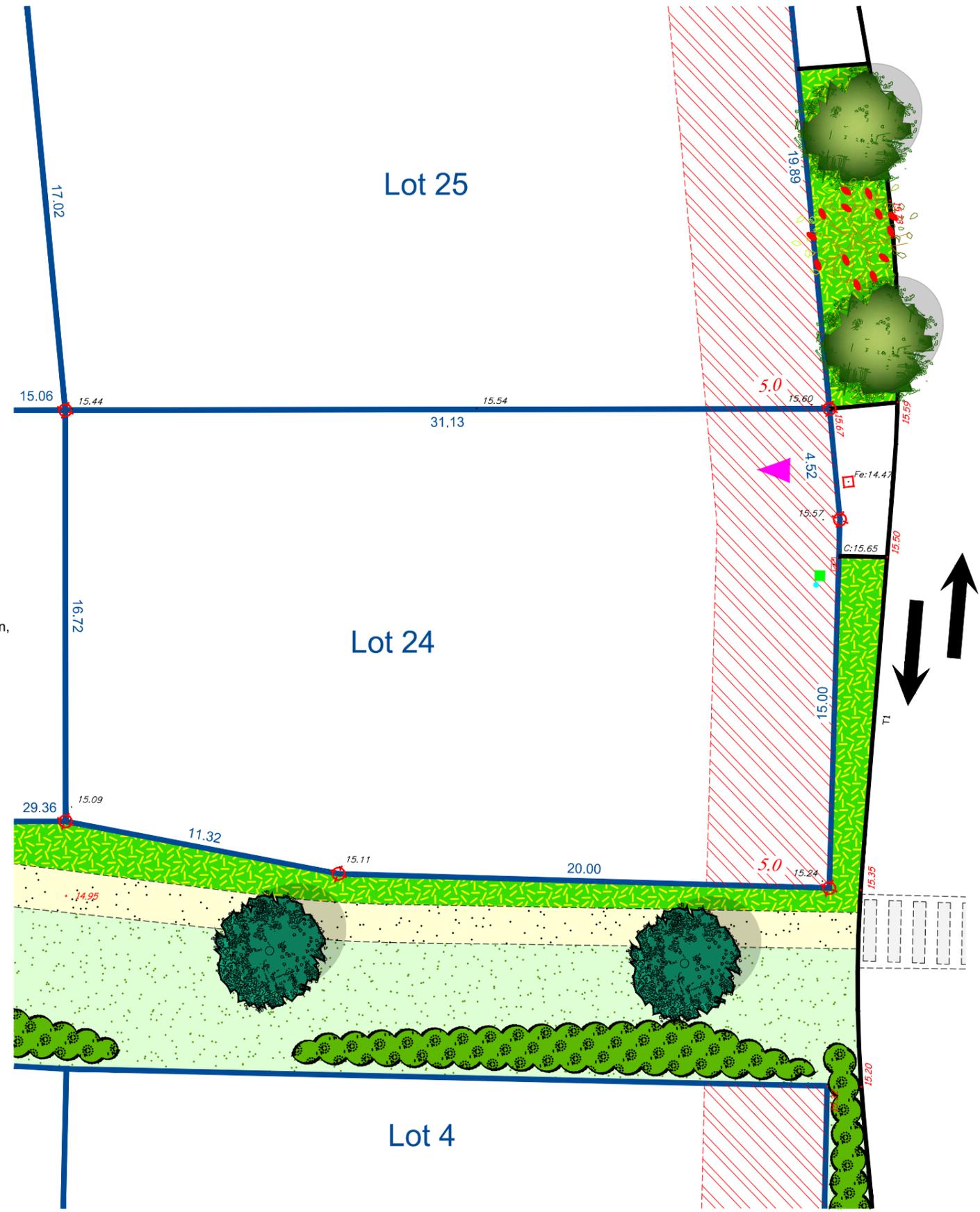
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°25

Cadastré: ZB n° 915

Surface : 572 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

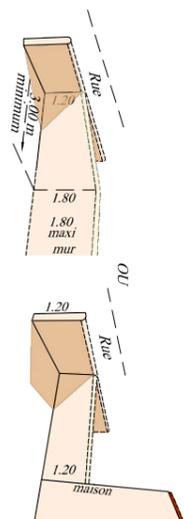


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

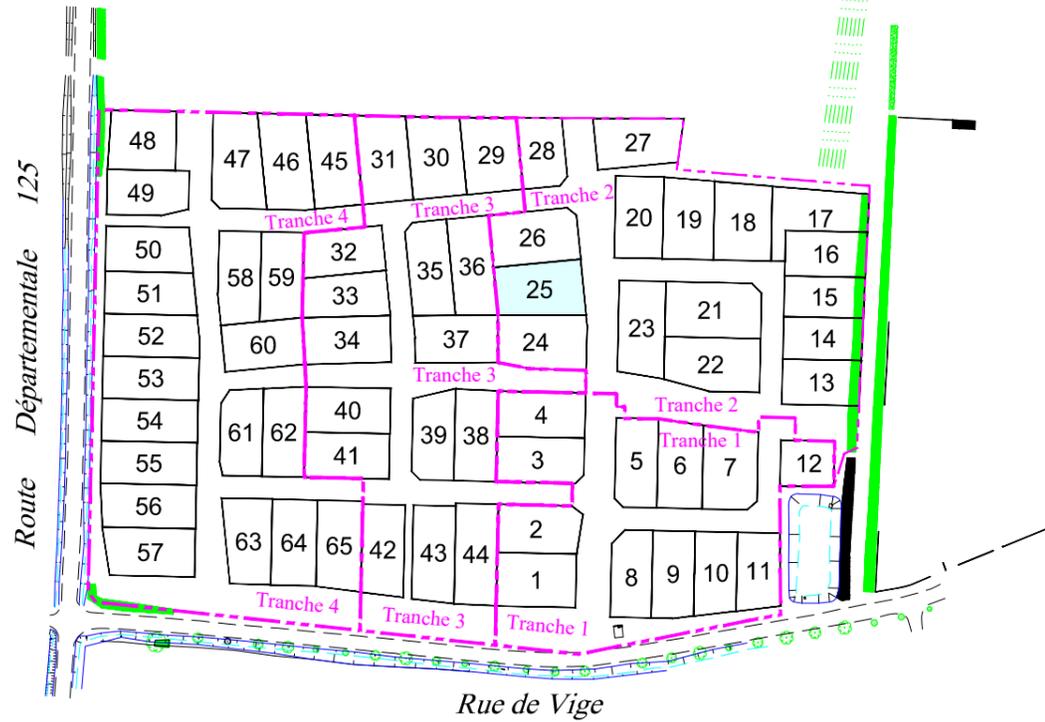
Haie existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

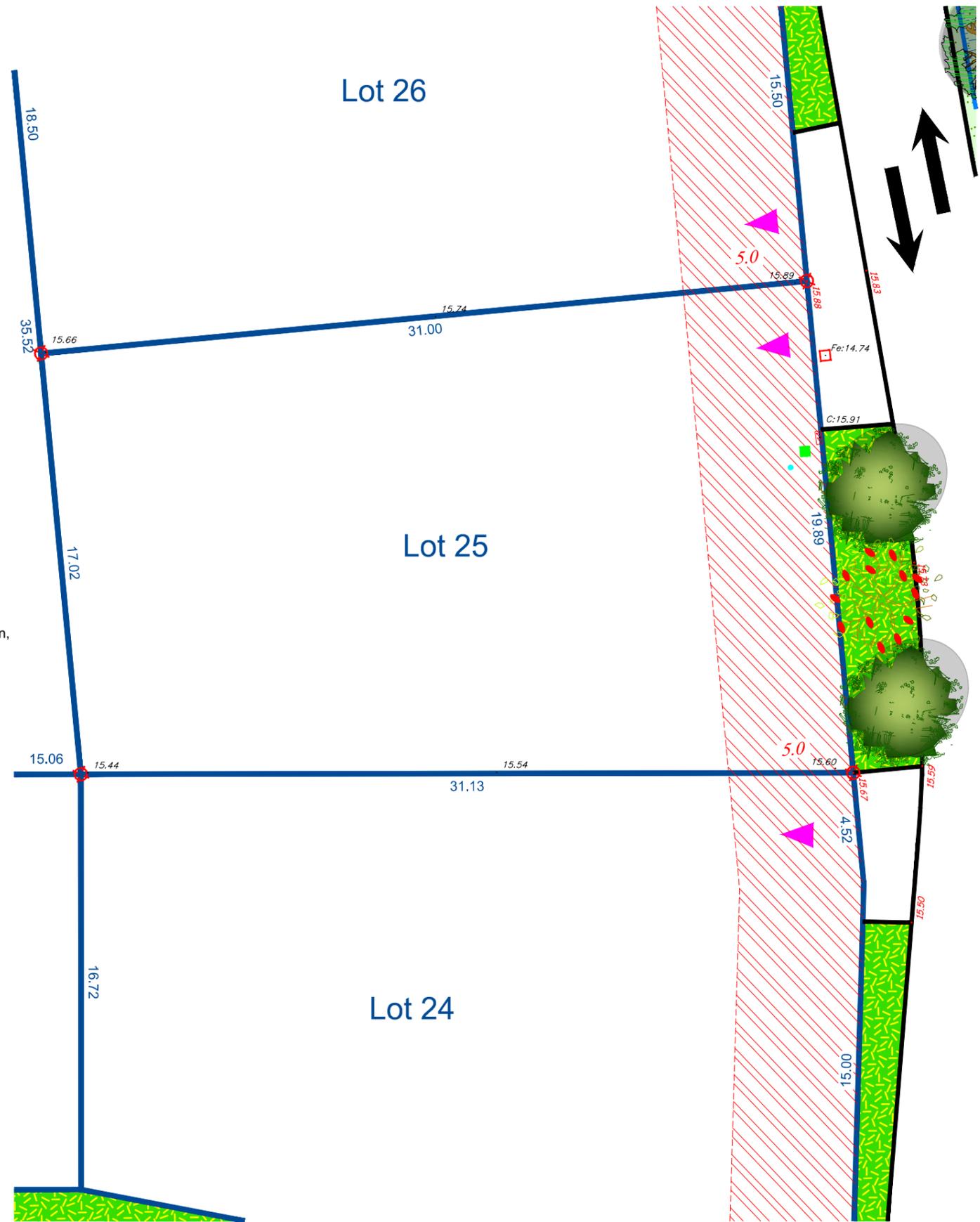
Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°26

Cadastré: ZB n° 916

Surface : 569 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

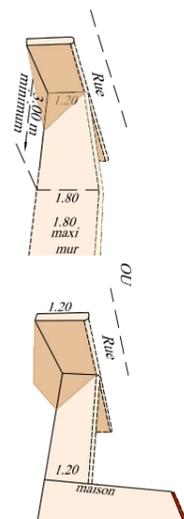


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

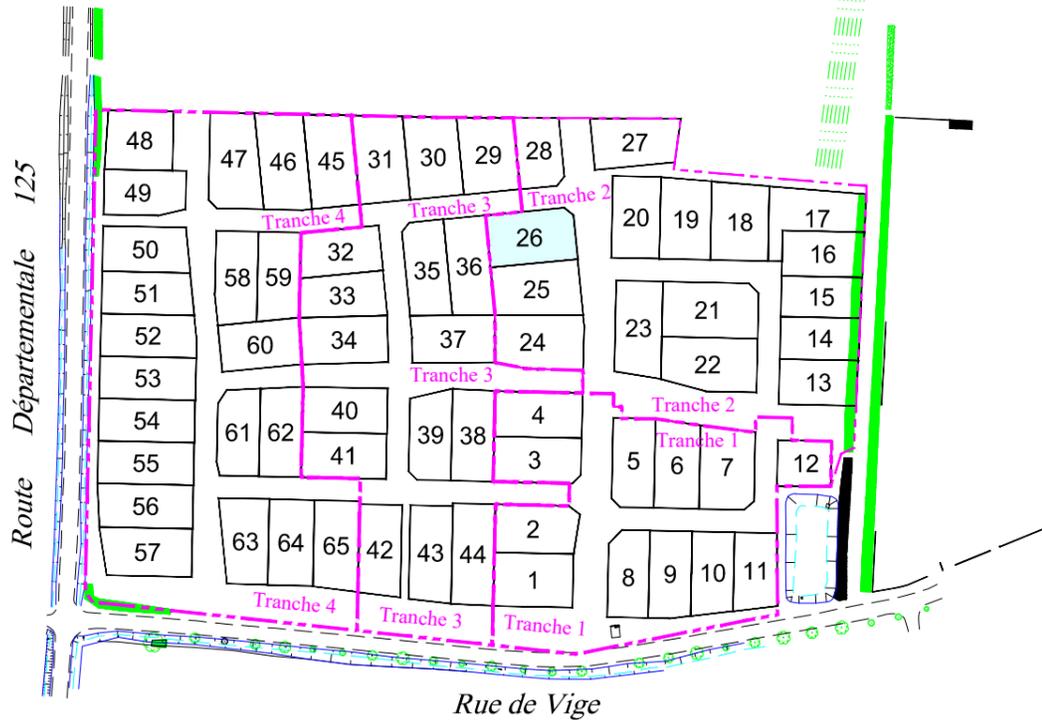
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

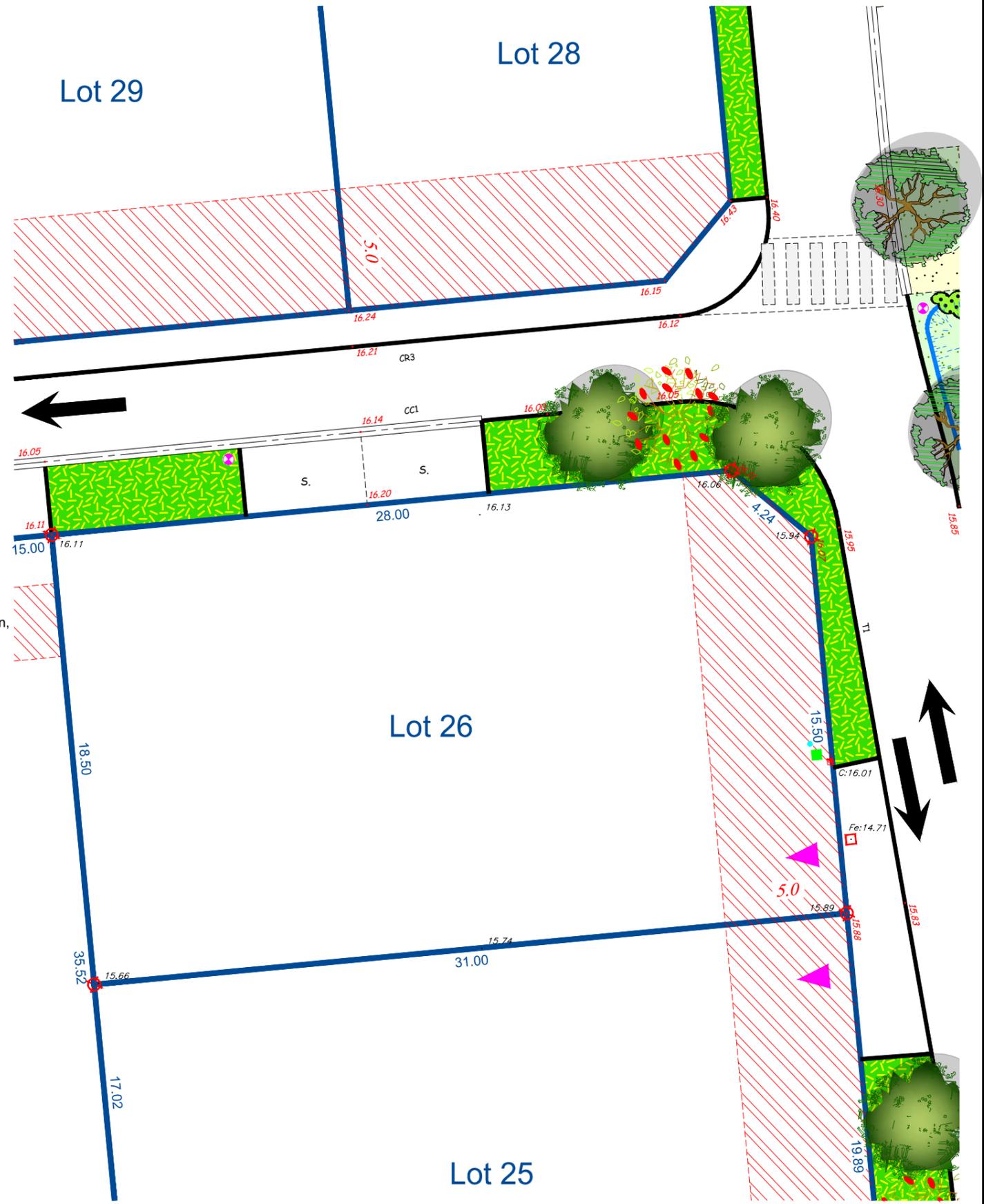


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Lot 25

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°27

Cadastré: ZB n° 917

Surface : 524 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

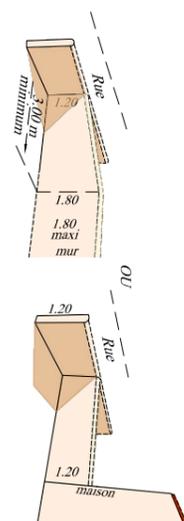


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

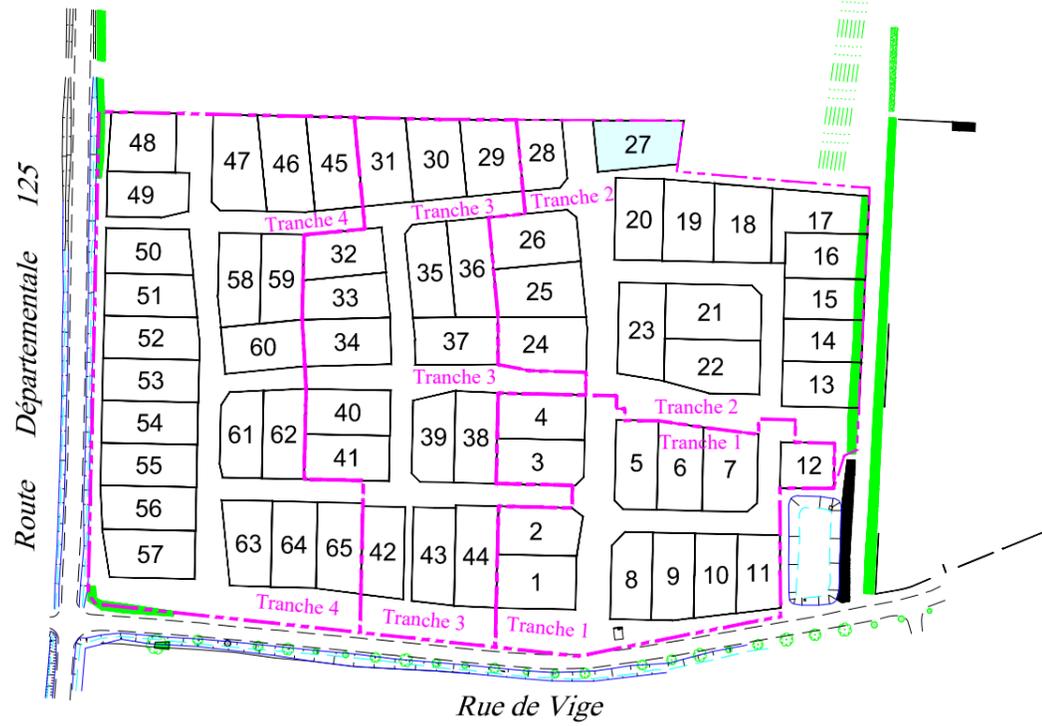
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

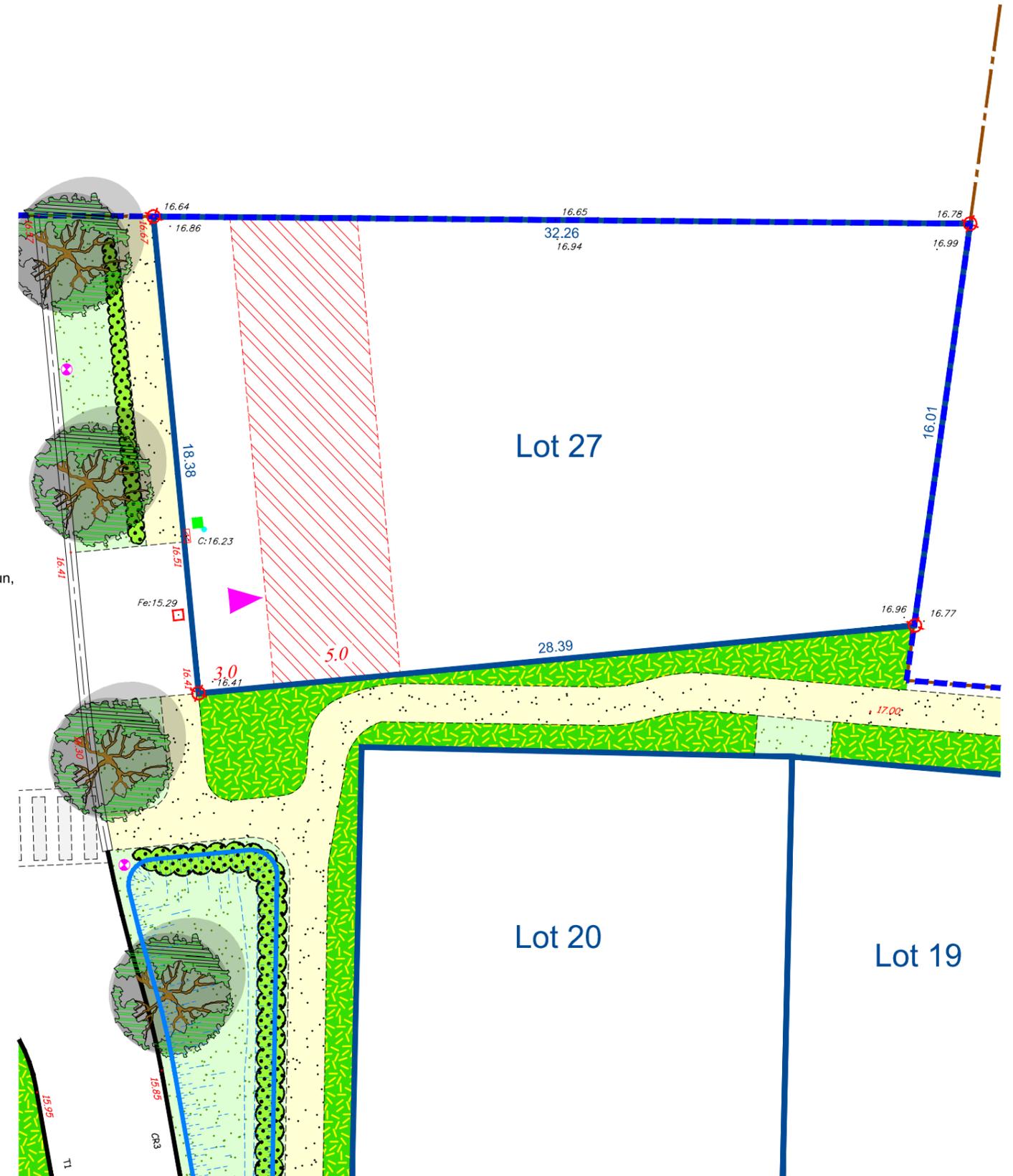
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
 lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°28

Cadastré: ZB n° 918

Surface : 399 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

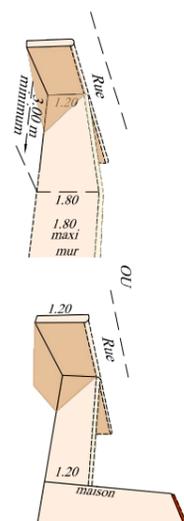


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

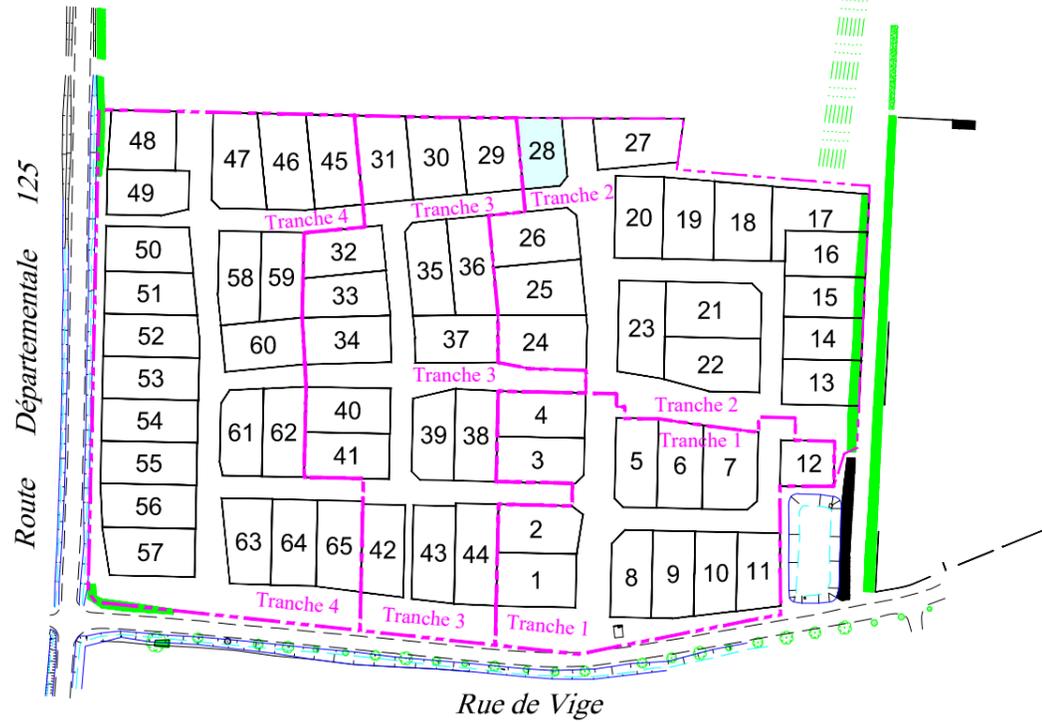
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
 lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 29

Cadastré: ZB n° 919

Surface : 541 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

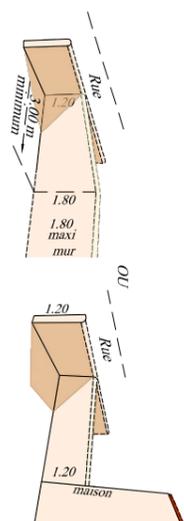
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m, ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



Route Départementale 125



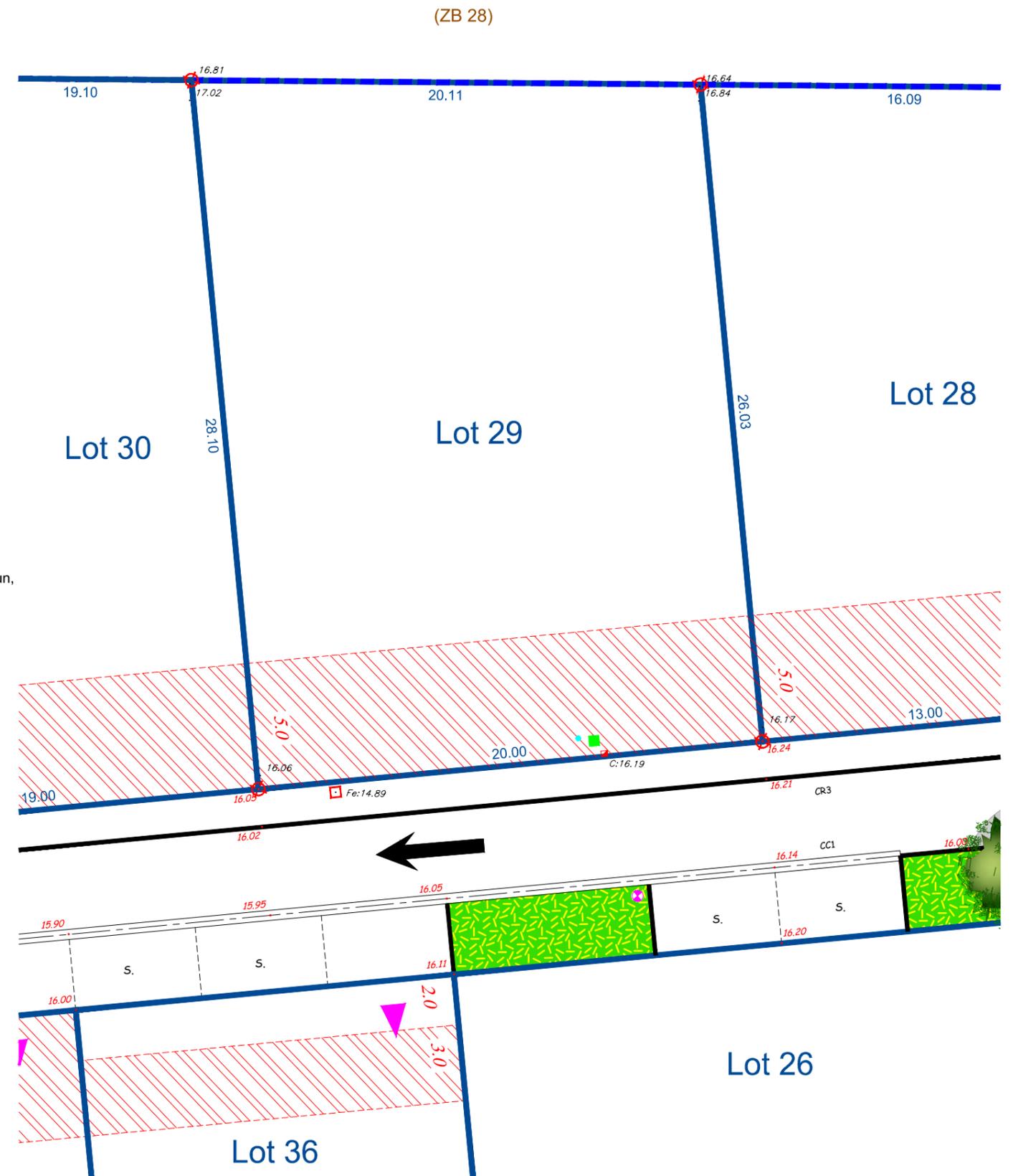
Rue de Vige

- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 30

Cadastré: ZB n° 920

Surface : 553 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



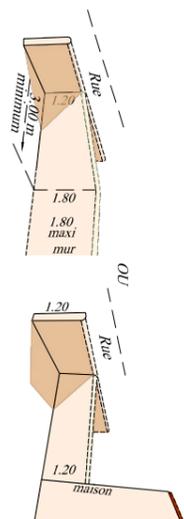
Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

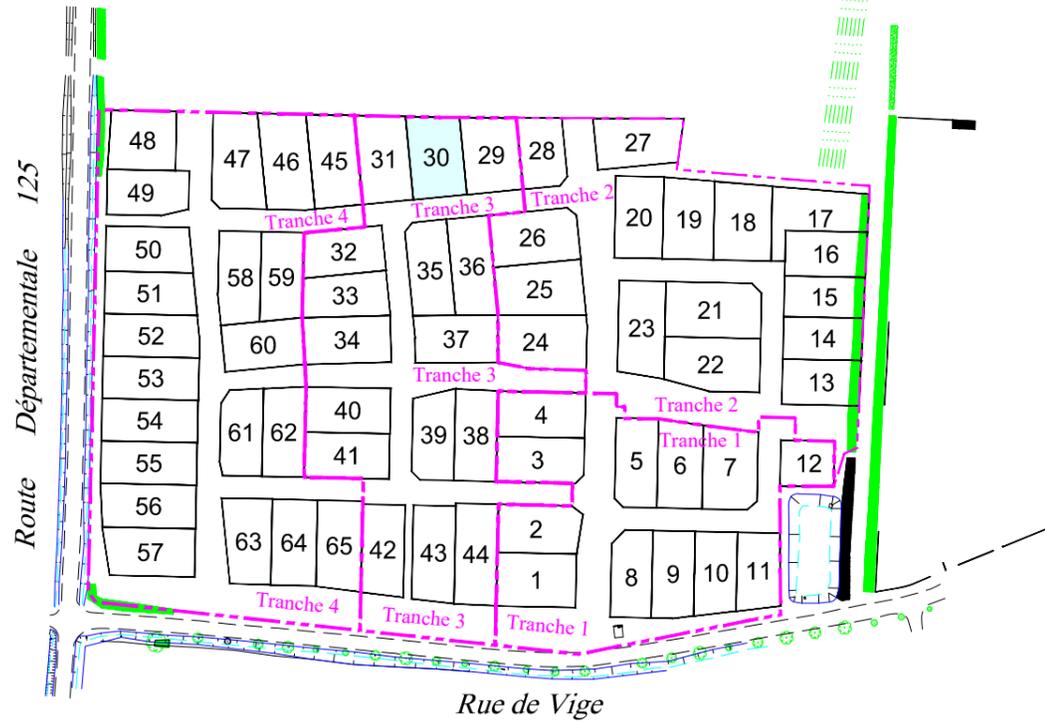
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

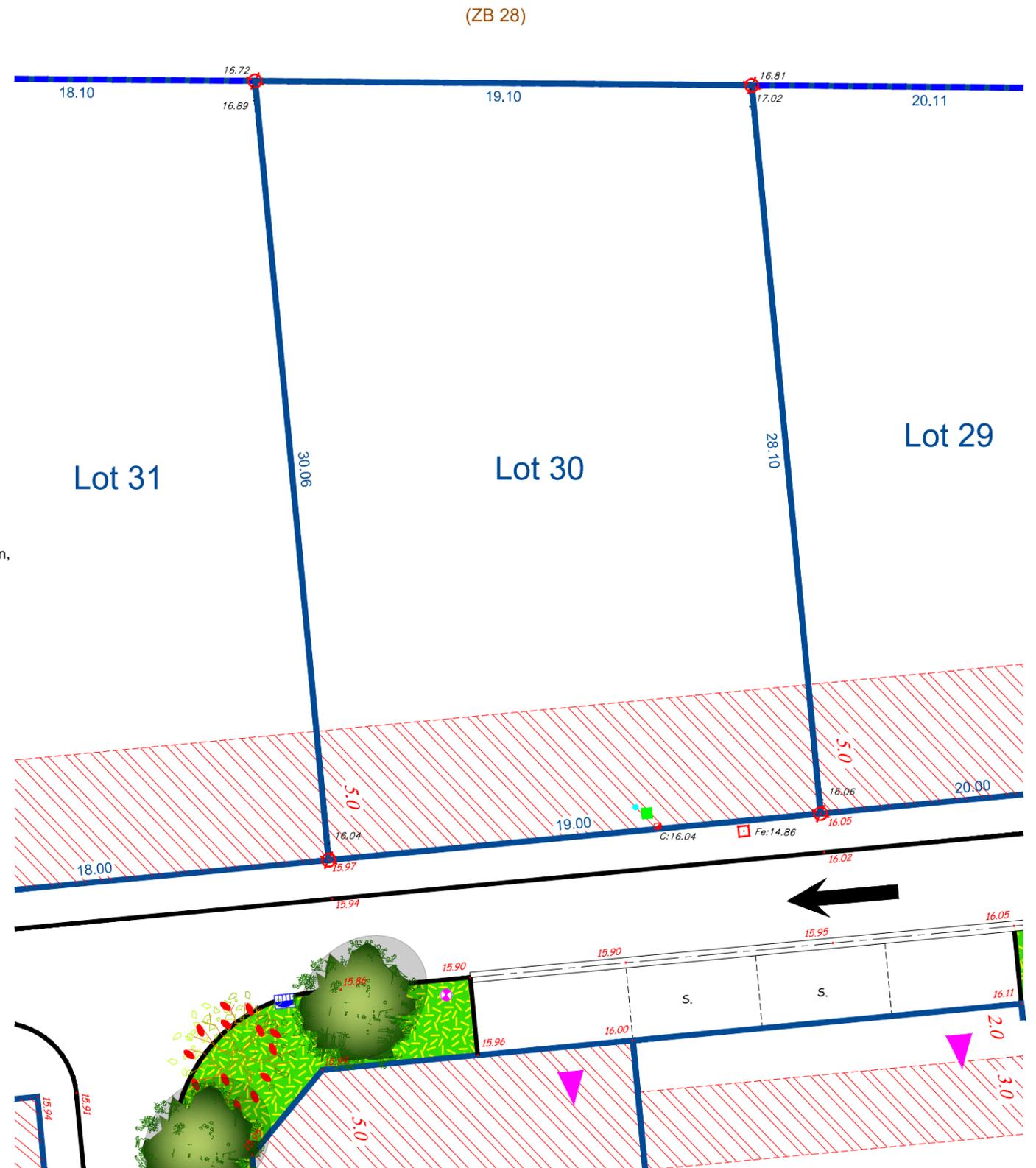
Plan de Situation



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°31

Cadastré: ZB n° 921

Surface : 558 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

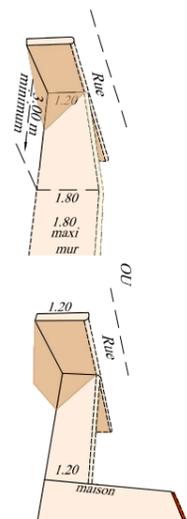


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

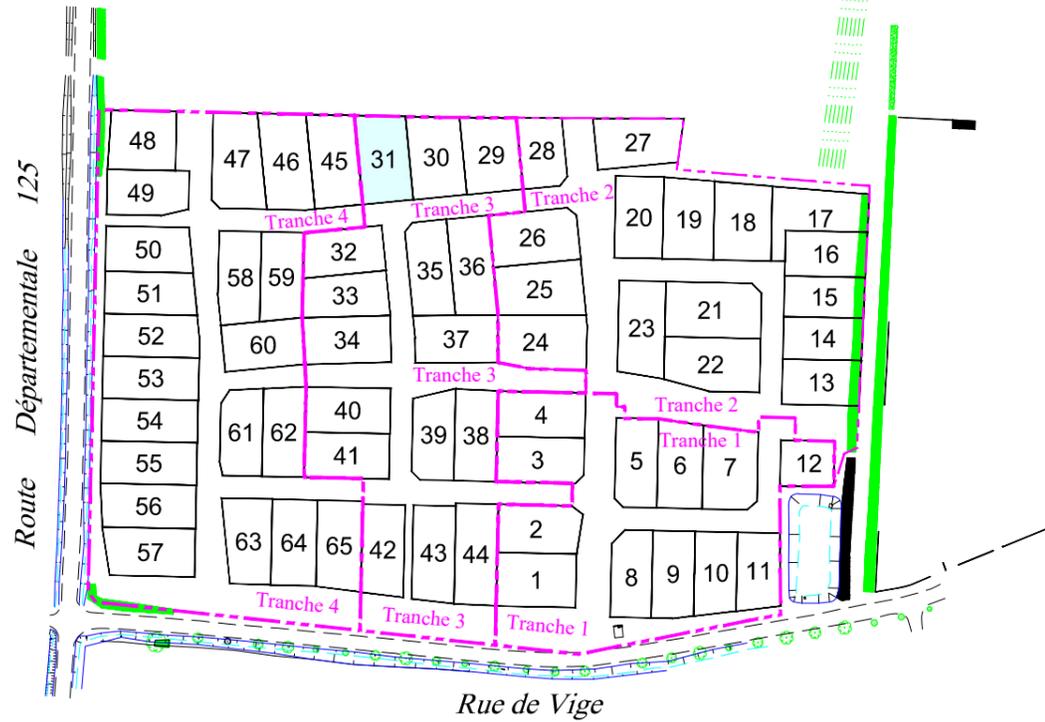
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

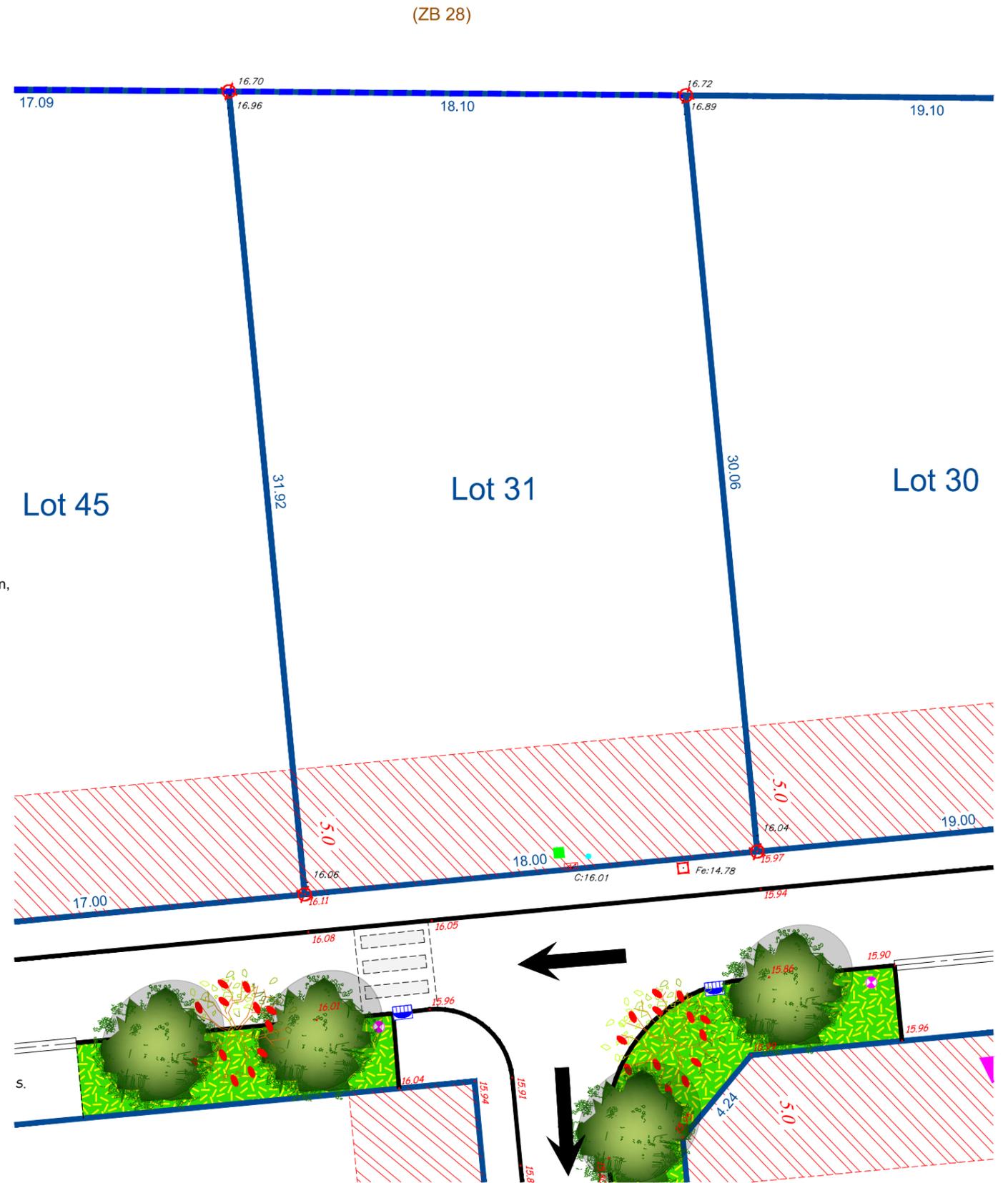
Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R. |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°32

Cadastré: ZB n° 922

Surface : 457 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

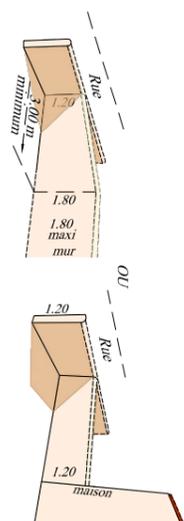
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haute existante à conserver**
- Haute existante à conserver**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

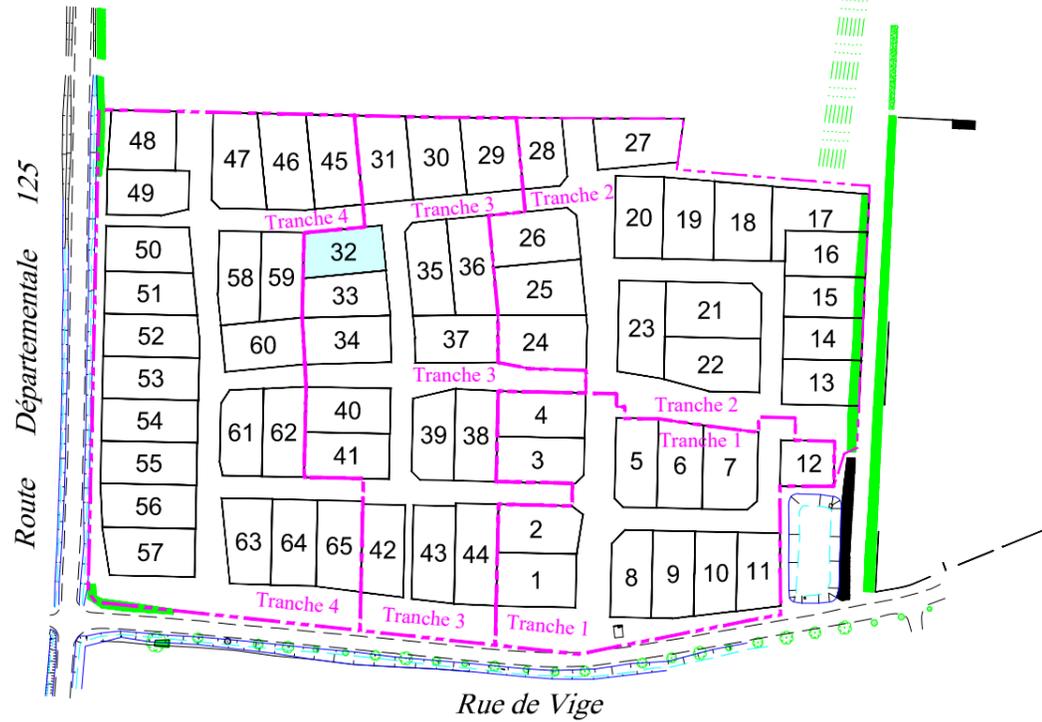
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

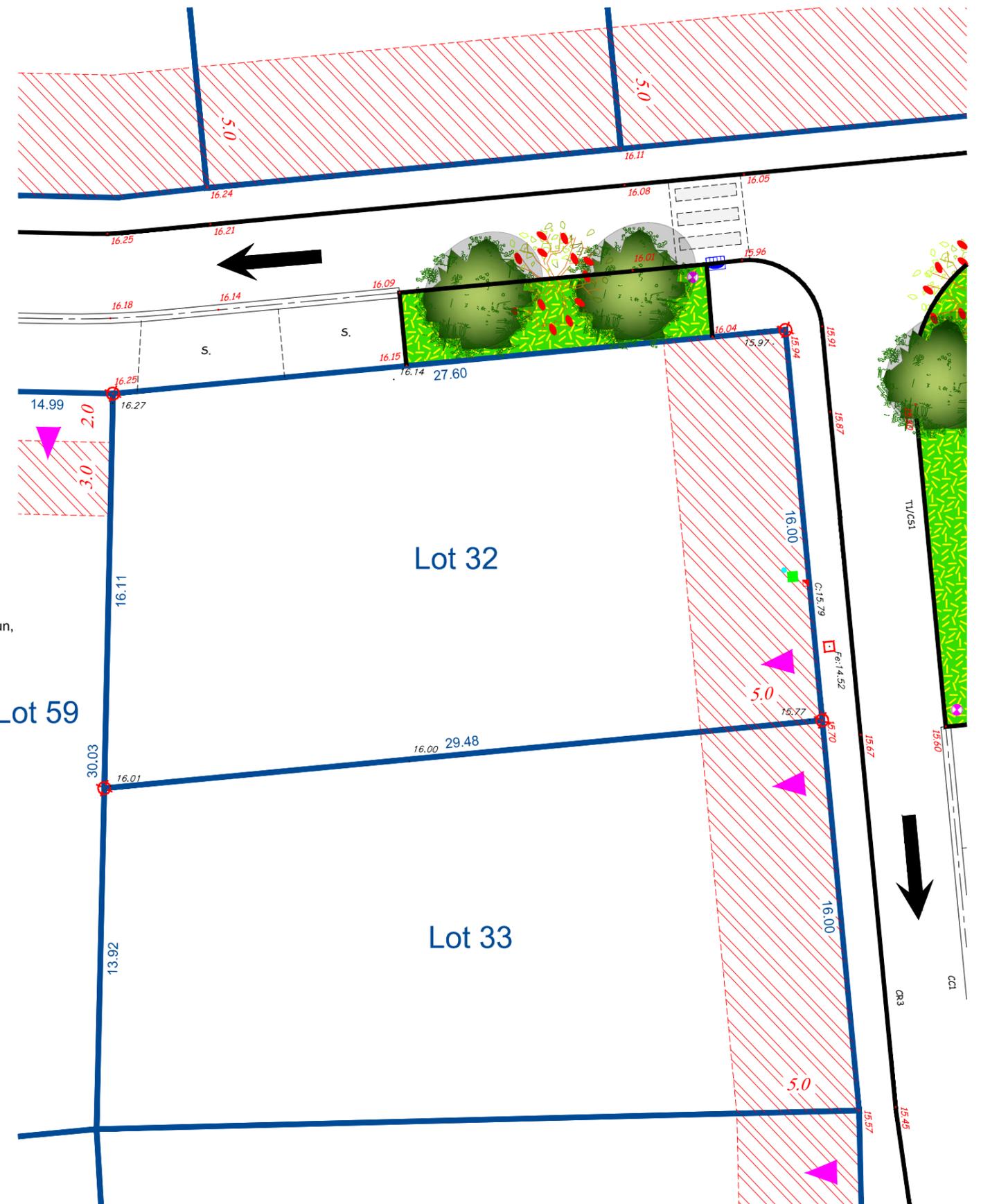
Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R. |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°33

Cadastré: ZB n° 923

Surface : 453 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

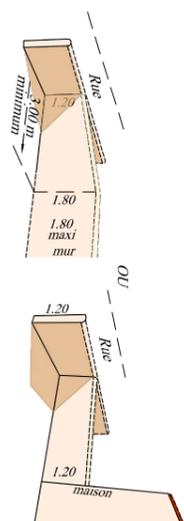


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

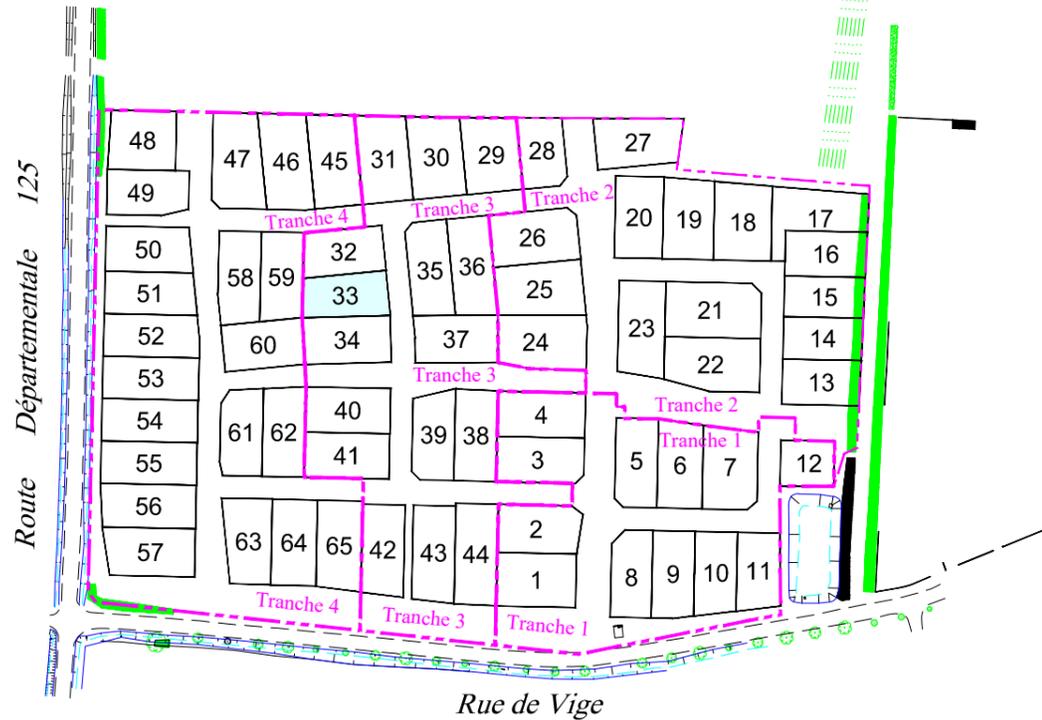
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



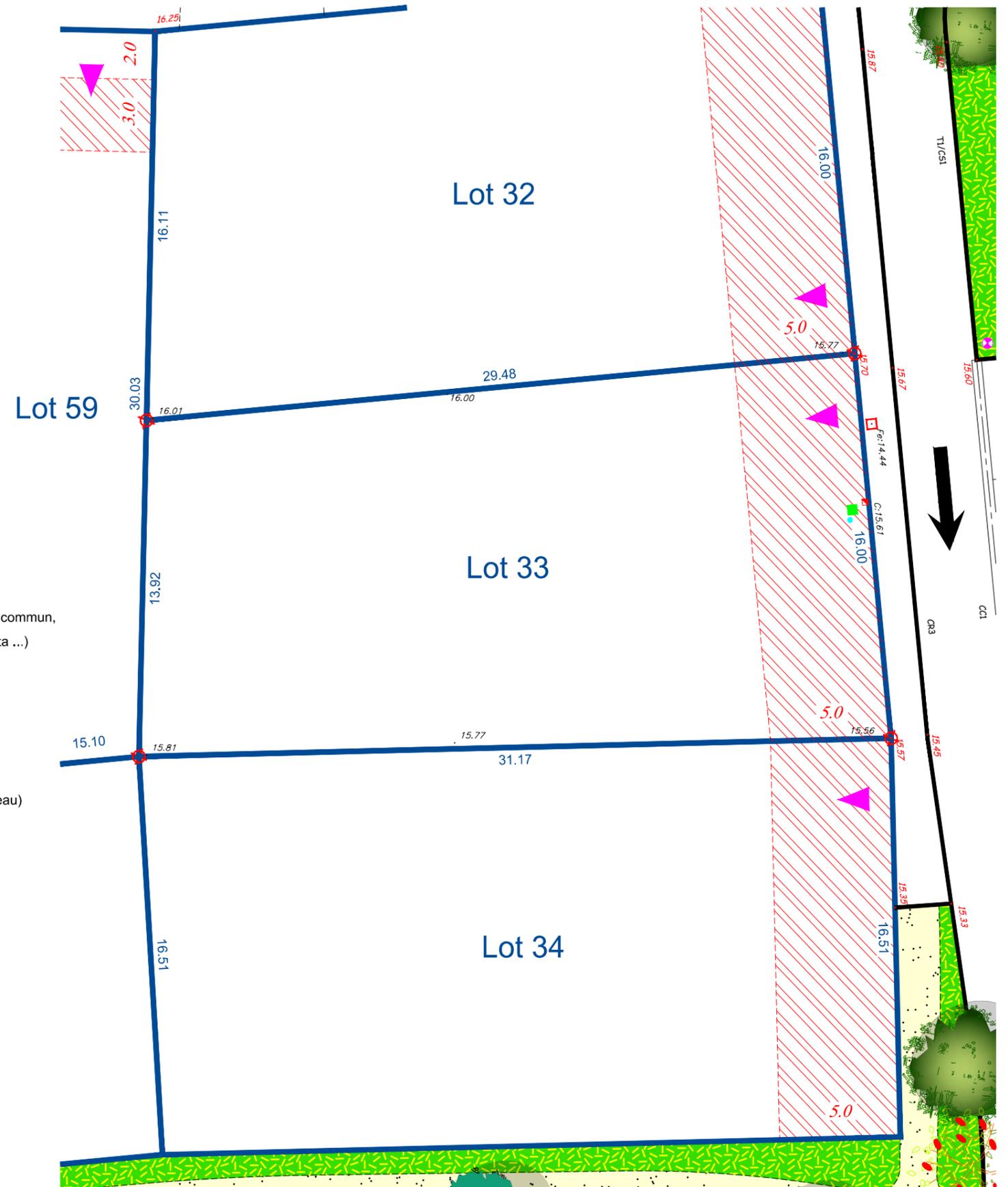
Echelle : 1/200



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
- Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

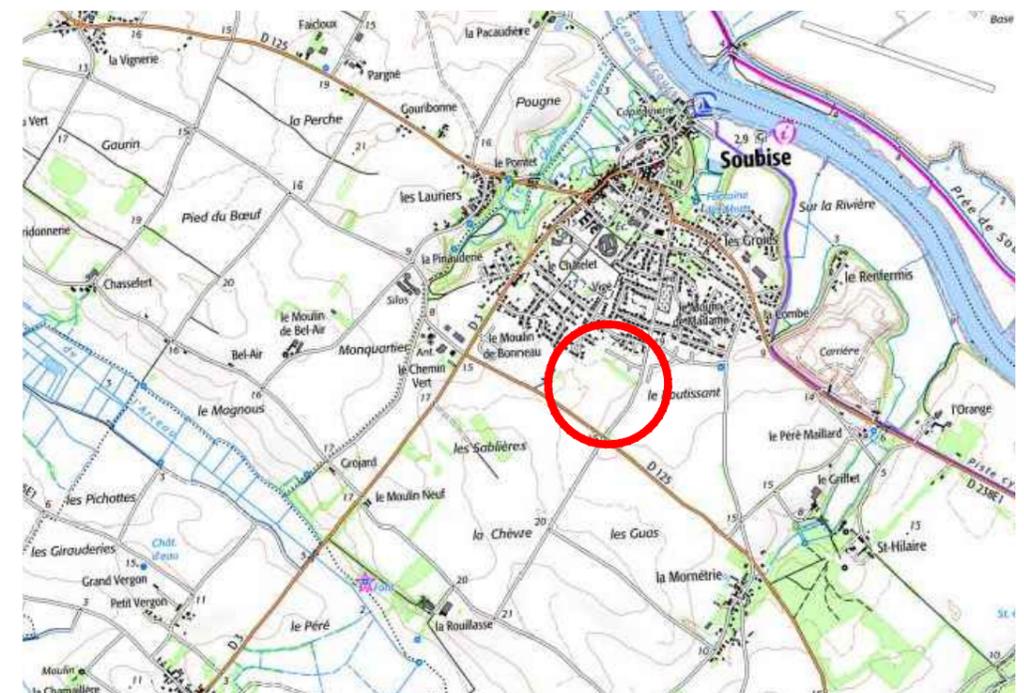
Lot n°34

Cadastré: ZB n° 924

Surface : 510 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



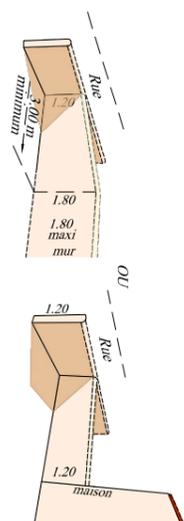
Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

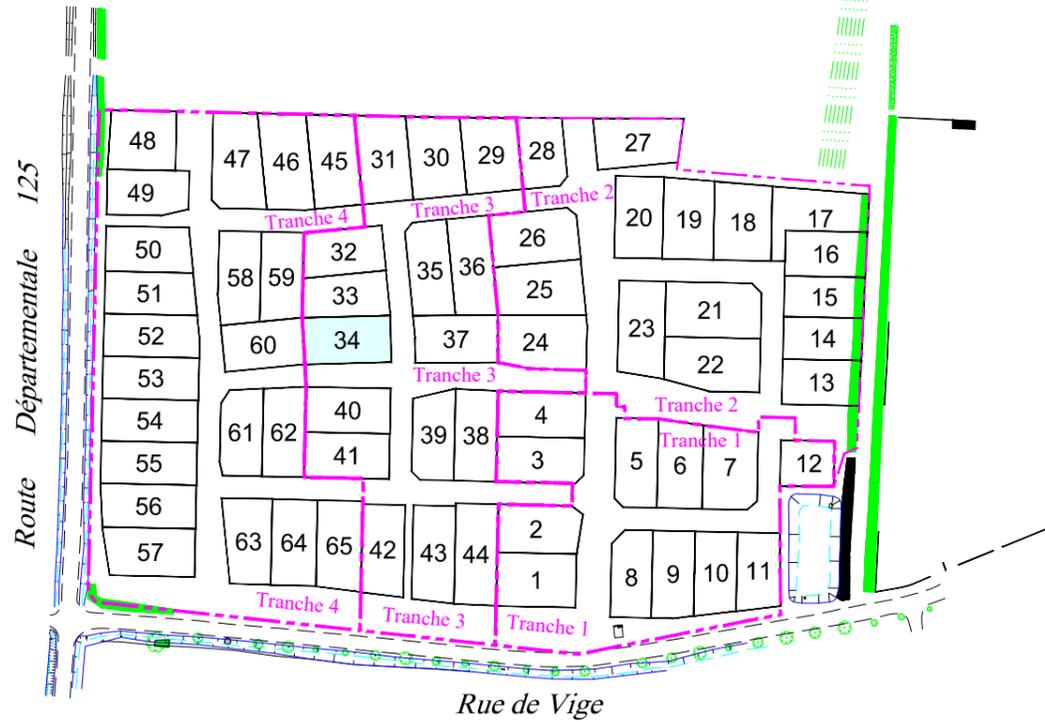
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

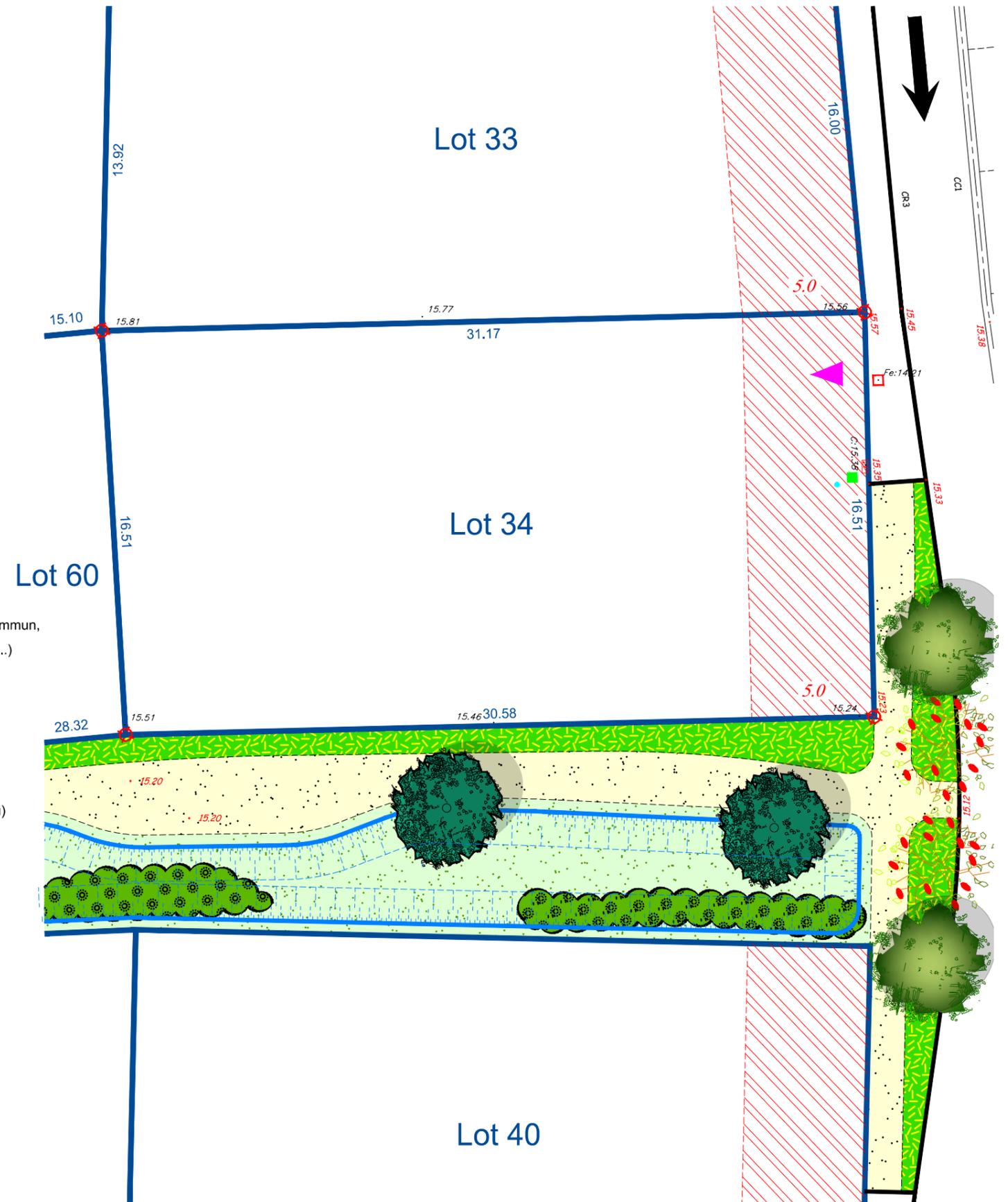
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Lot 40

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°35

Cadastré: ZB n° 925

Surface : 497 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

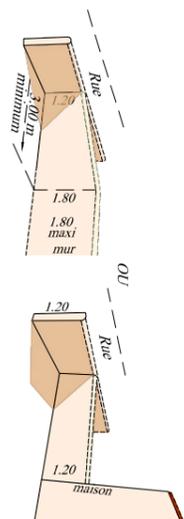


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haie existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

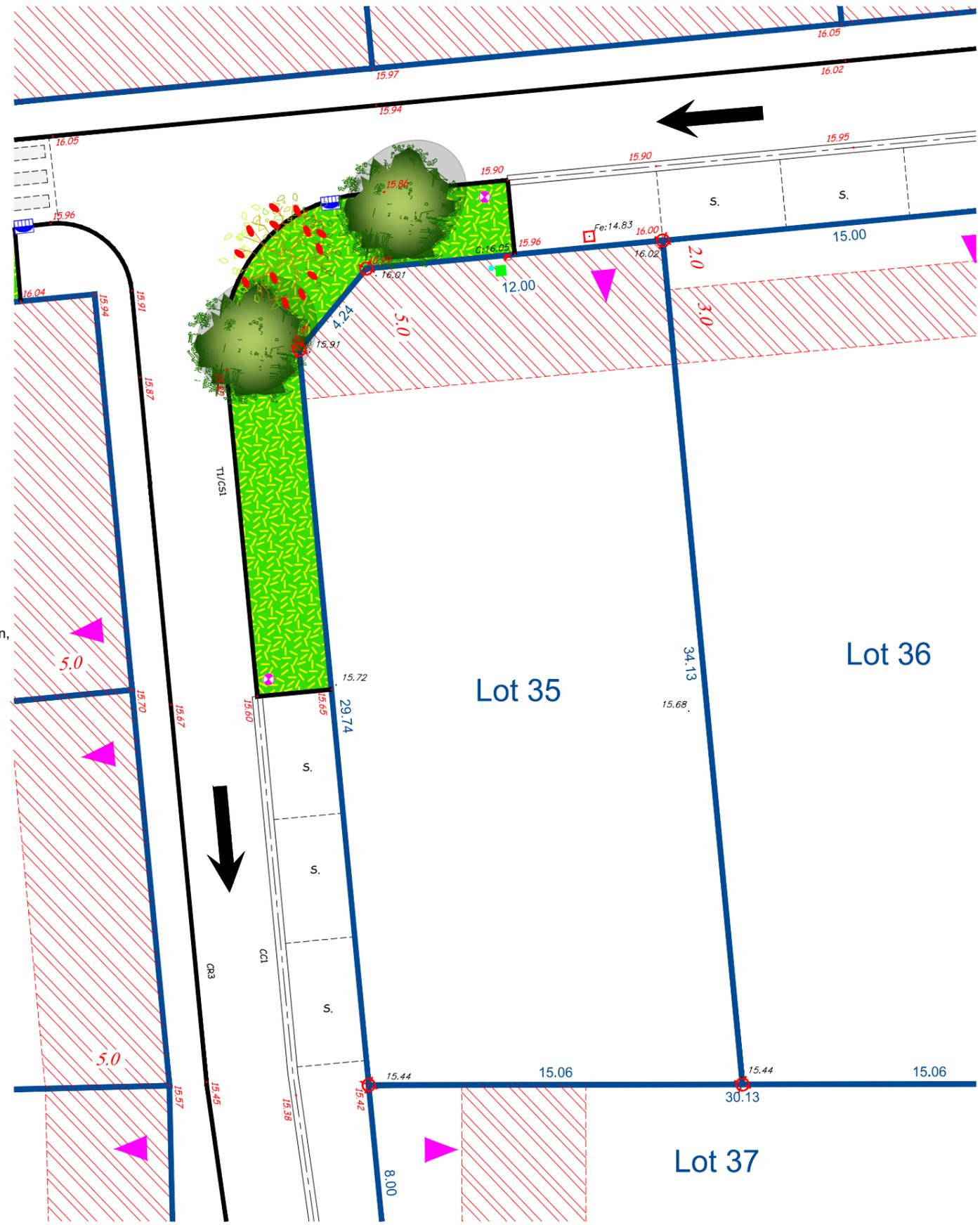


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

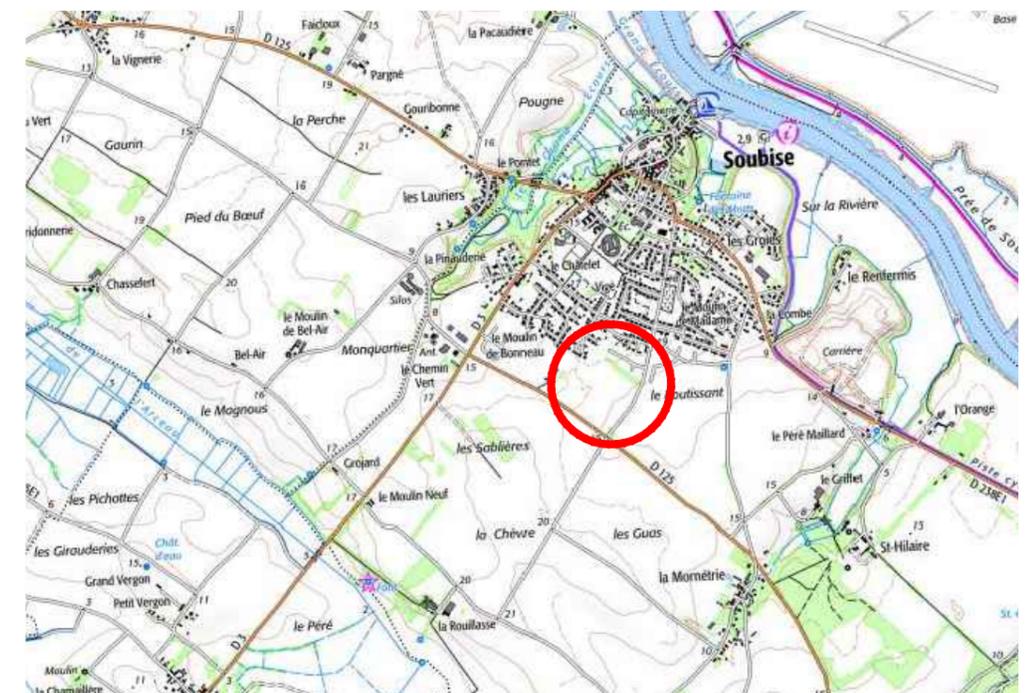
Lot n°36

Cadastré: ZB n° 926

Surface : 522 m²

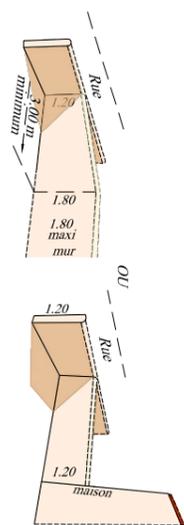
Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

-  **Closure non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
-  - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
-  Haie existante à conserver
-  - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°37

Cadastré: ZB n° 927

Surface : 494 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

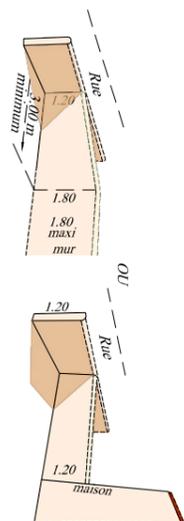


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°38

Cadastré: ZB n° 928

Surface : 484 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

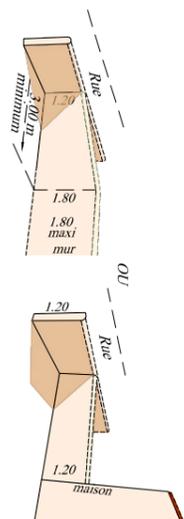


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

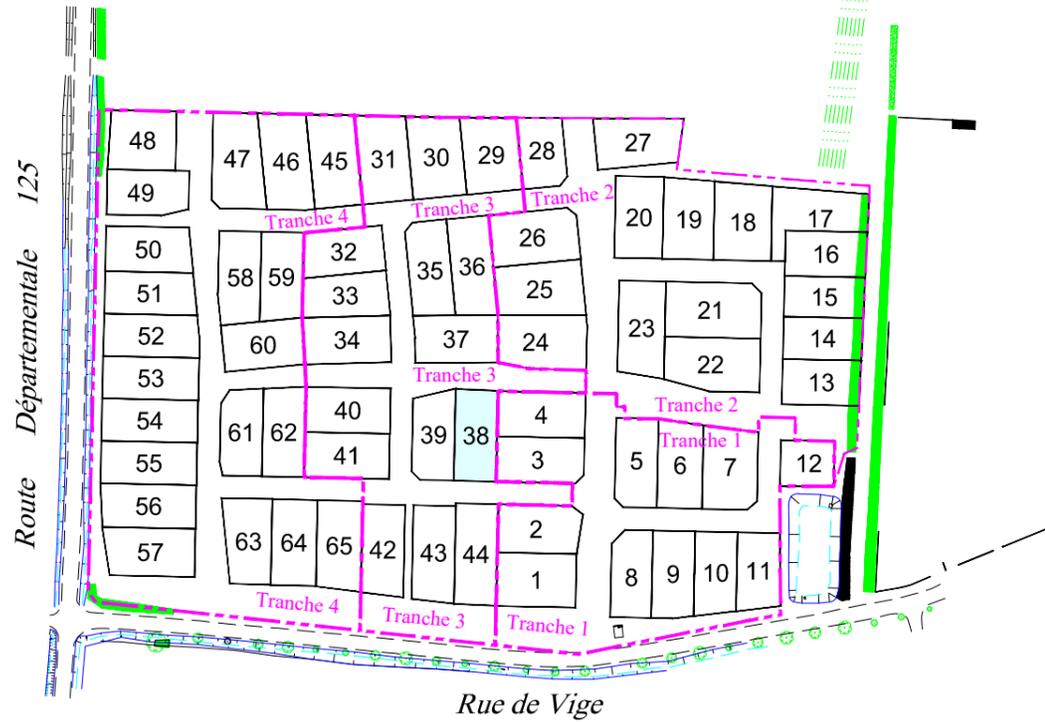
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

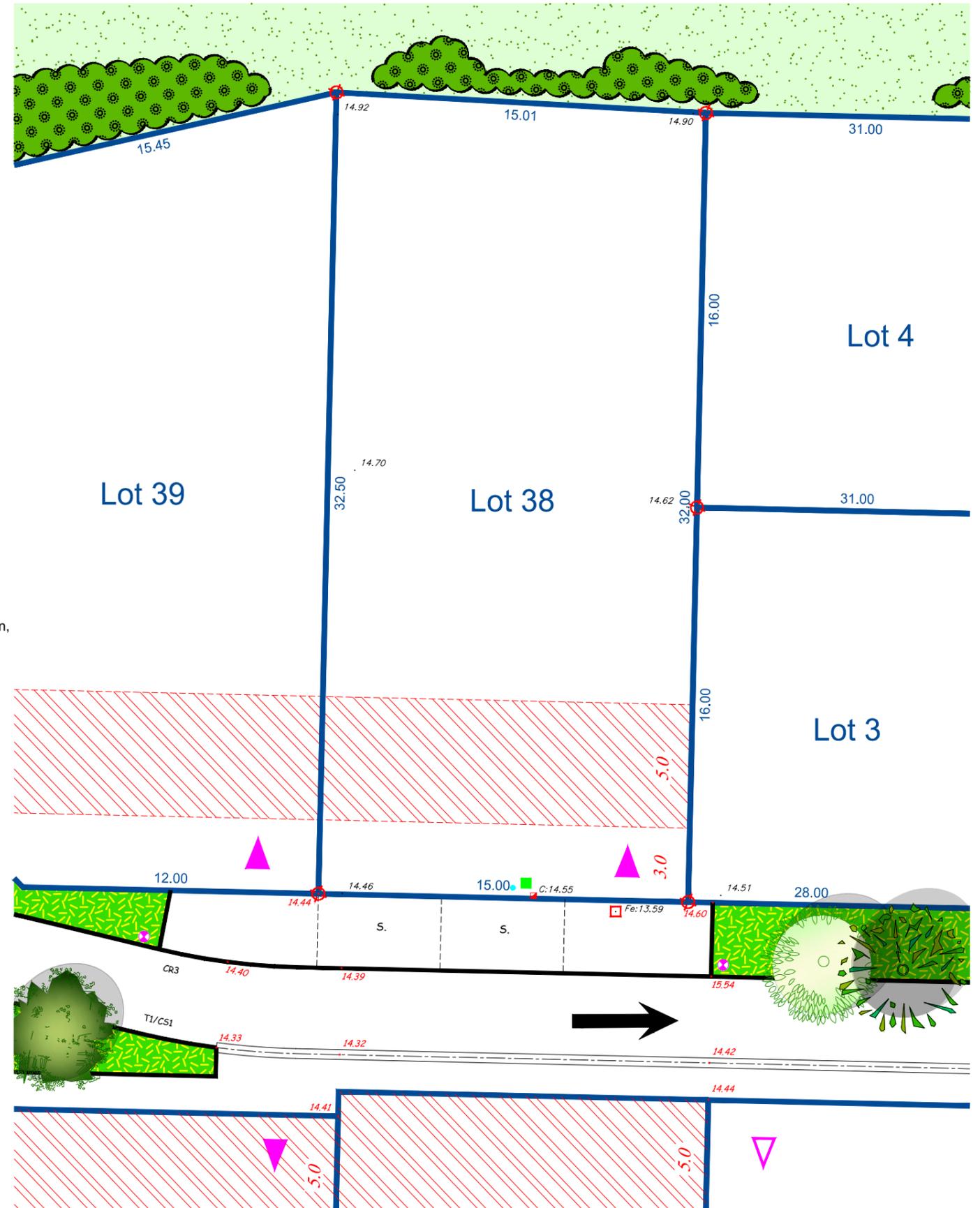


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 39

Cadastré: ZB n° 929

Surface : 455 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

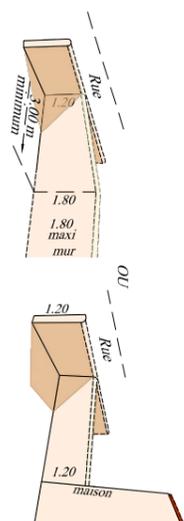
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

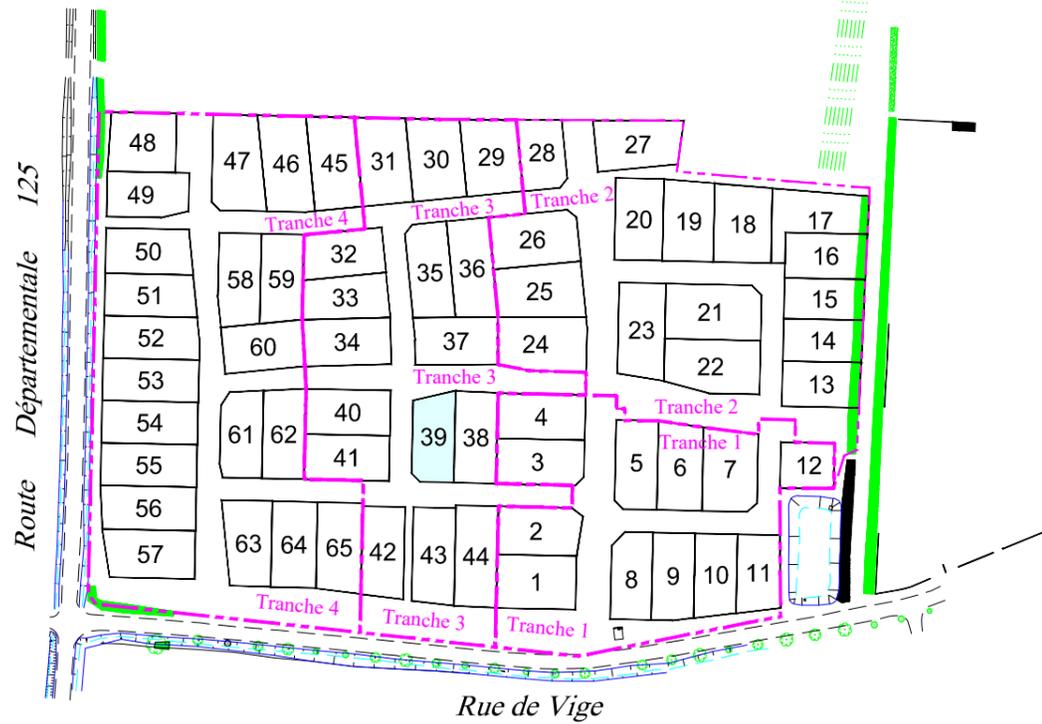
AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

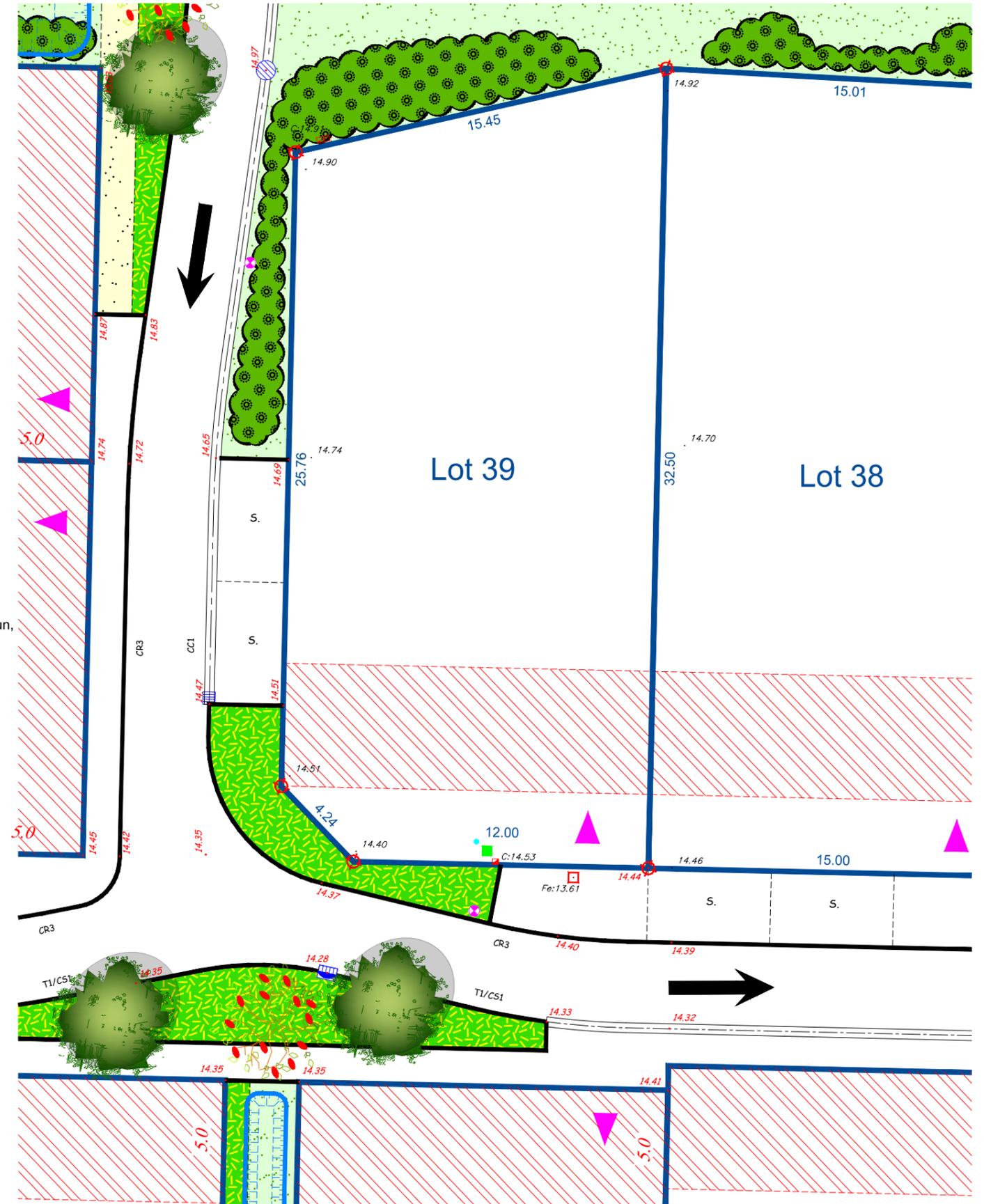
Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R. |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°40

Cadastré: ZB n° 930

Surface : 480 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

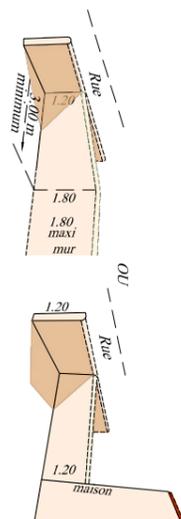


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

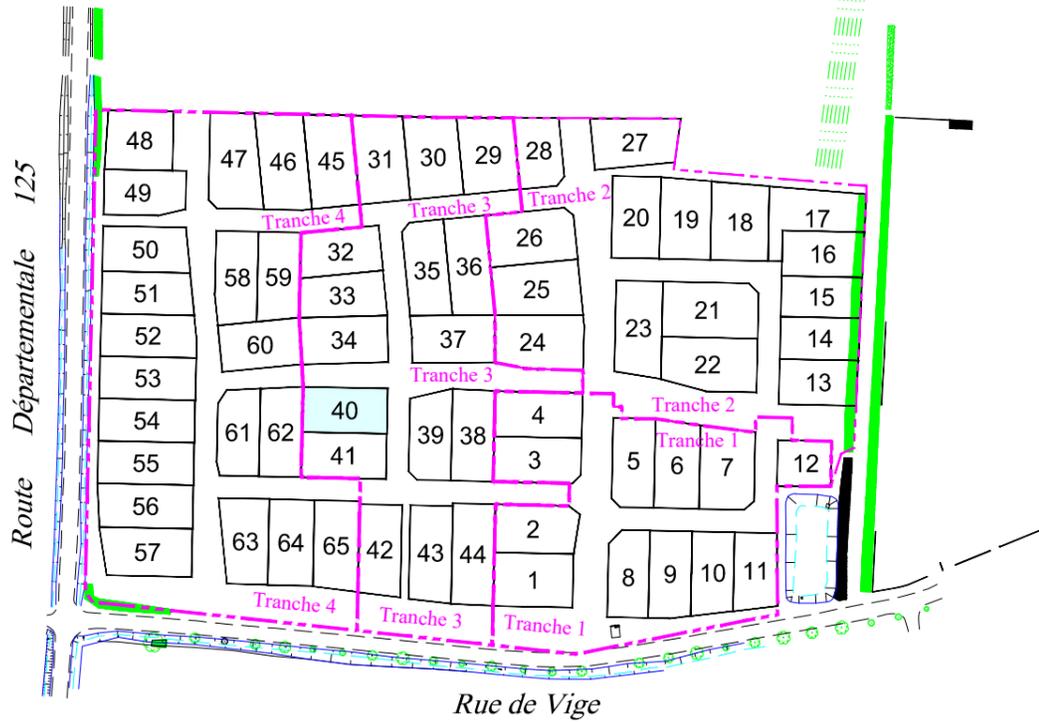
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

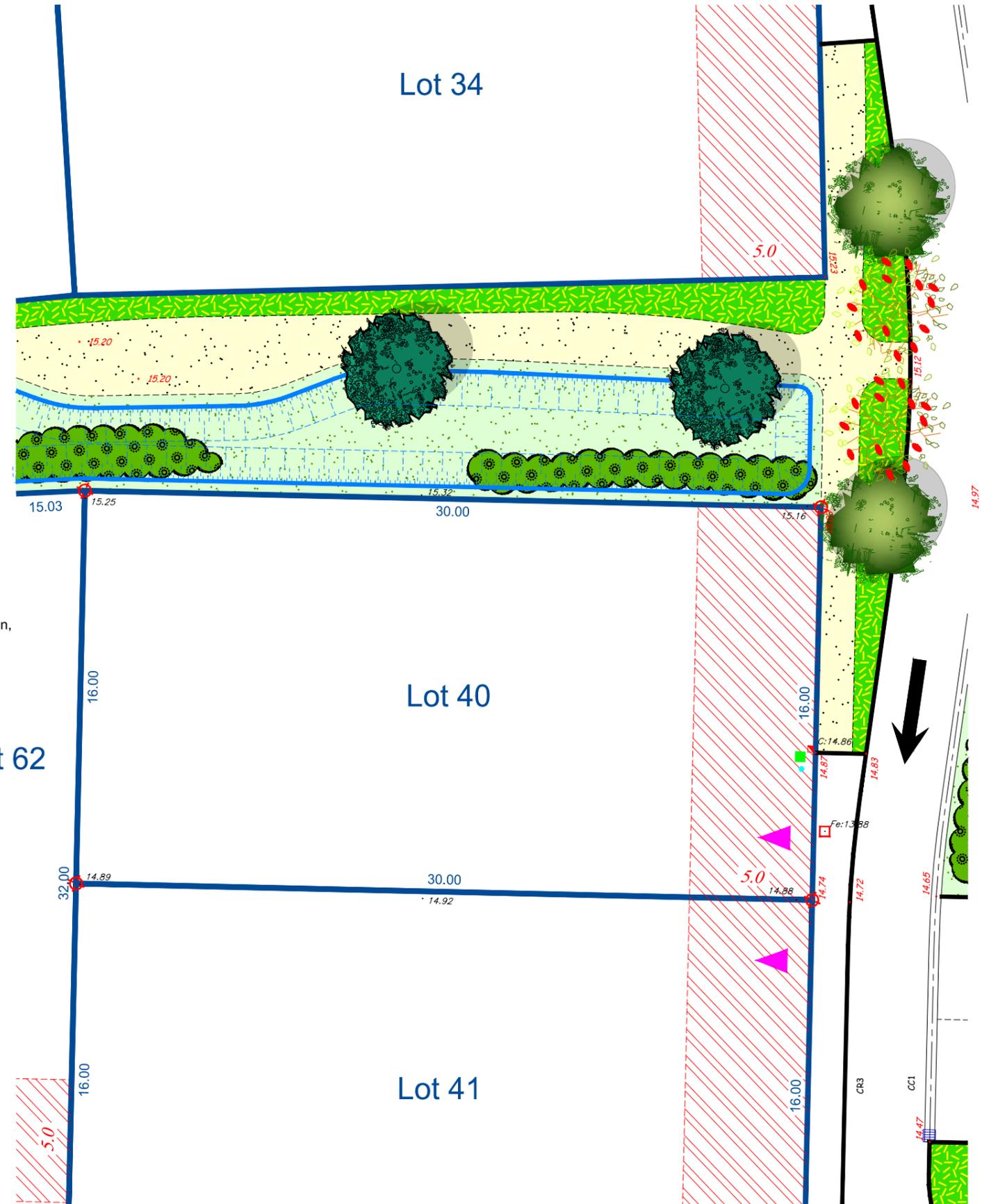
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m | | Place de stationnement |
| | Haie existante à conserver | | Place de stationnement P.M.R |
| | Caniveau béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Bordure béton | | Arrivée Eau |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Coffret EDF |
| | Altitude voirie finie | | Boitier de branchement Télécom |
| | Sens de circulation | | Bassin ou noue |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Borne bois |
| | Passage piétons | | Borne OGE implantée |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE existante |
| | Périmètre du lotissement | | |
| | Limite de zone du PLU | | |



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°41

Cadastré: ZB n° 931

Surface : 480 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

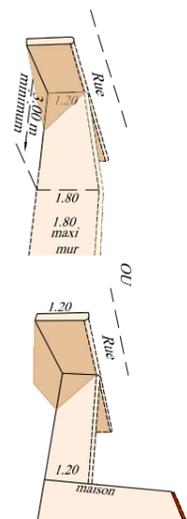


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

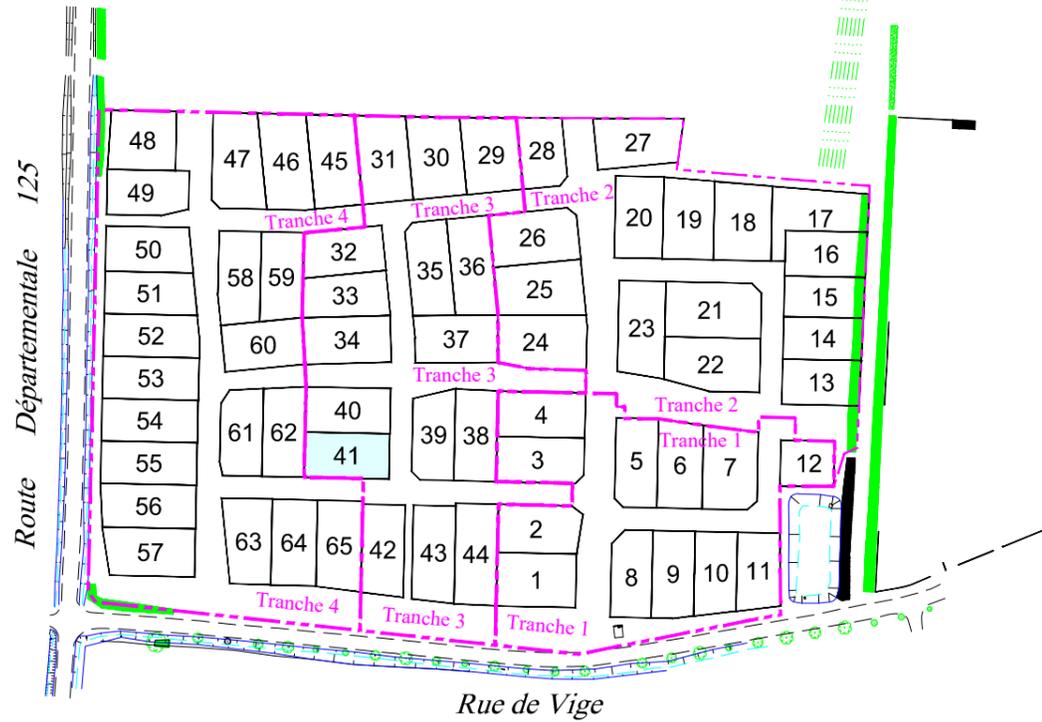
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m | | Place de stationnement |
| | Haie existante à conserver | | Place de stationnement P.M.R |
| | Caniveau béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Bordure béton | | Arrivée Eau |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Coffret EDF |
| | Altitude voirie finie | | Boitier de branchement Télécom |
| | Sens de circulation | | Bassin ou noue |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Borne bois |
| | Passage piétons | | Borne OGE implantée |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE existante |
| | Périmètre du lotissement | | |
| | Limite de zone du PLU | | |

Lot 62

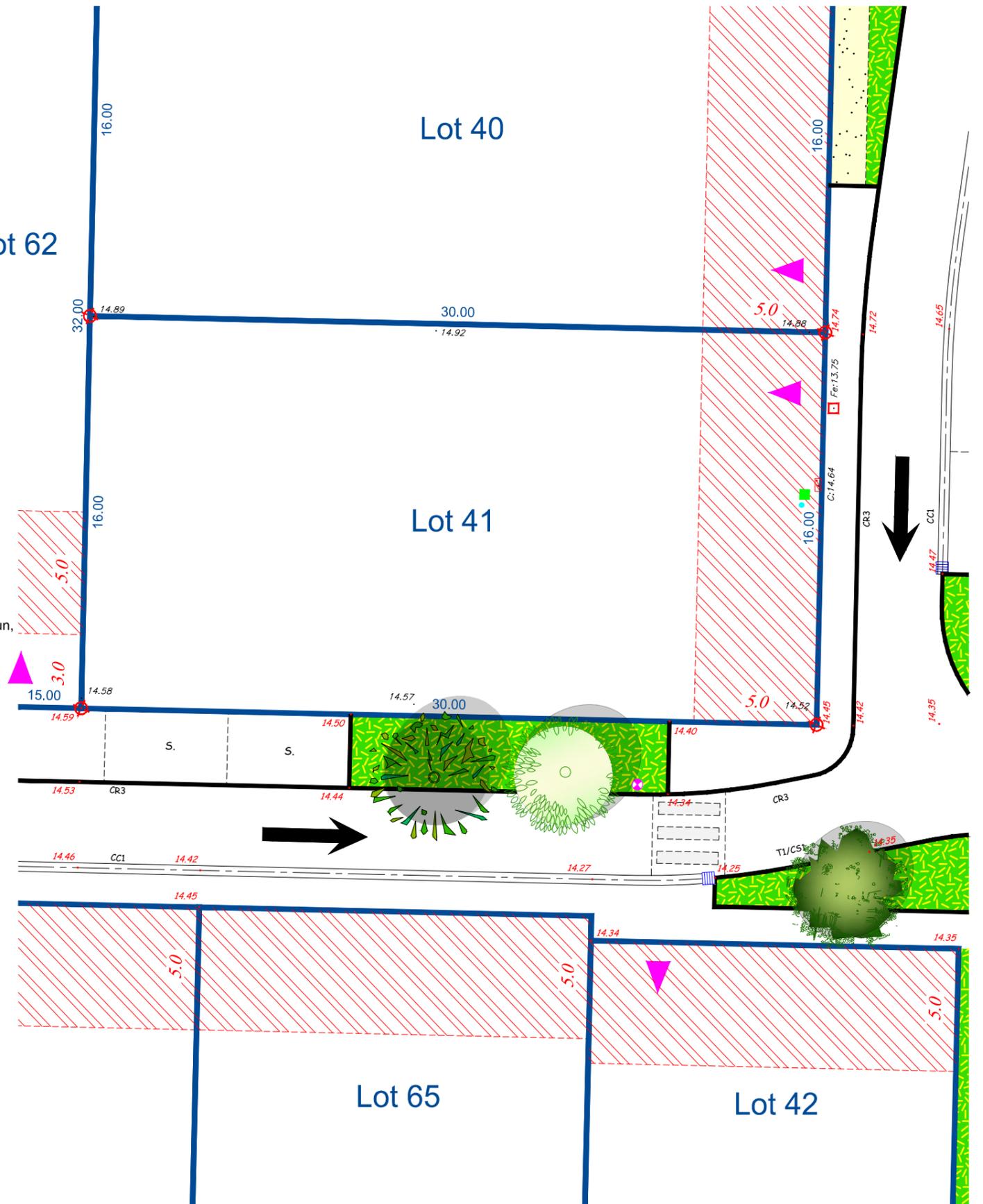
Lot 40

Lot 41

Lot 65

Lot 42

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°42

Cadastré: ZB n° 932

Surface : 479 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

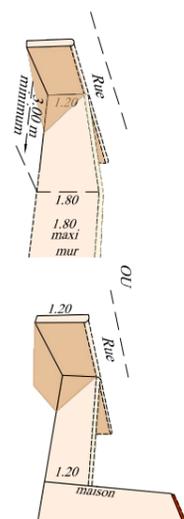


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

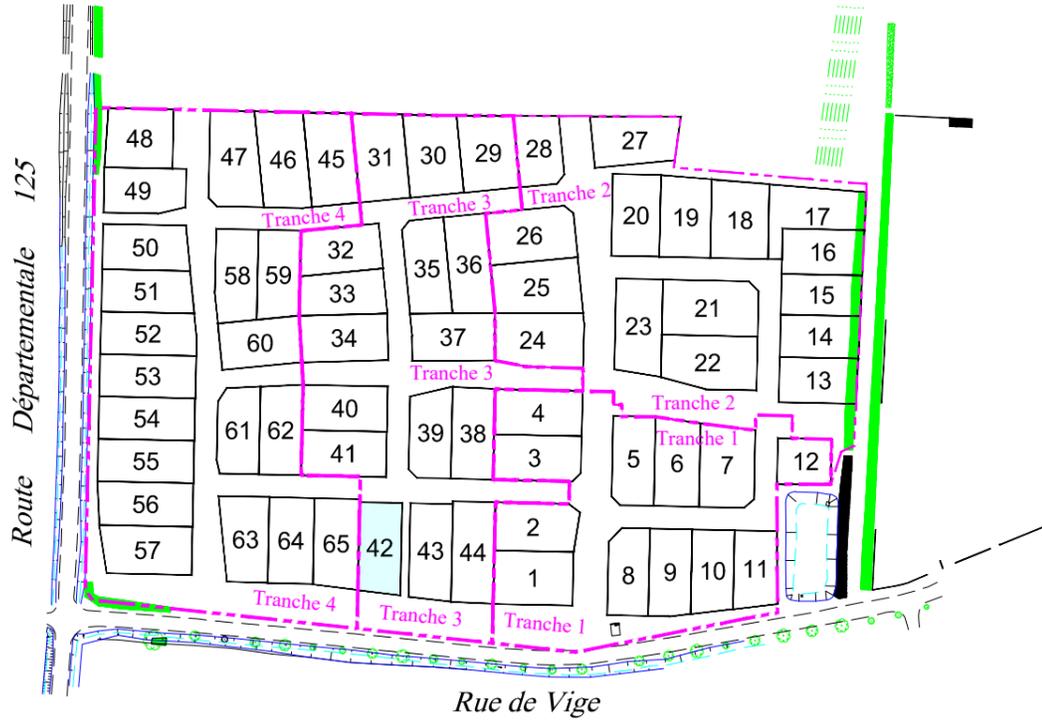
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

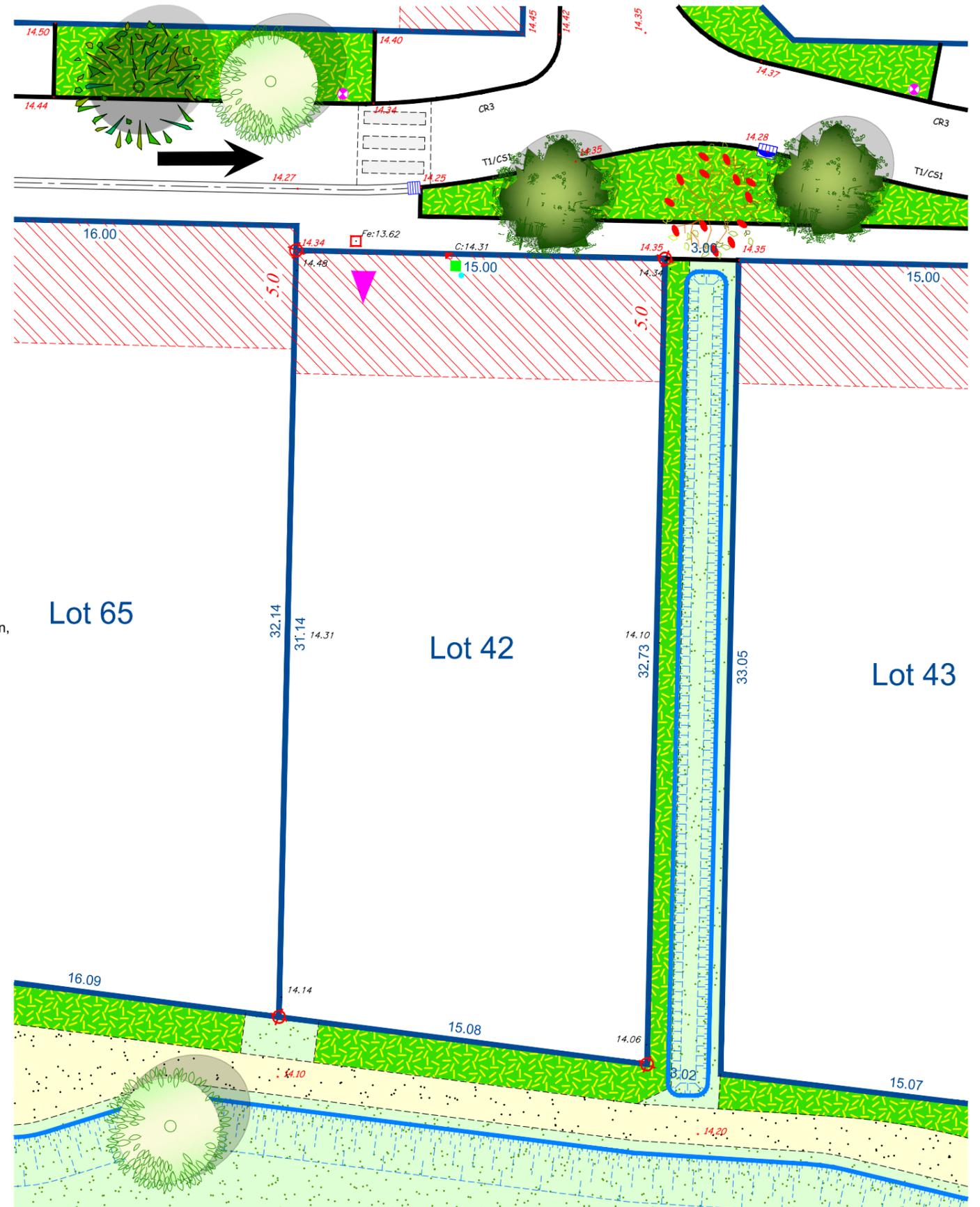


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°43

Cadastré: ZB n° 933

Surface : 507 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

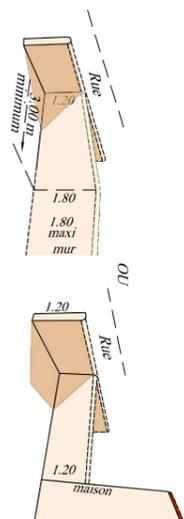


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

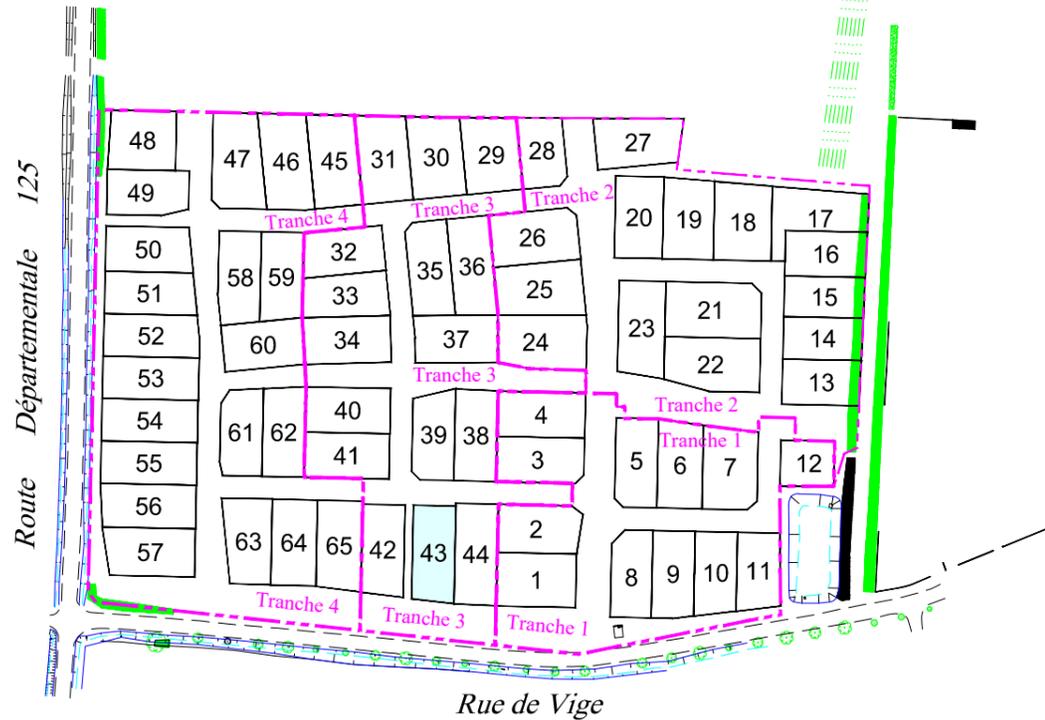
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

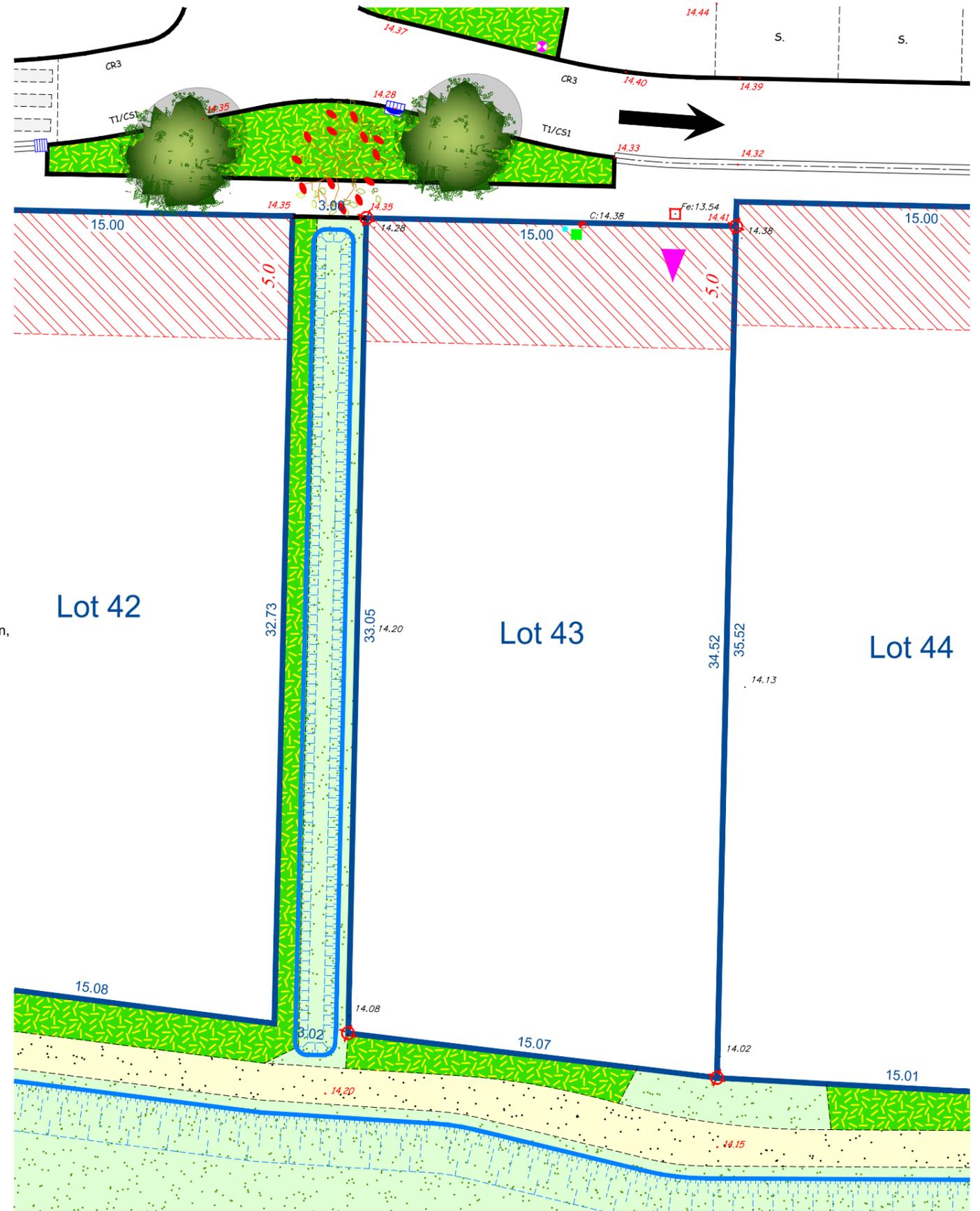
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°44

Cadastré: ZB n° 934

Surface : 536 m²

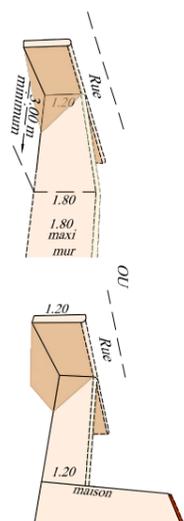
Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

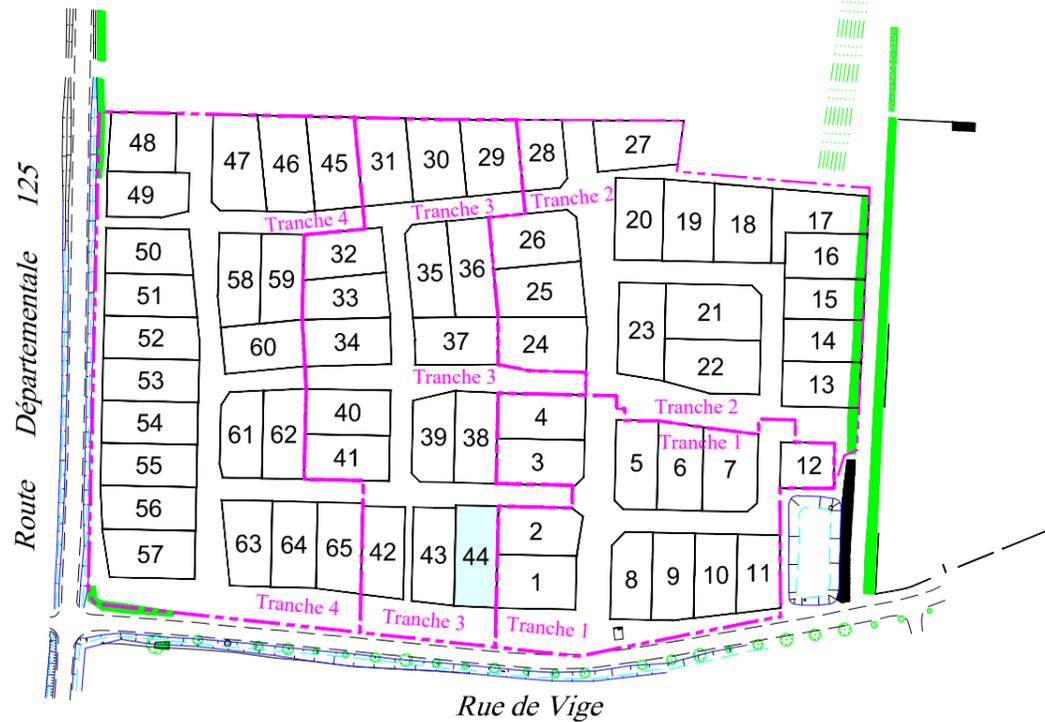
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°45

Cadastré: ZB n° 935

Surface : 558 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

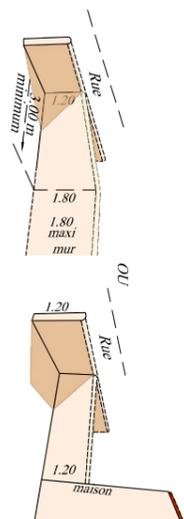


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



Route Départementale 125

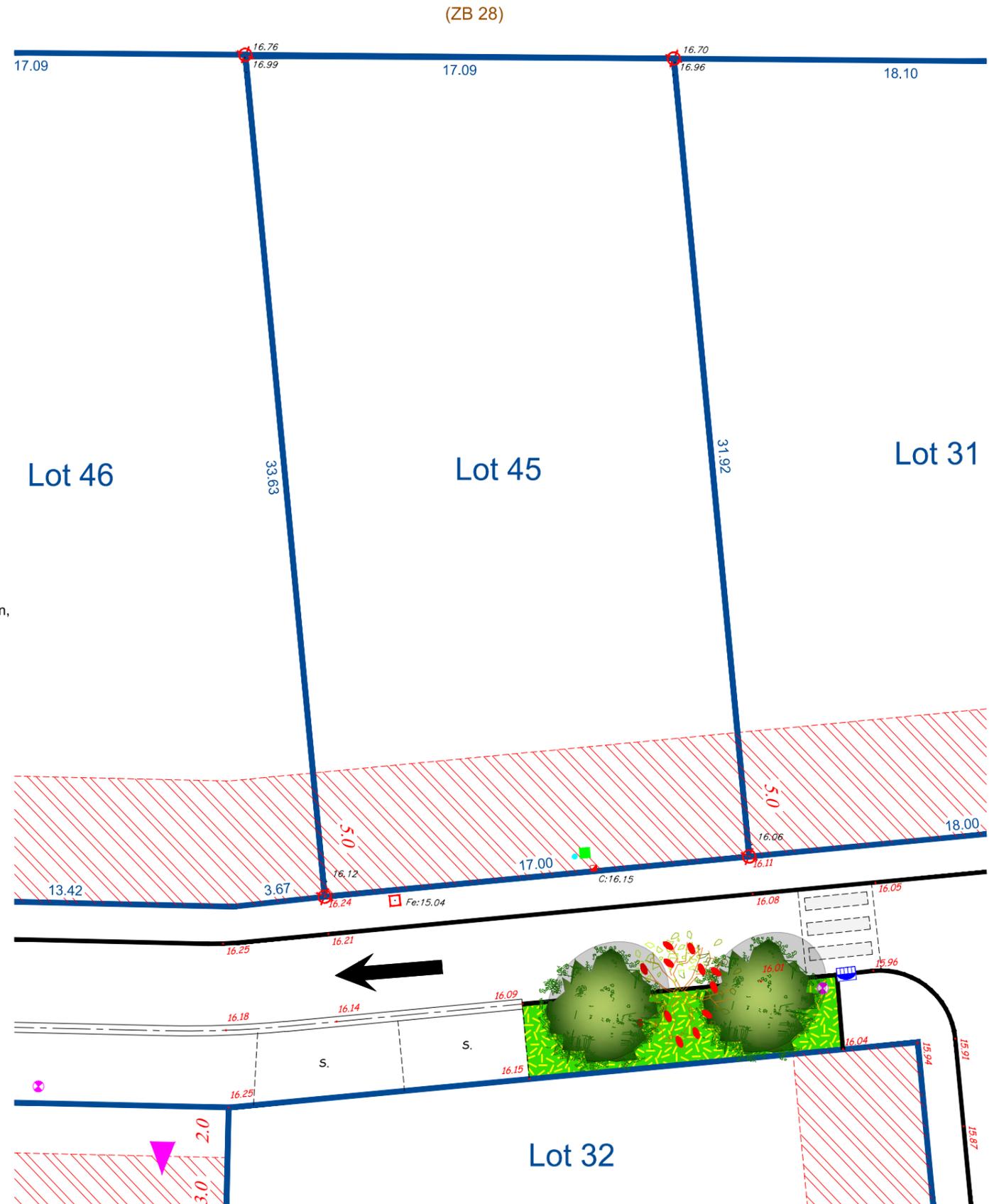


Rue de Vige

- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°46

Cadastré: ZB n° 936

Surface : 578 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

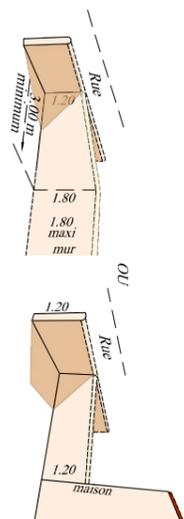


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

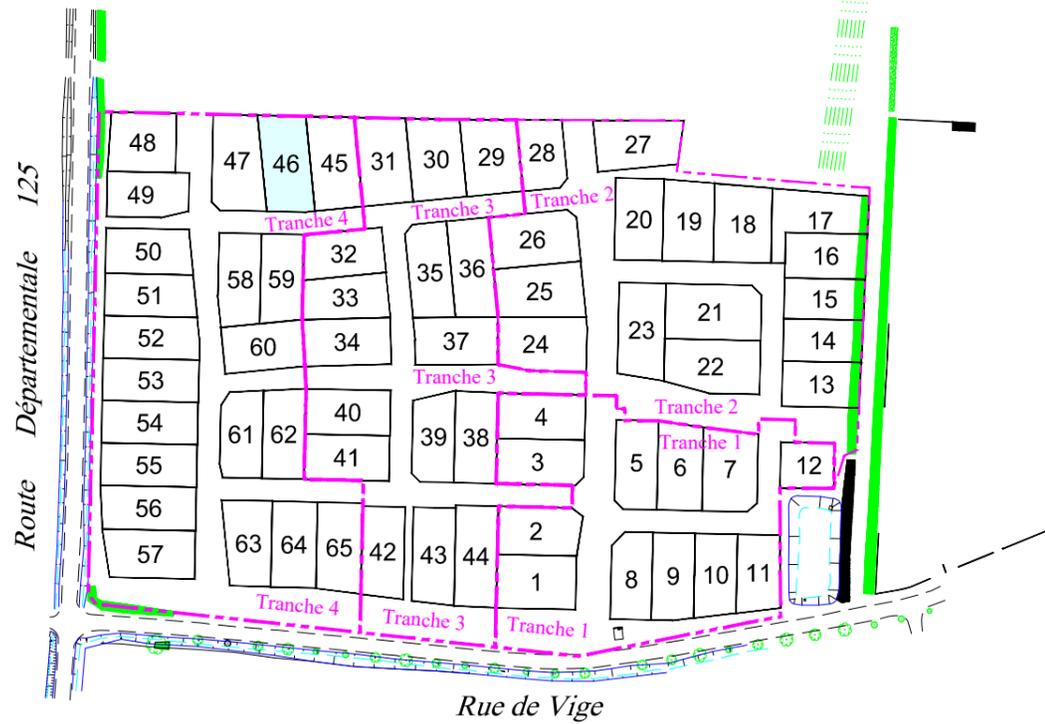
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

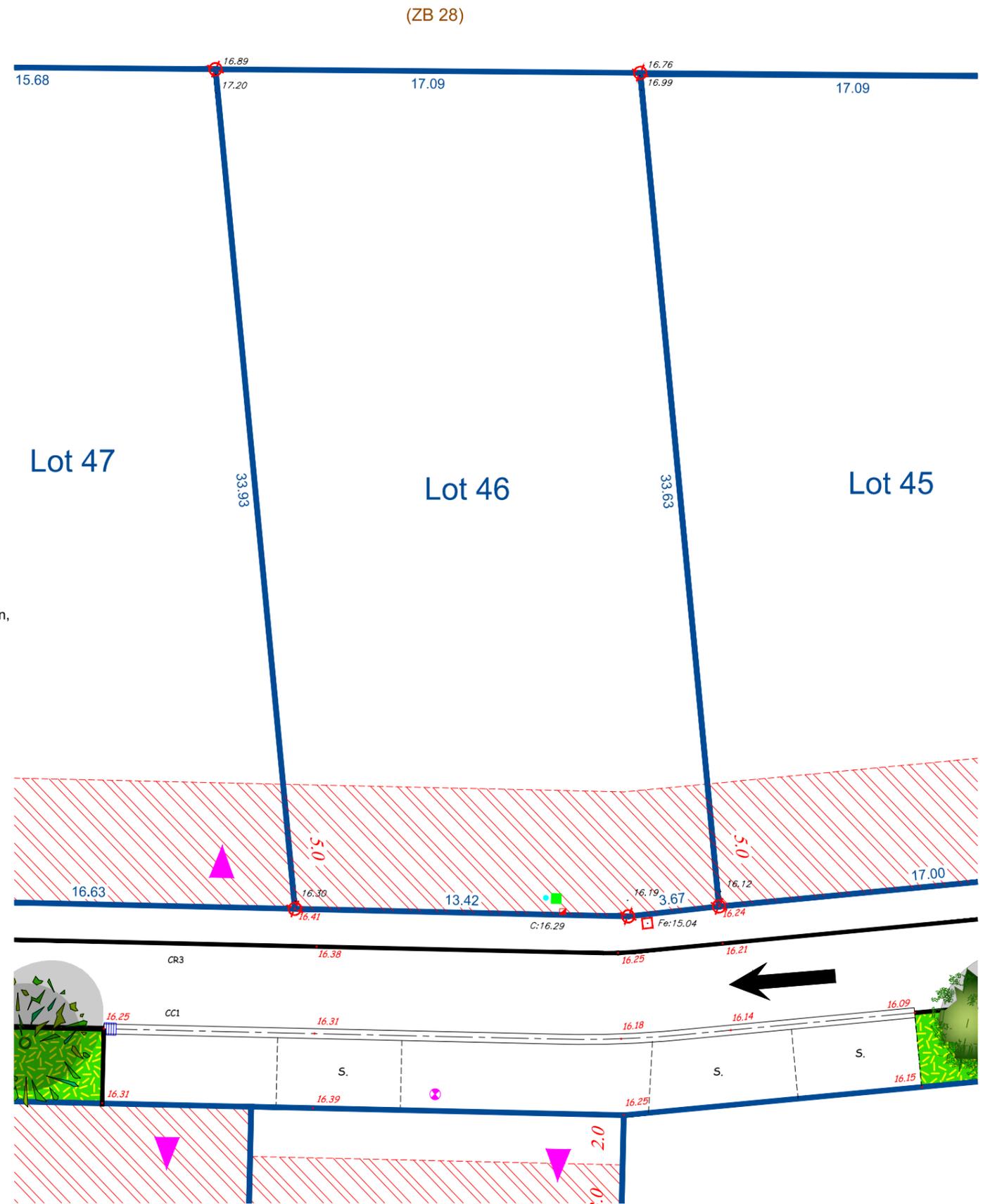
Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°47

Cadastré: ZB n° 937

Surface : 589 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

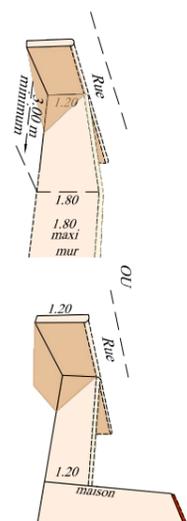


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

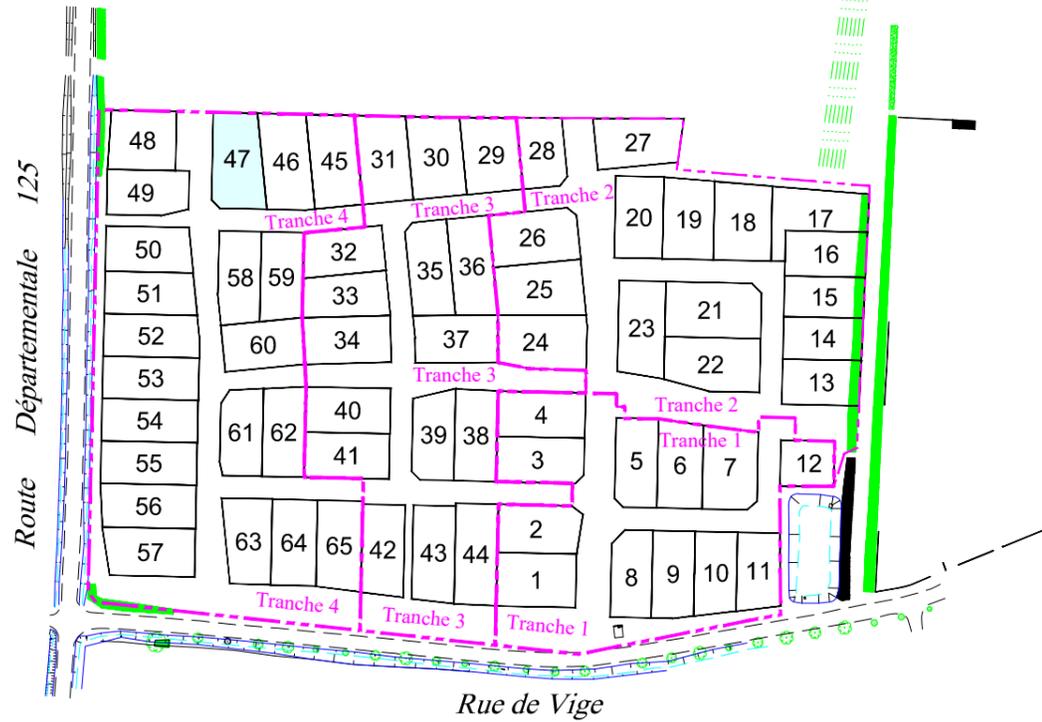
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

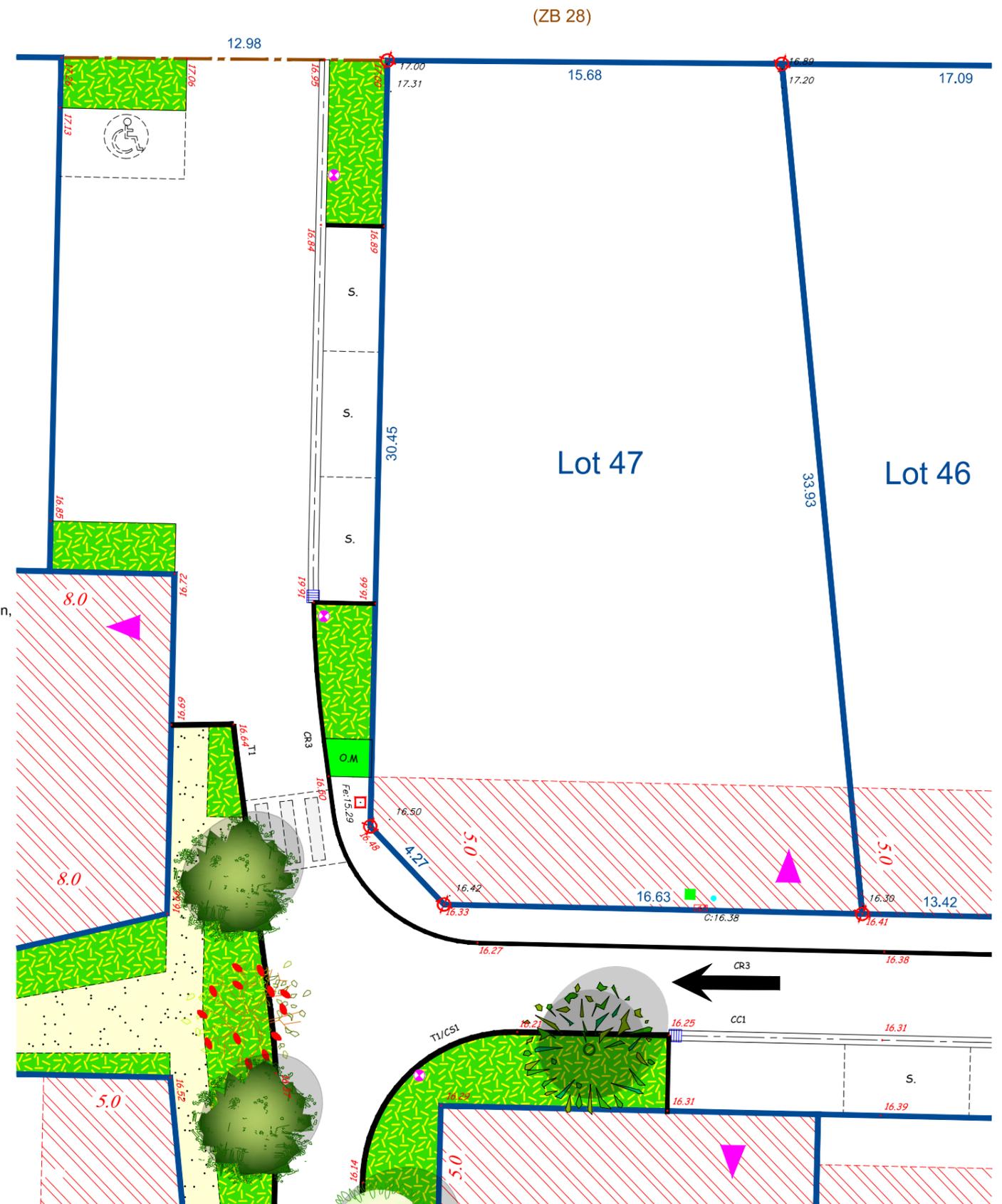


Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°48

Cadastré: ZB n° 938

Surface : 477 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

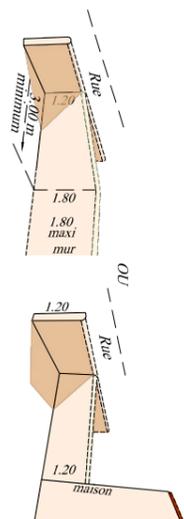


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

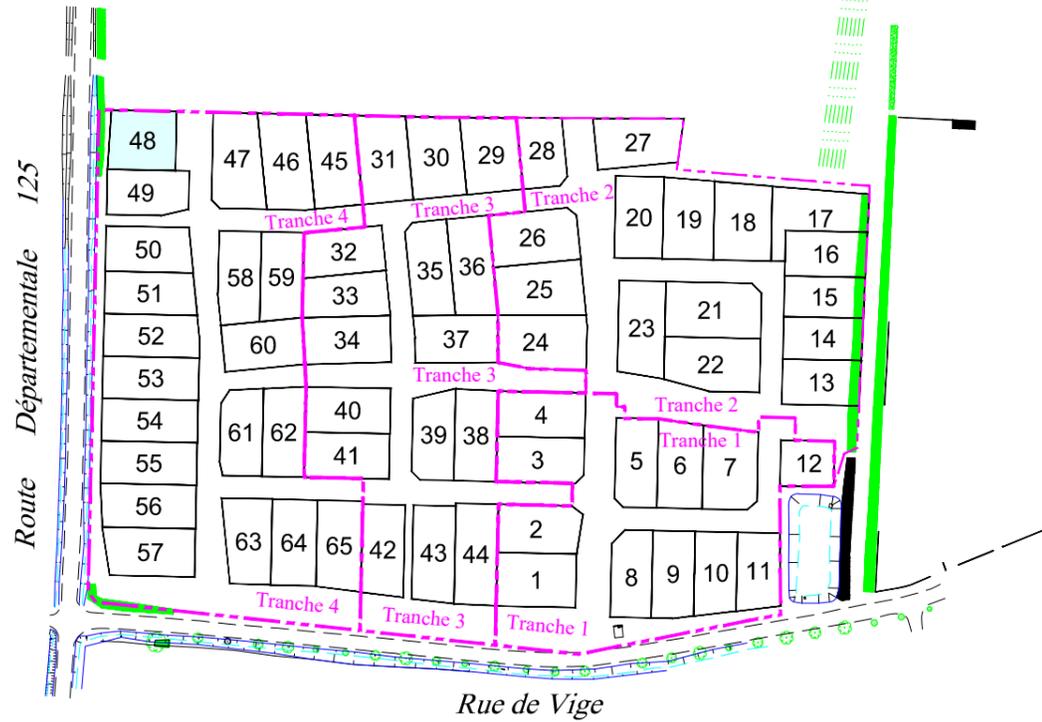
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

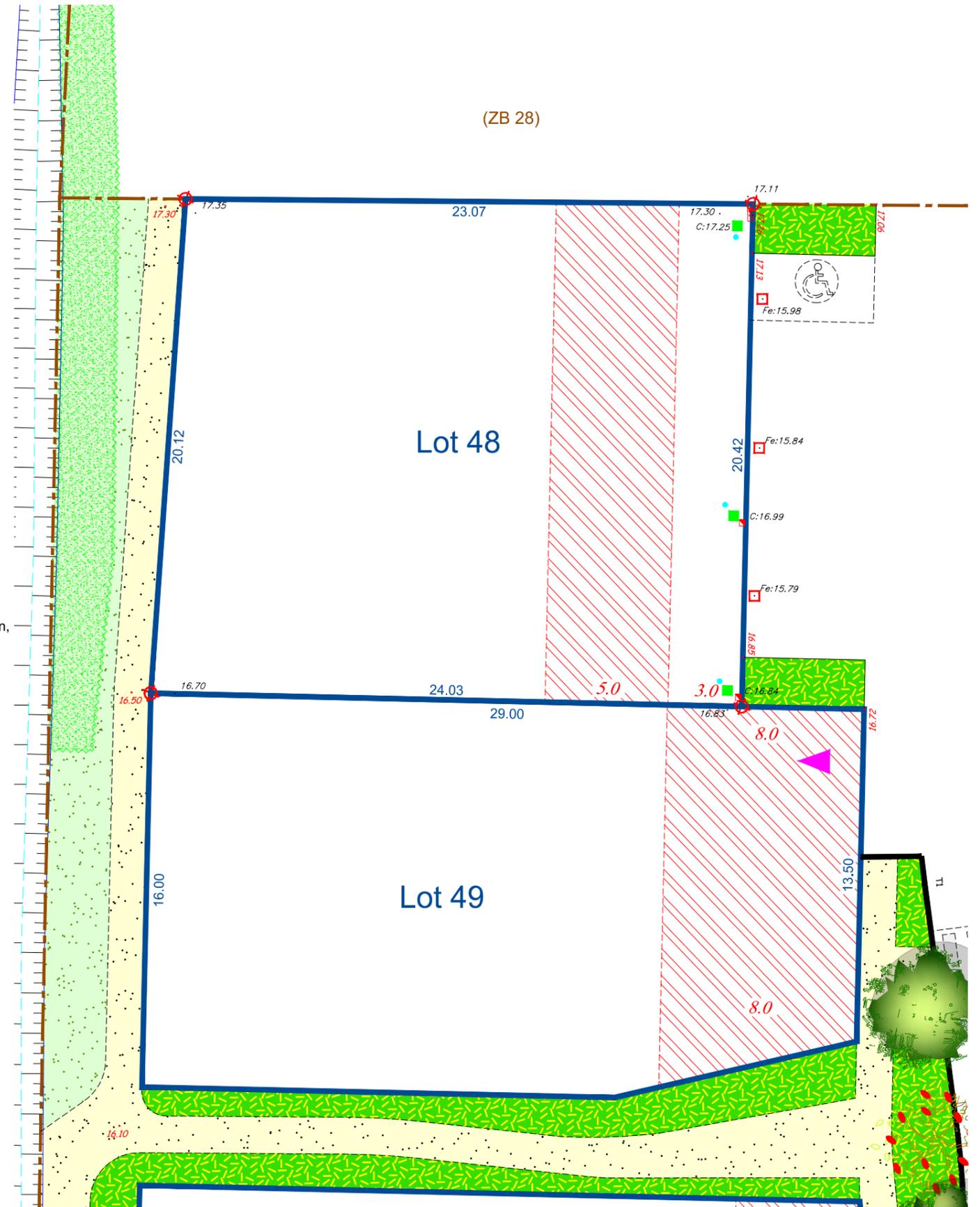


Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°49

Cadastré: ZB n° 939

Surface : 452 m²

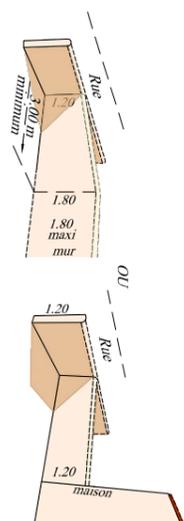
Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

-  **Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
-  - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
-  Haie existante à conserver
-  - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation



Route Départementale 125



Rue de Vige

- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
- Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement (Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé (Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 50

Cadastré: ZB n° 940

Surface : 483 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

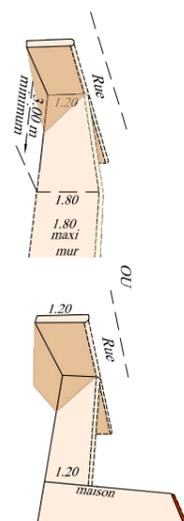


Closure non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

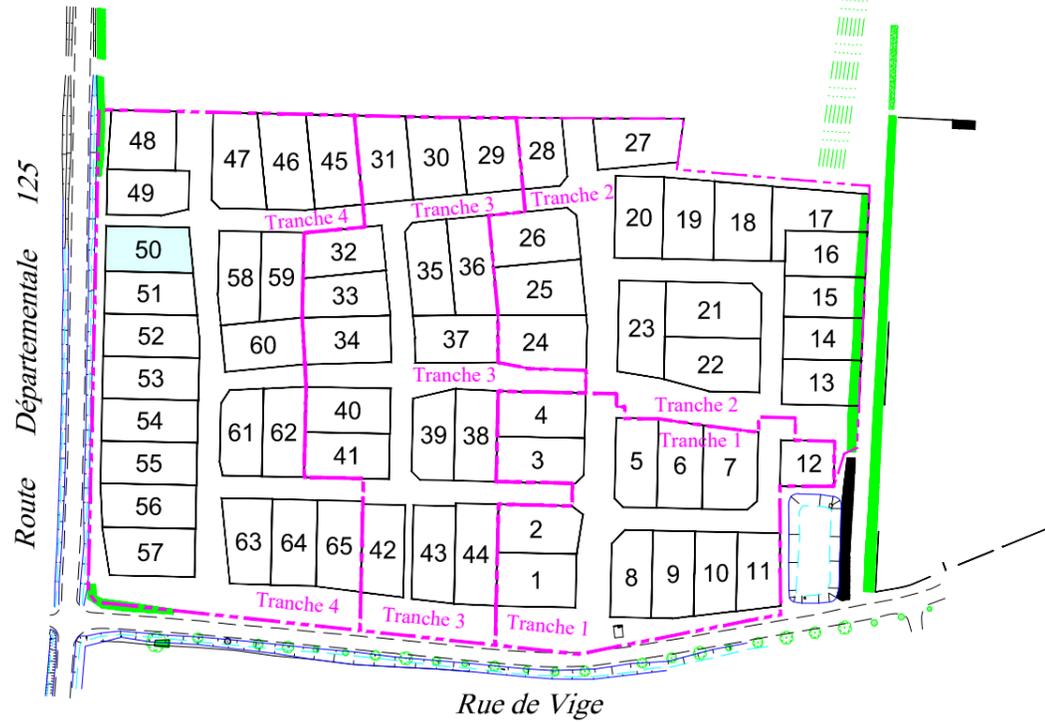
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°51

Cadastré: ZB n° 941

Surface : 481 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

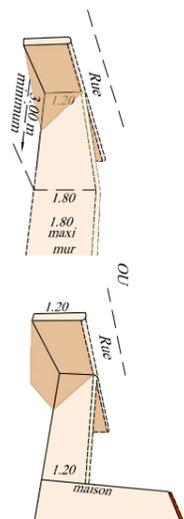


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

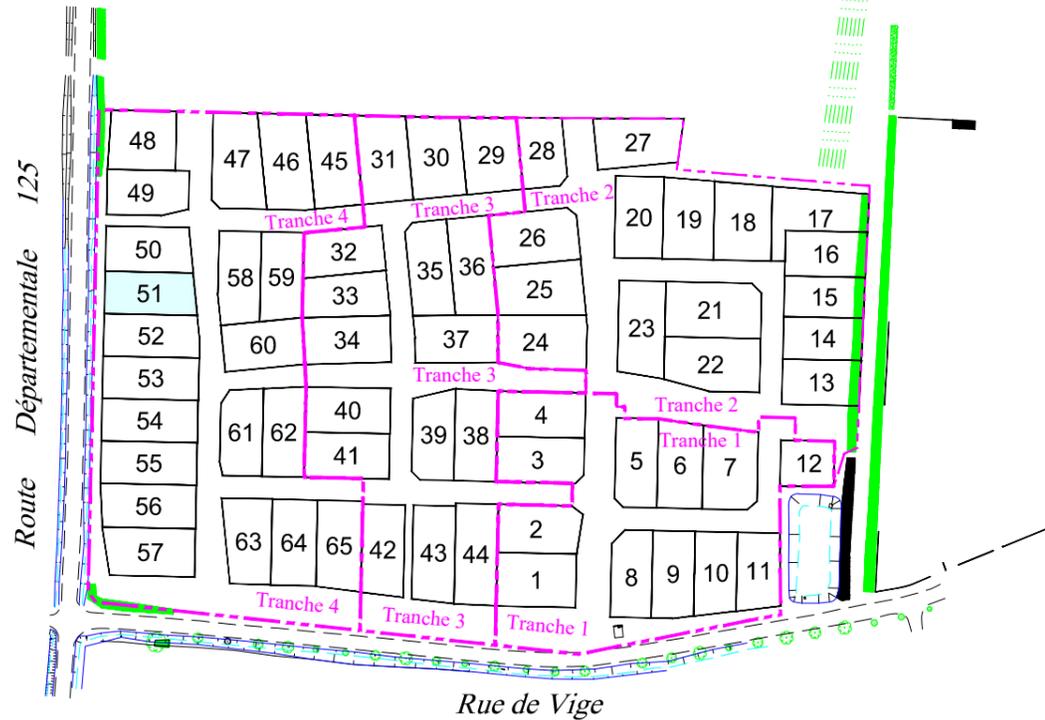
Haute existante à conserver

Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



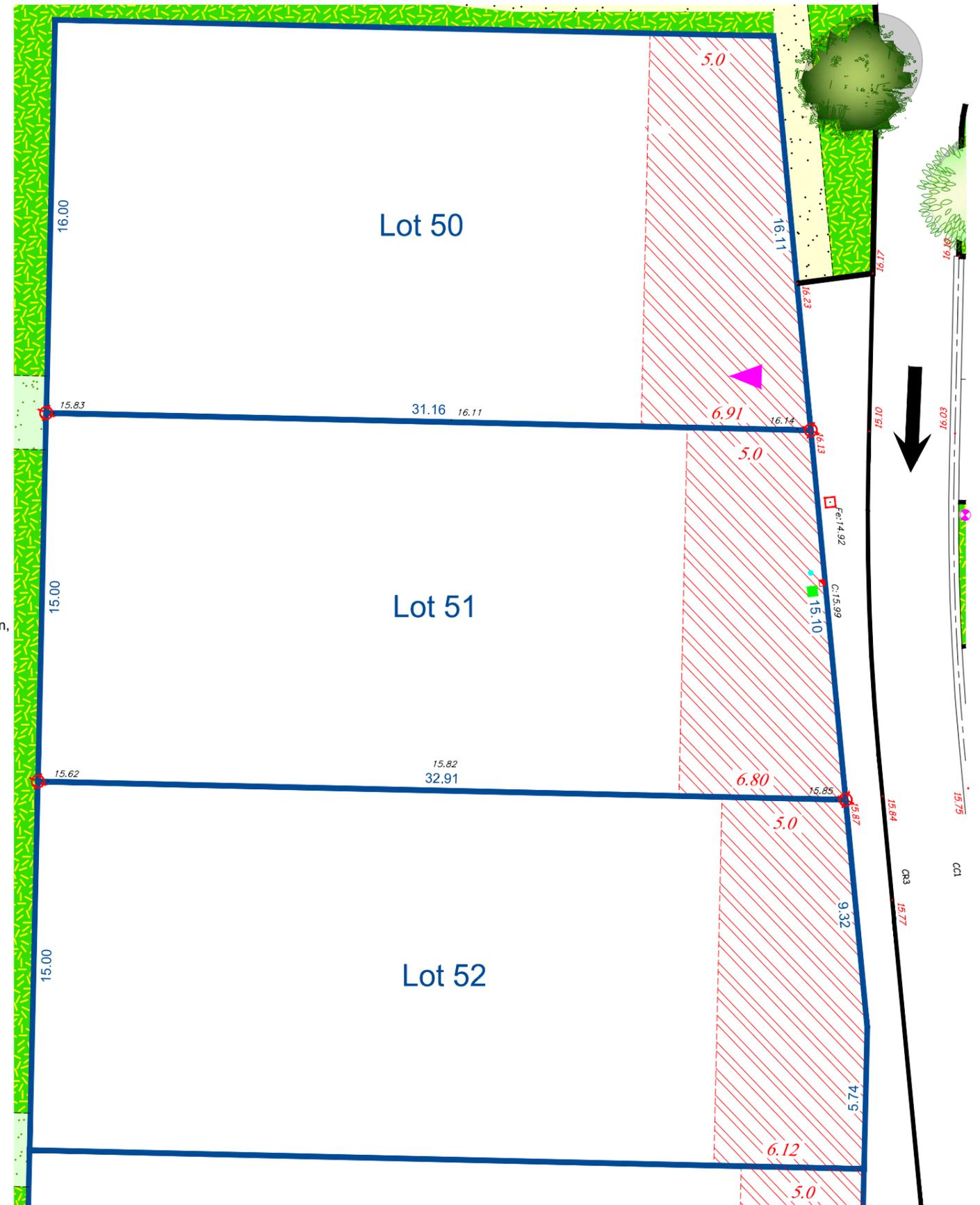
Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m | | Place de stationnement |
| | Haie existante à conserver | | Place de stationnement P.M.R. |
| | Caniveau béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Bordure béton | | Arrivée Eau |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Coffret EDF |
| | Altitude voirie finie | | Boitier de branchement Télécom |
| | Sens de circulation | | Bassin ou noue |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Borne bois |
| | Passage piétons | | Borne OGE implantée |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE existante |
| | Périmètre du lotissement | | |
| | Limite de zone du PLU | | |

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°52

Cadastré: ZB n° 942

Surface : 505 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



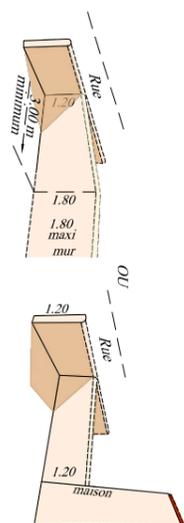
Commune de SOUBISE
Lotissement Les Jardins Mirabella
SCHEMA DES CLOTURES

Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

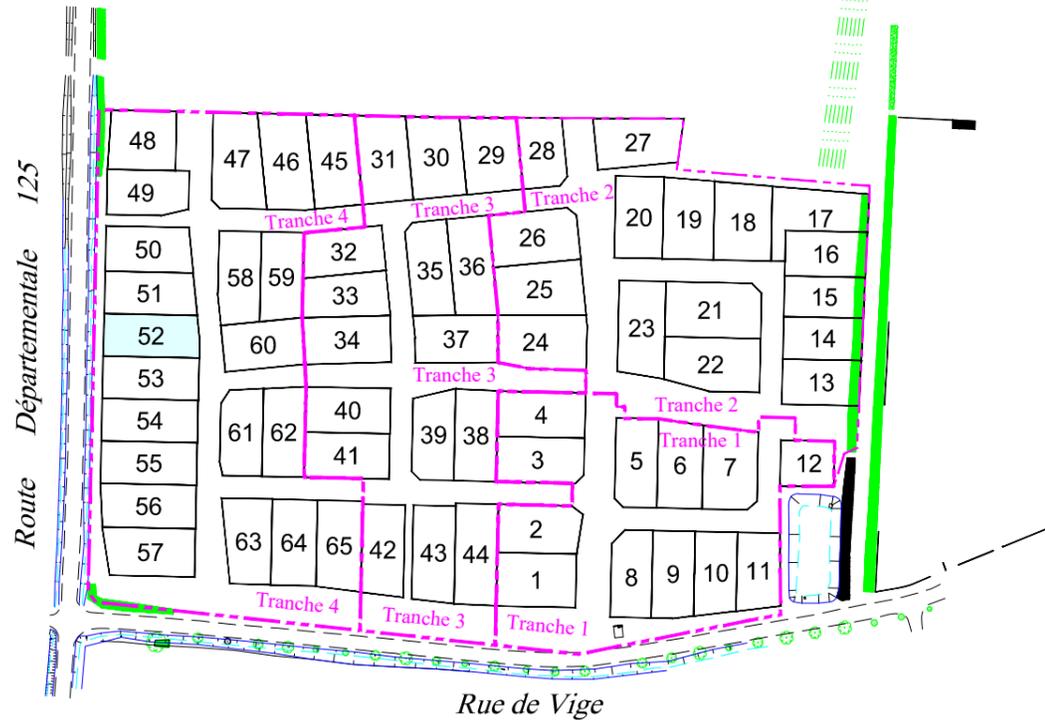
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE
Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n° 53

Cadastré: ZB n° 943

Surface : 510 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



— Clôture non obligatoire

Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

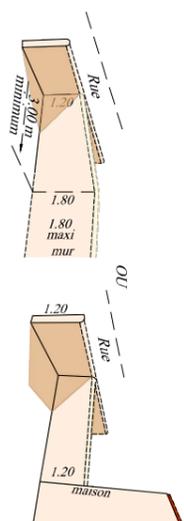
— Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.

ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

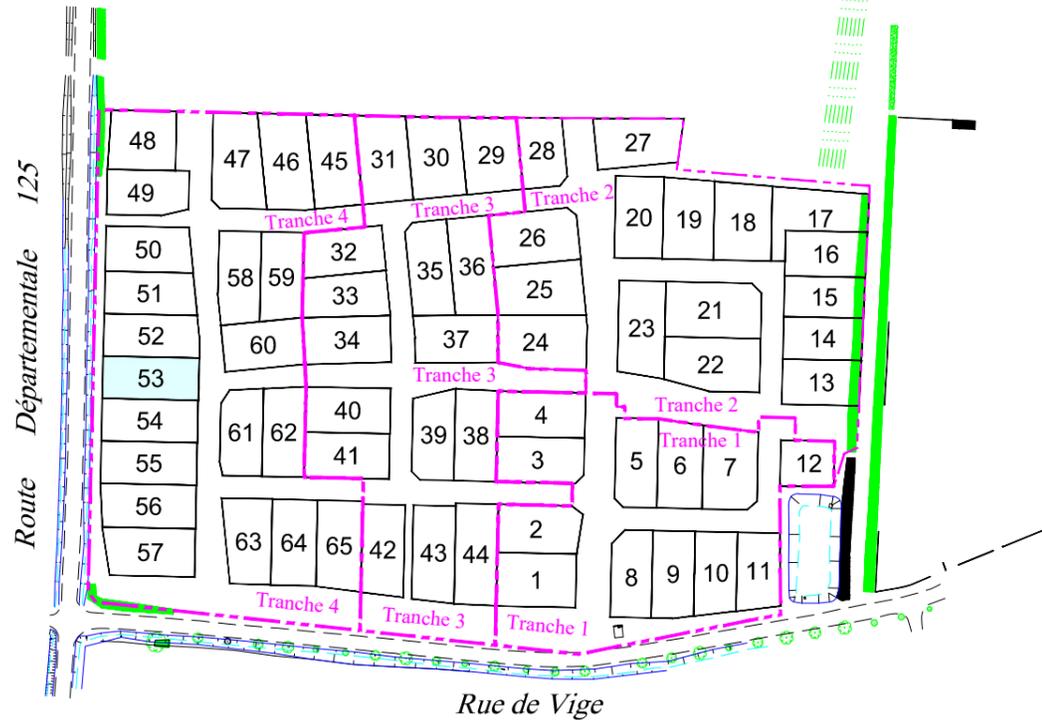
— Hâte existante à conserver

— Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)

ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une hâte.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R. |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°54

Cadastré: ZB n° 944

Surface : 510 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

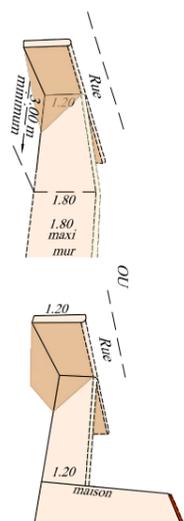
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

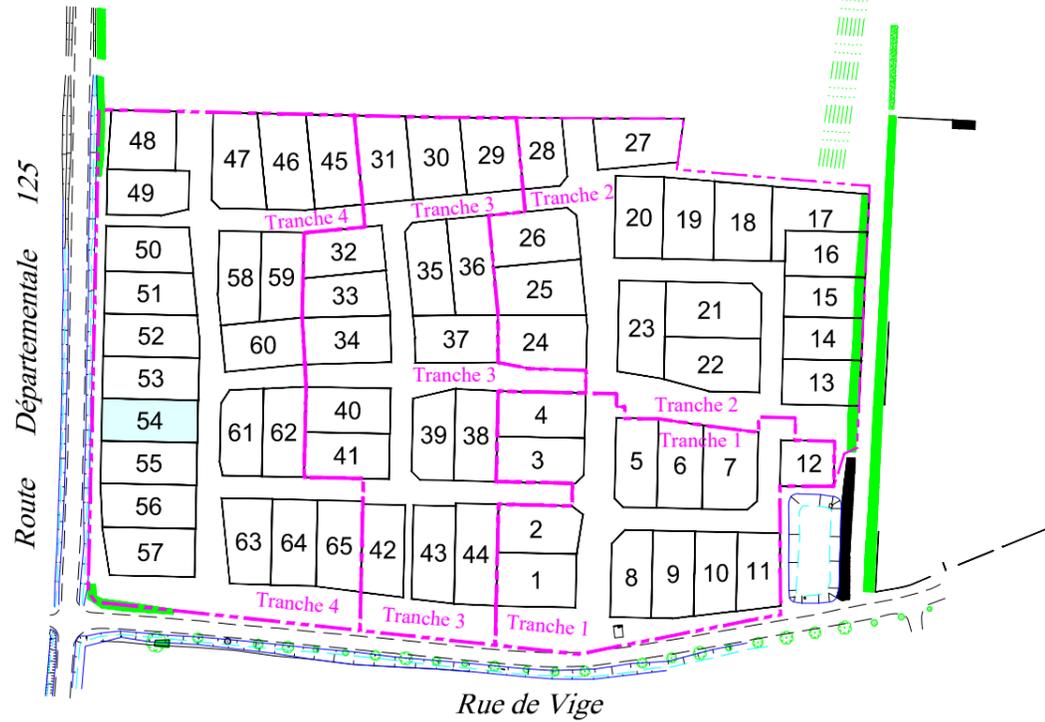
E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°55

Cadastré: ZB n° 945

Surface : 510 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

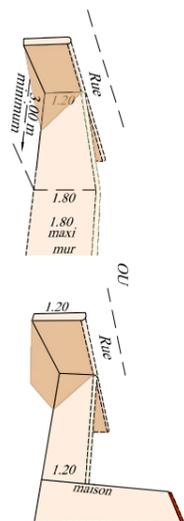
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- **Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haie existante à conserver
- - Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



Route Départementale 125



Rue de Vige

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°56

Cadastré: ZB n° 946

Surface : 519 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

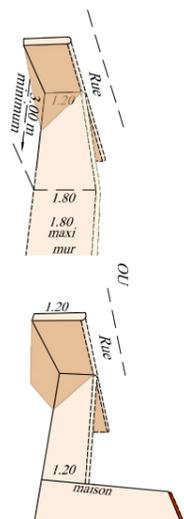


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



Route Départementale 125



Rue de Vige

- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°57

Cadastré: ZB n° 947

Surface : 536 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

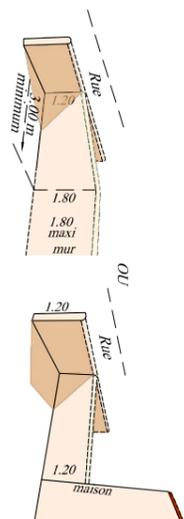


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°58

Cadastré: ZB n° 948

Surface : 483 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

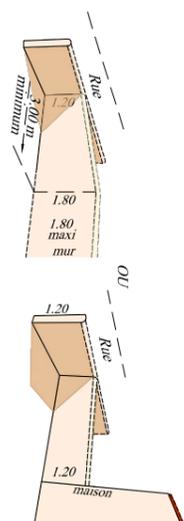
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haute existante à conserver**
- Haut maximum de 1,80m**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

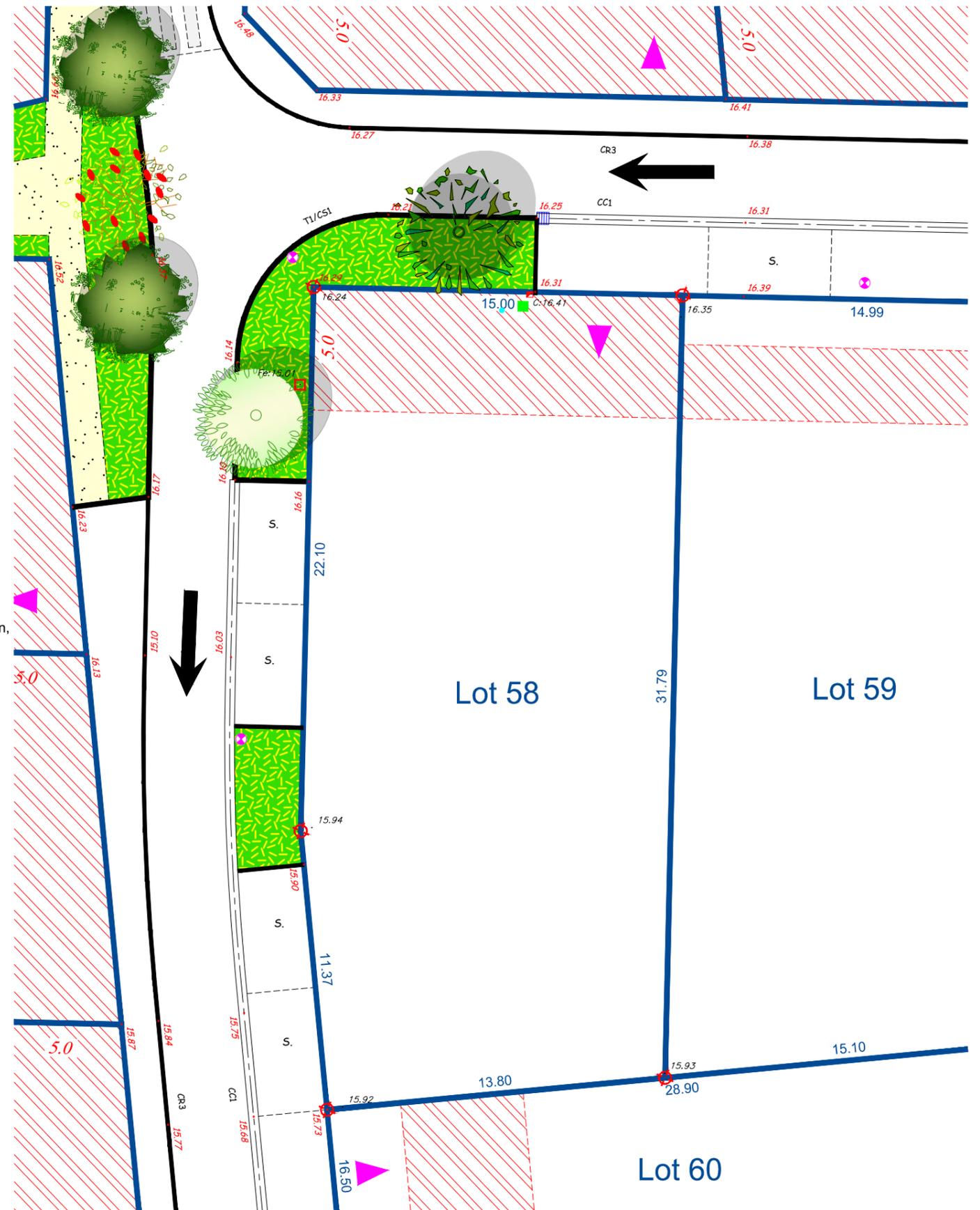


Echelle : 1/200



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°59

Cadastré: ZB n° 949

Surface : 464 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

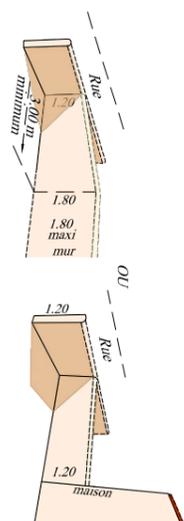
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Cloture non obligatoire**
Haie existante à conserver
- Cloture non obligatoire**
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

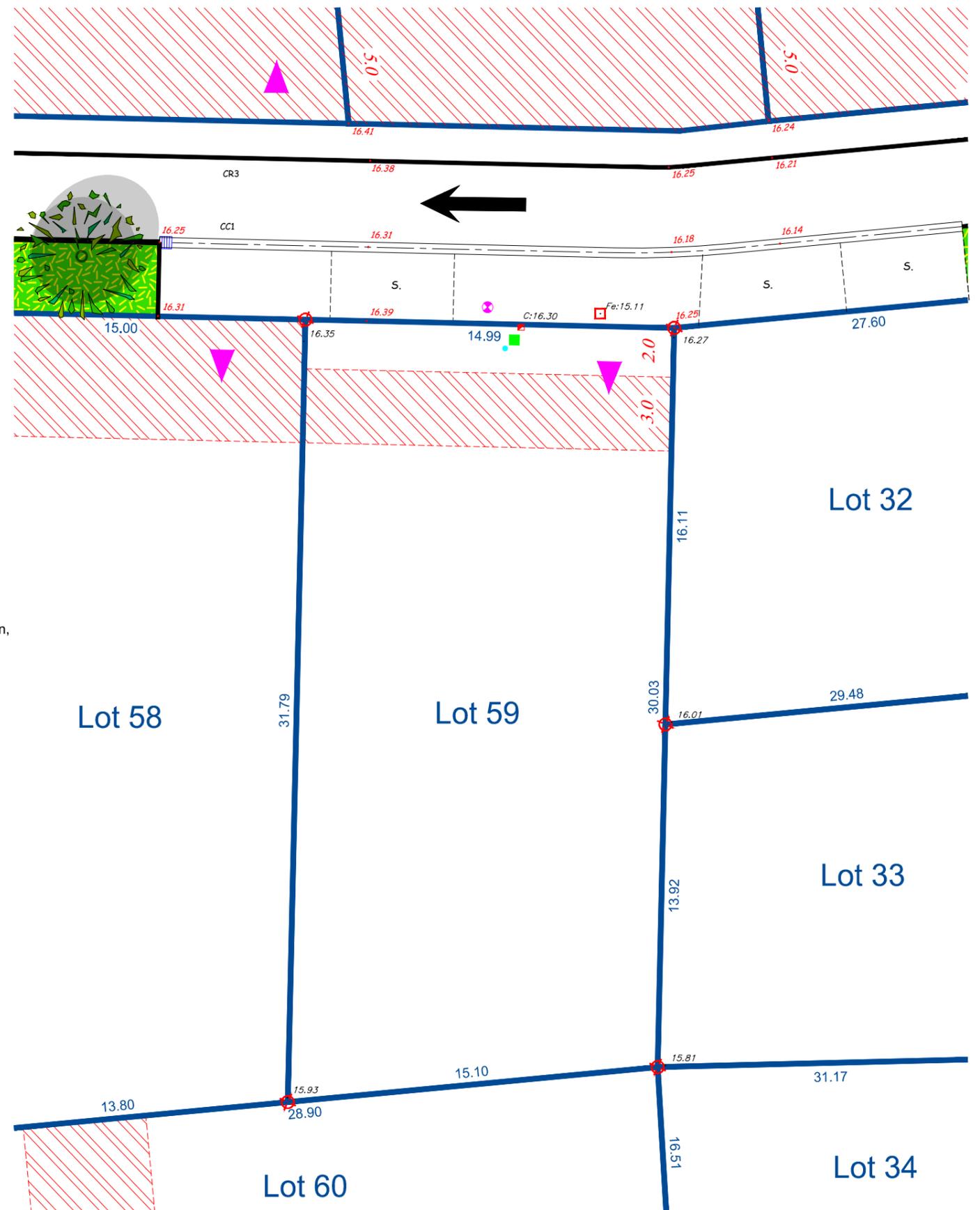
Plan de Situation



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°60

Cadastré: ZB n° 950

Surface : 472 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

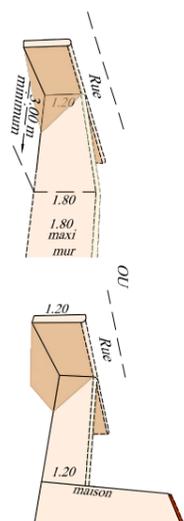
Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES



- Cloture non obligatoire**
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.
- Mur plein enduit** deux faces d'une hauteur de 1,60m, ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m
- Haute existante à conserver
- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

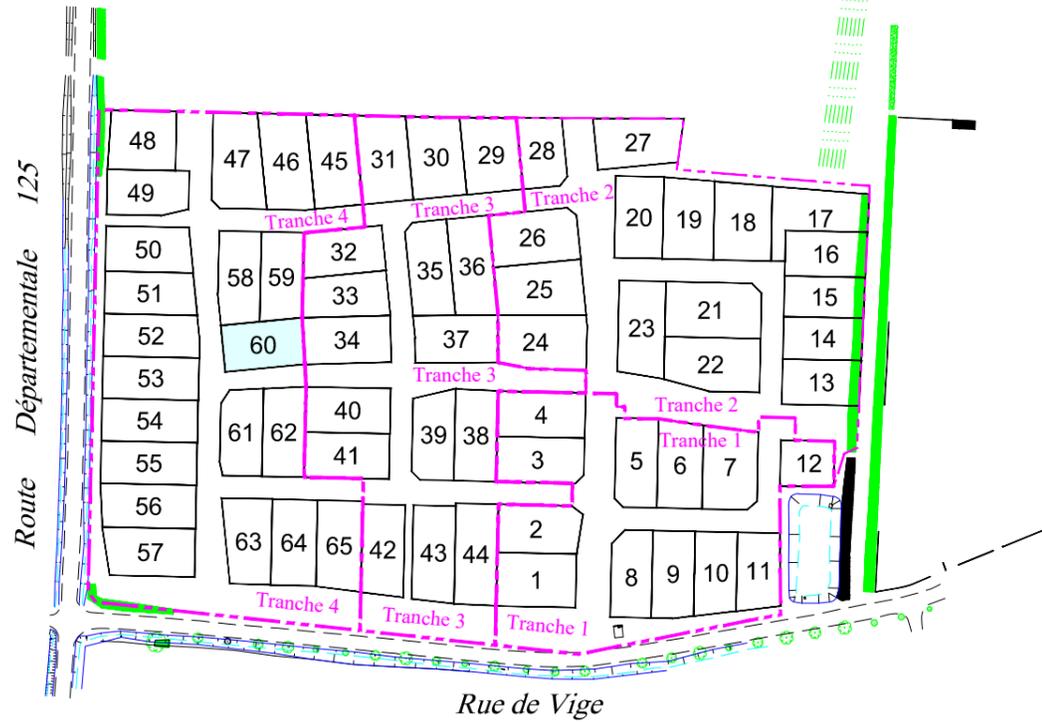
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

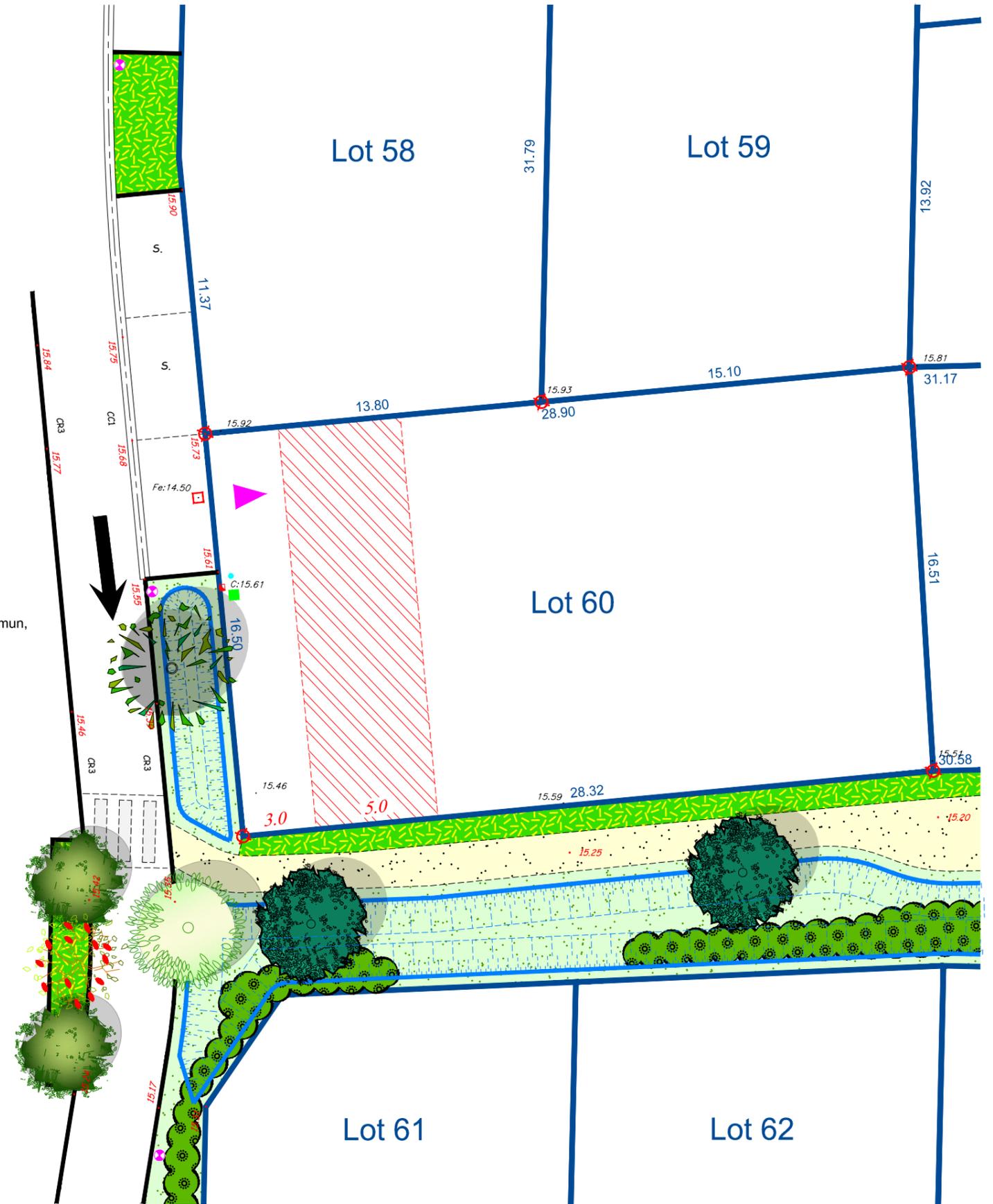
Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU
- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°61

Cadastré: ZB n° 951

Surface : 448 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

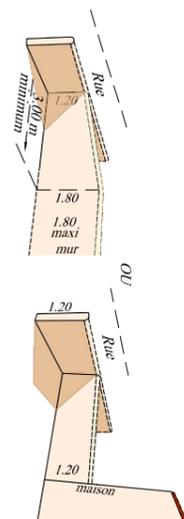


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

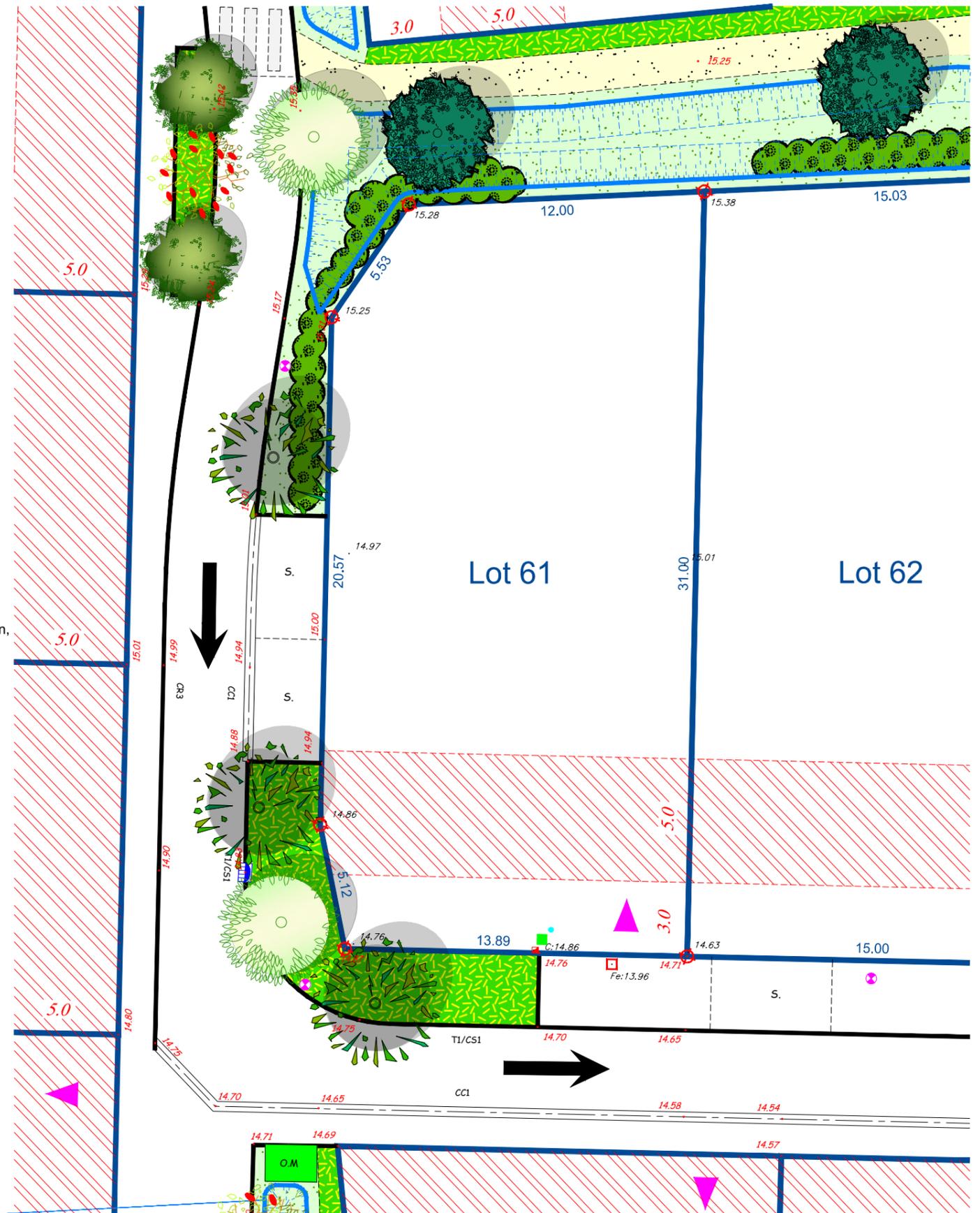
Plan de Situation



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelaire cadastral (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°62

Cadastré: ZB n° 952

Surface : 473 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

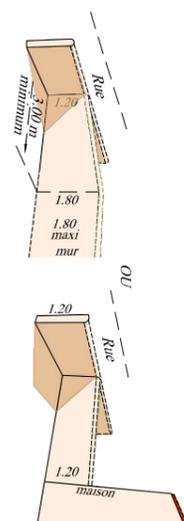


Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

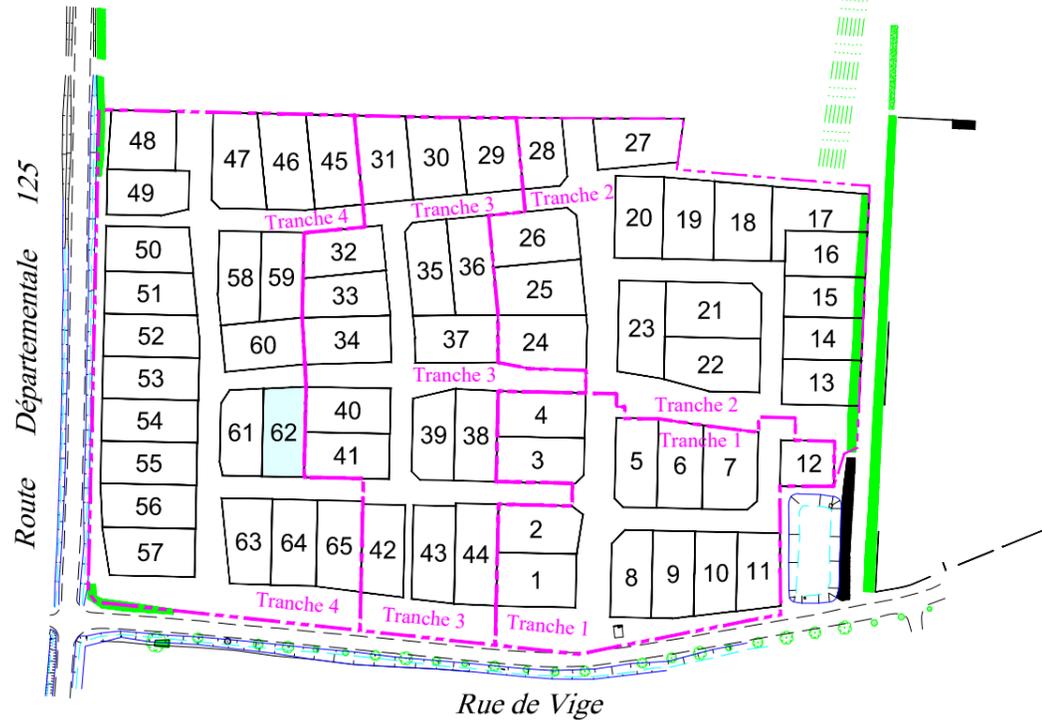
Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation

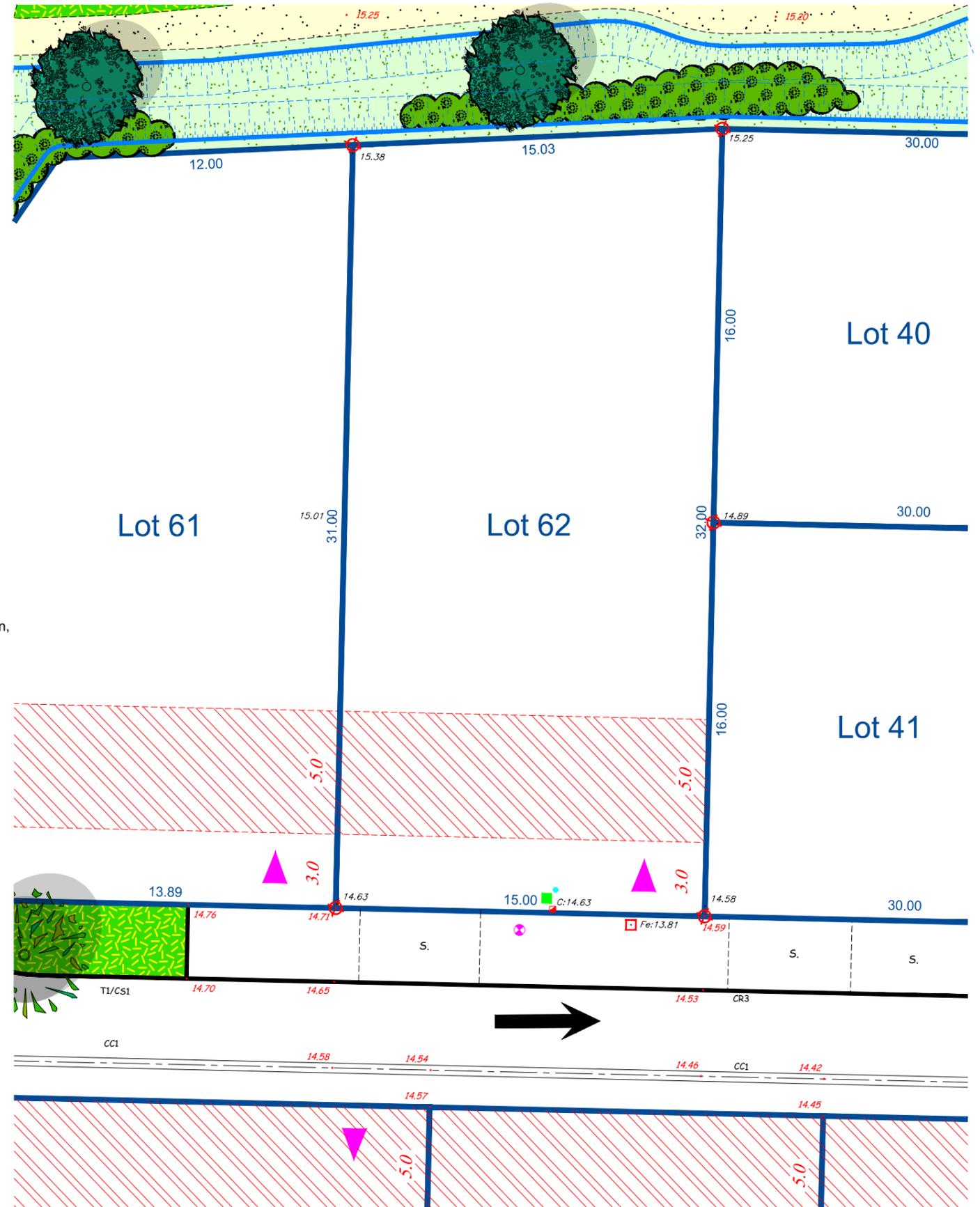


- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°63

Cadastré: ZB n° 953

Surface : 490 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

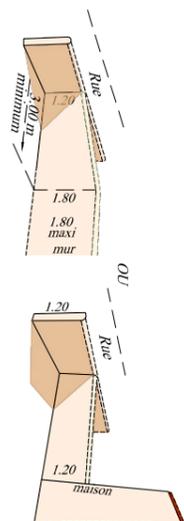


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

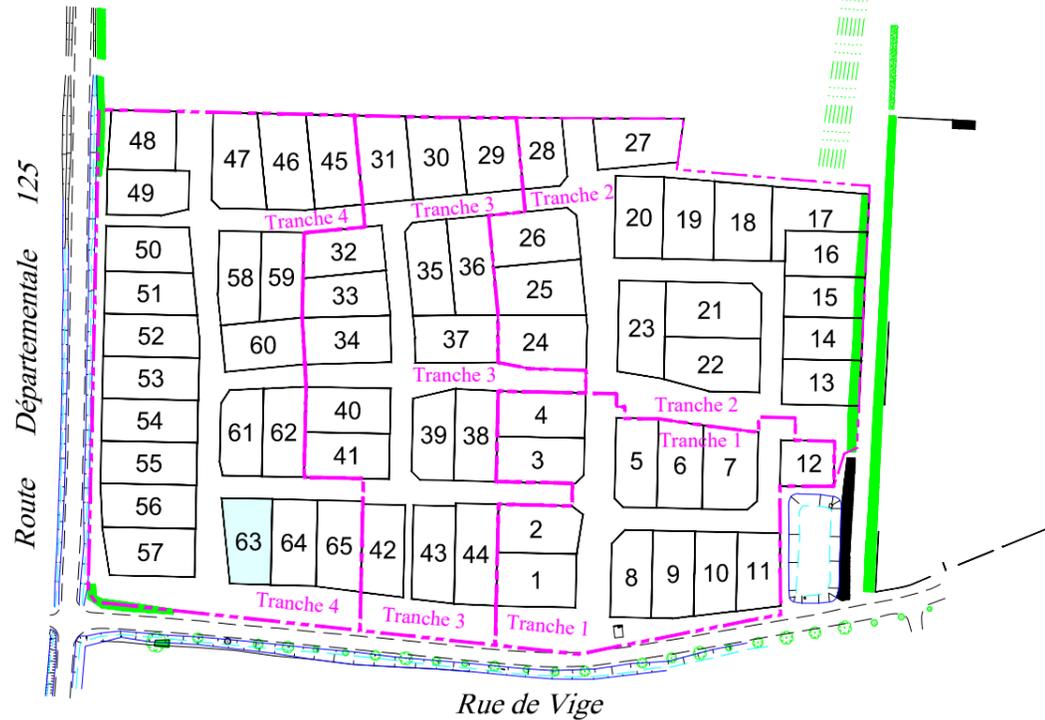
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

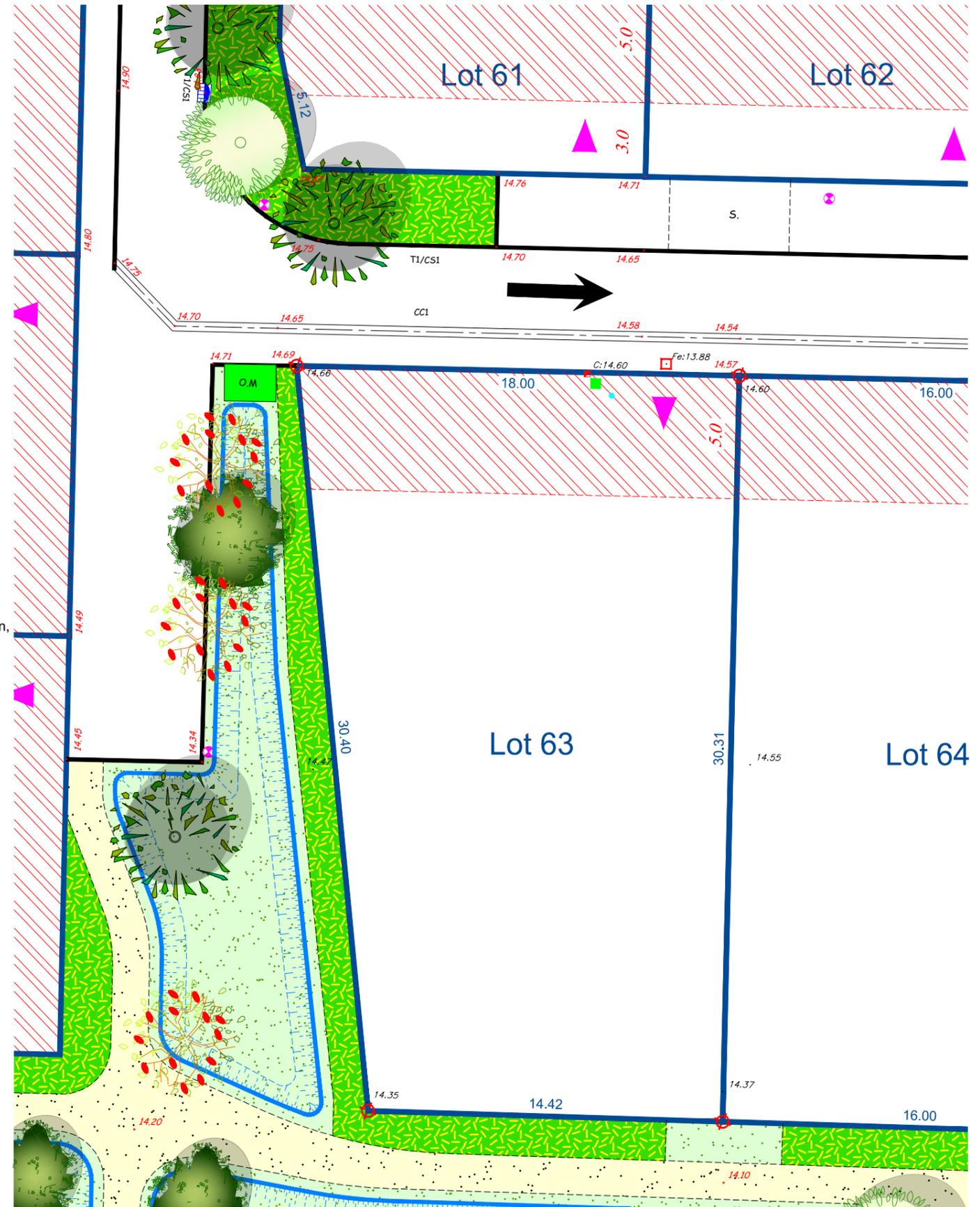
Plan de Situation



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°64

Cadastré: ZB n° 954

Surface : 486 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

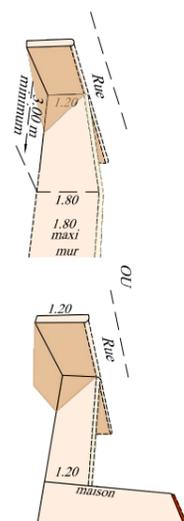


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

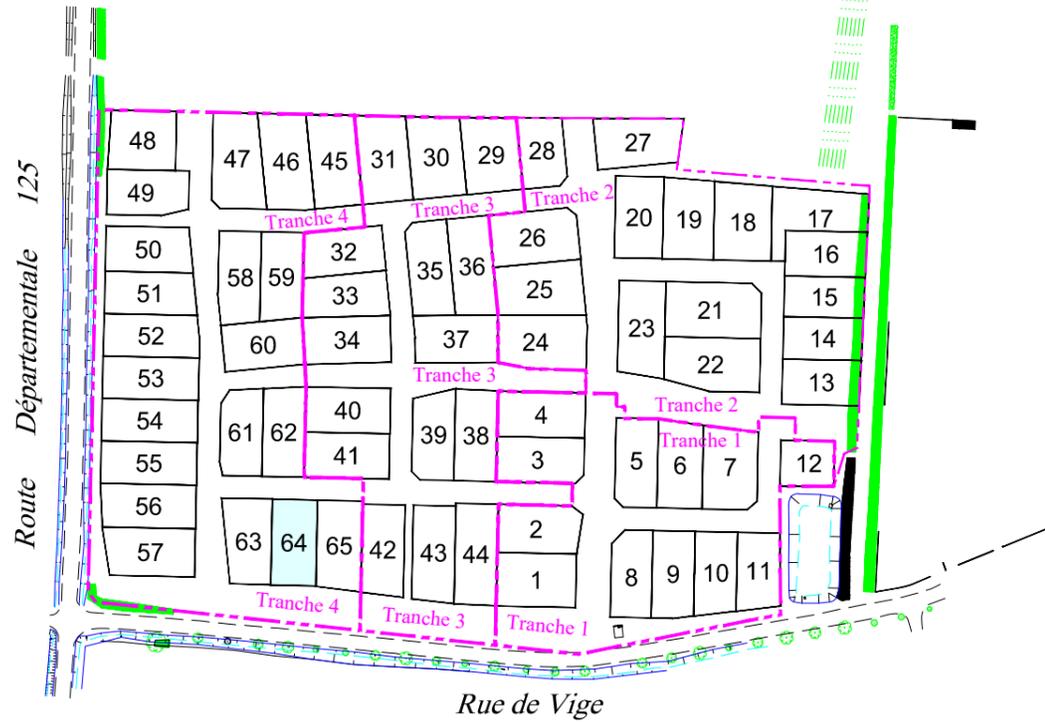
Haie existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement double d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

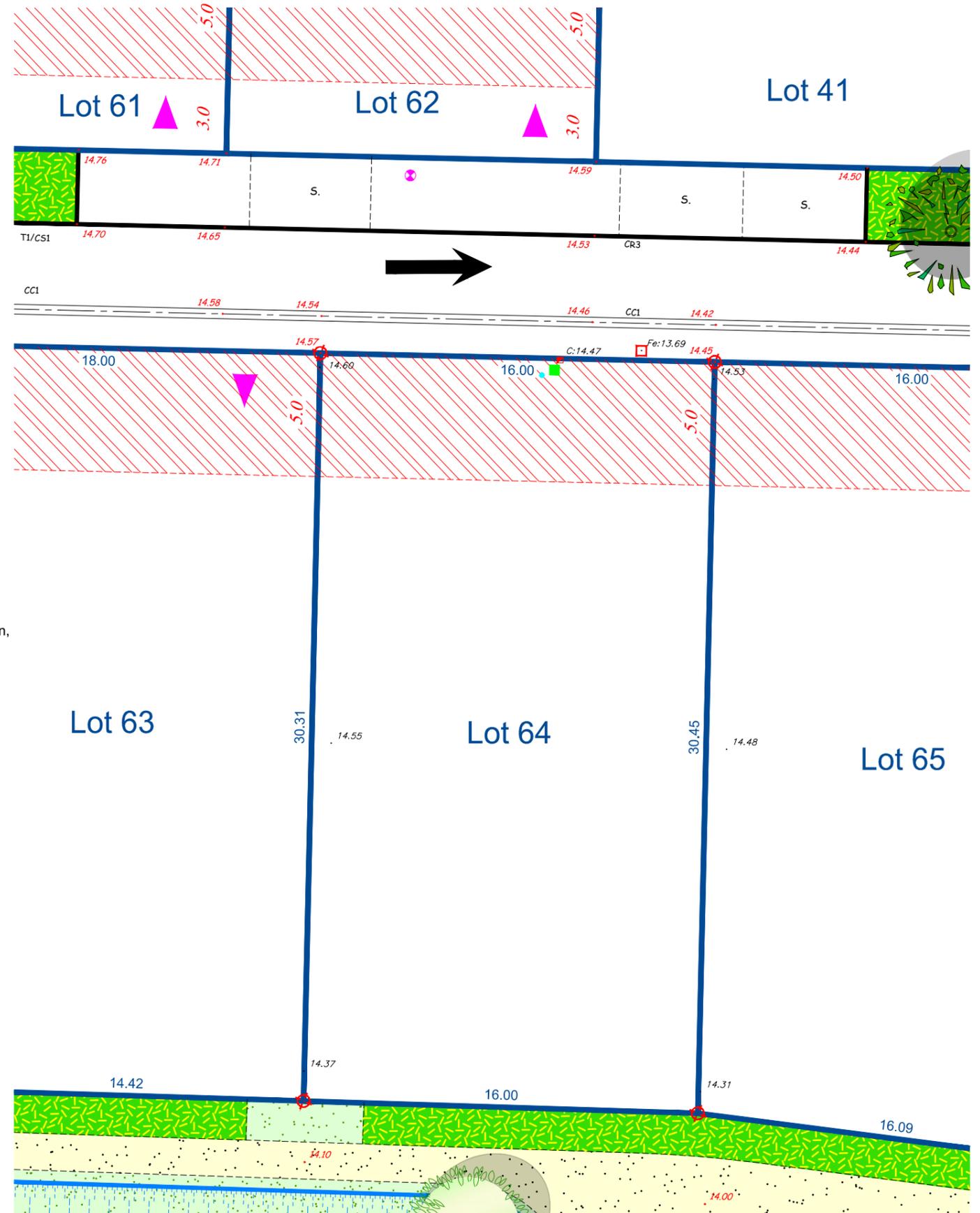
Plan de Situation



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Enrobés | | Haie de graminées ornementales |
| | Stabilisé calcaire | | Massifs arbustive |
| | Herbe | | Haie arbustive |
| | Accès véhicule interdit | | Haie basse décorative |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal) |
| | Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles | | Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun,
Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...) |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie
de la façade de présentation sur la rue de la construction principale. | | Lampadaire à poser |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver | | Place de stationnement |
| | Caniveau béton | | Place de stationnement P.M.R |
| | Bordure béton | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Altitude terrain (après travaux de viabilité) | | Arrivée Eau |
| | Altitude voirie finie | | Coffret EDF |
| | Sens de circulation | | Boitier de branchement Télécom |
| | Dalle de présentation des ordures ménagères | | Bassin ou noue |
| | Passage piétons | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |
| | Limite de zone du PLU | | |

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux
lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Département de la Charente-Maritime

Commune de SOUBISE

Rue de Vigé

Lotissement Les Jardins Mirabella

Plan de bornage et de vente

Lot n°65

Cadastré: ZB n° 955

Surface : 501 m²

Permis d'aménager n° PA 017 429 19 R0001
délivré le 13 novembre 2019.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

SARL ANVISOU
145 Boulevard André Sautel
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.17.81.04.04

E-mail : contact@groupeplaire.com

Architectes

AERTS ET PLANAS
59, Rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 20 mai 2021 - Complété le 28 juillet 2021

Dossier : 118254

Commune de SOUBISE

Lotissement Les Jardins Mirabella

SCHEMA DES CLOTURES

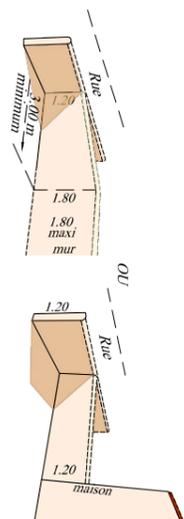


Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,20m.

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur de 1,60m.
ou
- Mur bahut surmonté d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas une hauteur de 1,80m

Haute existante à conserver

- Mur plein enduit deux faces d'une hauteur maximum de 1,80m
(faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Plan de Situation



- Enrobés
- Stabilisé calcaire
- Herbe
- Accès véhicule interdit
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot
Un accès à choisir entre les deux positions possibles
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de 4m
Haie existante à conserver
- Caniveau béton
- Bordure béton
- 24.50 Altitude terrain (après travaux de viabilité)
- 24.50 Altitude voirie finie
- Sens de circulation
- Dalle de présentation des ordures ménagères
- Passage piétons
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Périmètre du lotissement
- Limite de zone du PLU

- Haie de graminées ornementales
- Massifs arbustive
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
(Elsrijk tige, Poirier fleurs, Charme pyramidal)
- Arbres au port étalé
(Murier platane, Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Aubépines, Merisier, tamaris, bouleaux, orme résista ...)
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne bois
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation.

Echelle : 1/200

